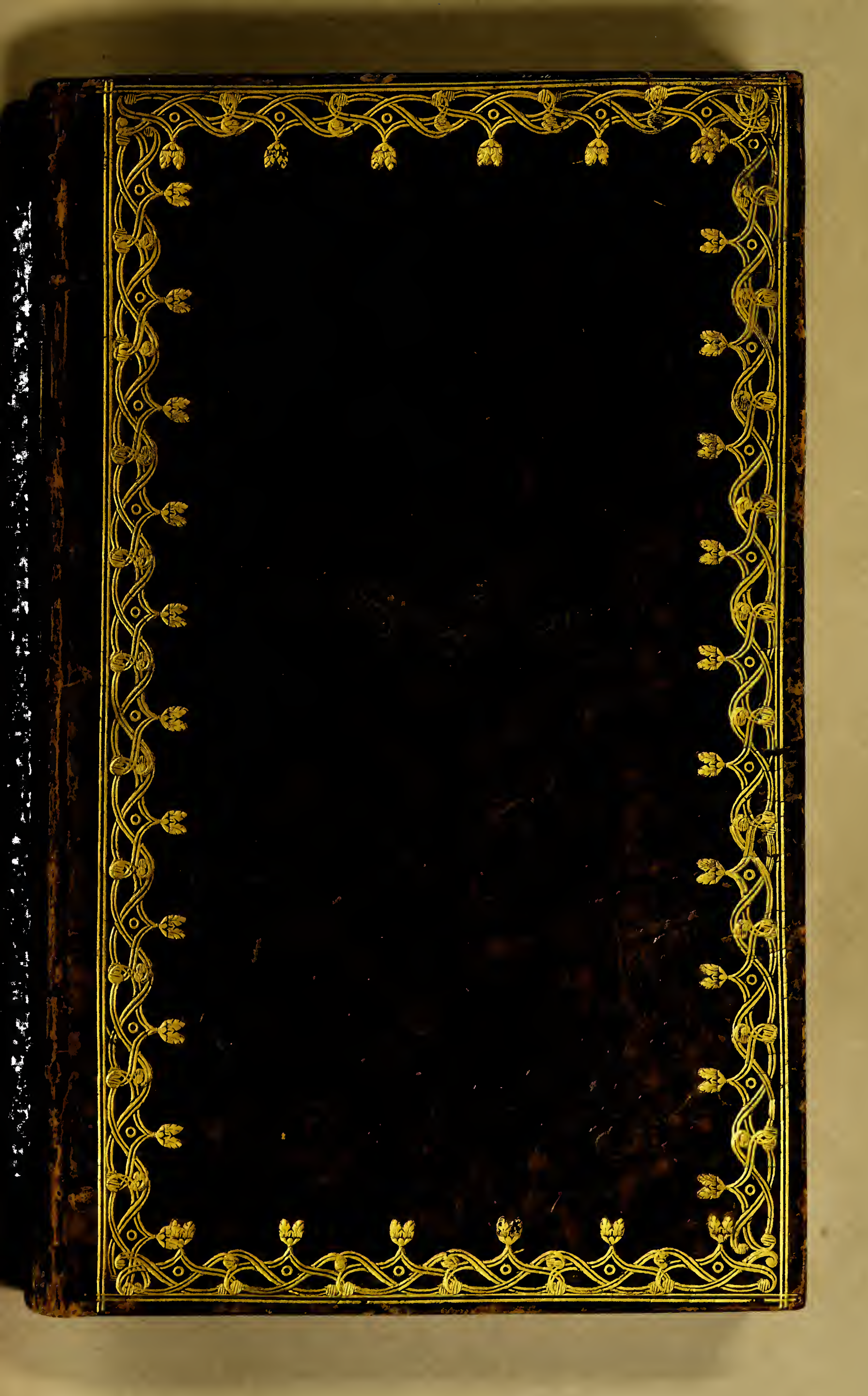
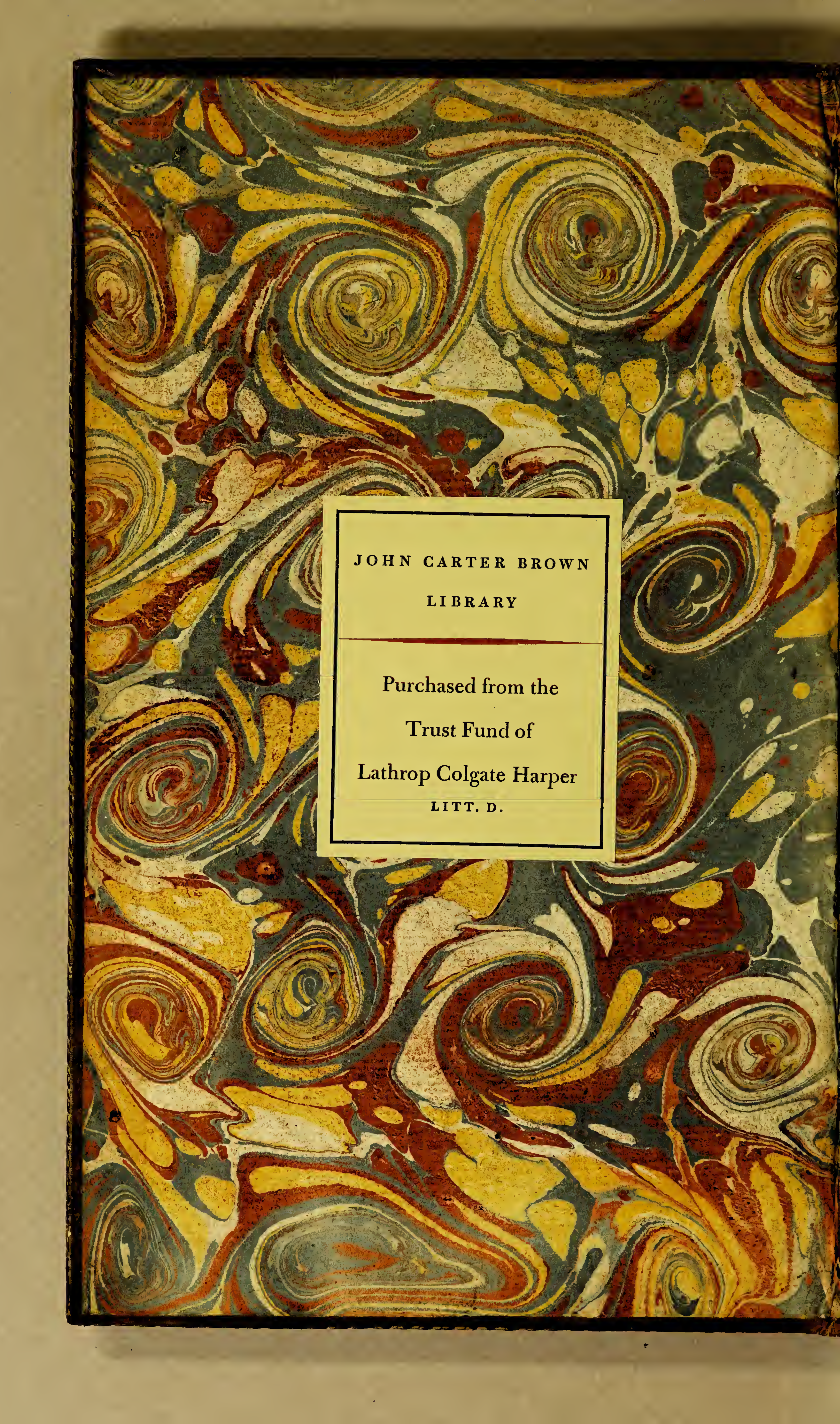






RECHERCHES

SUR LE

COMMERCE.

TOME PREMIER SECONDE PARTIE.

RECHERCHES
SUR LE
COMMERCE.
OU
Idées rélatives aux intérêts des différens Peuples de l'Europe.

Da veniam.............. *Peccavimus*,......
Sed miſerere, precor, ſpecioſoque eripe damno.
Ovid. *Metam. Lib. XI.*

TOME PREMIER.

SECONDE PARTIE.



A AMSTERDAM,
Chez MARC-MICHEL REY.
MDCCLXXVIII.

TABLE DES CHAPITRES DE LA SECONDE PARTIE DU TOME PREMIER.

TABLE DES CHAPITRES.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

Fin de la Table du Tome Premier
Seconde Partie.



E R R A T A.

Tome I. Partie I.

Page 30 *ligne* 12, conrme, *lisez* confirme.

56 *ligne* 8 & 9, deux fois autant, *lisez* le double.

74 à la Note 15, la marque) doit être après 300.

Tome I. Partie II.

Page 8 *ligne* 6, Schouven, *lisez*, Schouwen.

13 *ligne* 6. 46 florins $\frac{1}{2}$, *lisez* 46 florins d'or & $\frac{1}{2}$.

159 *ligne* 13, 129 $\frac{10}{39}$, *lisez* 129 $\frac{39}{89}$.

189 Note 7, *ligne* 2, 2 estelins 3 $\frac{1}{2}$ as, *lisez* 2 estelins 8 $\frac{1}{2}$ as.

RECHERCHES
SUR LE
COMMERCE.

SUITE DU LIVRE PREMIER.

CHAPITRE VIII.

Prix des Denrées, Main d'œuvre &c. pendant les XVI, XVII & XVIII Siecles.

XVI SIECLE.

§. 1. Du Prix de différentes Denrées.

VOici ce que j'ai pu recueillir dans divers Auteurs sur le prix des Denrées dans le courant de ce siecle.

En 1501 on achettoit en Zélande une demi mesure [*agtendeel*] de froment, une oye grasse, une livre de beurre, & un pot [*stoop*] de vin de Potouse, pour 6 sols [*stuivers*] (1).

(1) Voyez Chroniques de Zélande par RYGERSBERGEN, année 1501.

En 1506 la récolte de la Garence fut si considérable, qu'on achettoit les cent livres pour 30 escalins gros, ce qui n'étoit pas arrivé depuis longtems (2).

En 1508. deux vaisseaux de retour à *Veere* des îles Canaries, chargés de sucre, firent passer cette cargaison à *Anvers*; le sucre s'y vendit alors moins de 3 gros la livre. On le garda pendant six mois, jusqu'au mardi gras, dit l'Auteur, & on eut encore toutes les peines du monde à en obtenir 3 gros (3).

Un *agtendeel* fait la moitié d'un *sac*, & 41 *sacs* font le *last*. A Middelbourg & à Vliffingen il y a 39 *sacs* au *last*; à Zierikzée 37 $\frac{1}{2}$; à Amsterdam le *last* est de 27 *muids*, le *muid* de 4 *boisseaux*: un *last* est aussi de 36 *sacs*; à Horn un *last* est de 22 *muids*, ou 44 *sacs*, le *sac* valant 2 *boisseaux*, ou un *agtendeel*, un *sac* contient 8 *taaken*, & un *taak* 8 *koppen*. Le *last* est partout le même, mais ses sous-divisions varient, pour ainsi dire, dans chaque Ville; à Haarlem le *last* contient 38 *sacs*; à Leyden 44; à Gouda 28; Edam, Munnikkendam & Purmerent ont une même mesure, c'est-à-dire 27 *muids* ou 36 *sacs* au *last*; à Rotterdam le *last* est de 29 *sacs*.

(2) Chroniques de Zélande, année 1506.

Quoique la plus fine Garance vaille aujourd'hui jusqu'à 80 florins, ce prix ne peut pas servir de comparaison, parce que c'est un produit qui à mesure que la plantation s'étend, que la récolte en est bonne & abondante, & surtout à mesure que le gout pour la teinture, où cette matiere est employée, est plus ou moins général, hausse ou diminue en prix.

(3) *Idem*, année 1508.

Ces deux Vaisseaux furent les premiers de ce pays qui aient fait ce voyage. Ce prix des sucres ne fut pas porté trop haut, vû la petite quantité qui s'en consommoit alors, au lieu que maintenant l'usage en est universel: 3 gros d'alors [prix auquel ce sucre fut ven-

L'an 1510 on achettoit en Nord-Hollande 2 tonneaux de beurre rouge pour 7 florins, de 16 ſols chacun, 2 livres de beurre pour un *Cromſteert*, où 3 dutes, monnoie de Hollande, une Vache pour 2 ½ à 3 florins d'or, un laſt de ſeigle pour 10 florins d'or, & le reſte à proportion (4).

Par une Lettre ou Patente dont *Jean Hubrechtszoon* fut muni l'année 1518. & par laquelle il fut admis au Poſte de Baillif d'*Amſterdam* ſur un honoraire de 200 florins l'année, on lui défendit d'accepter d'autres préſents qu'un lievre & 2 lapins, ou pareille choſe, de valeur moins de dix ſols;

du] faiſoient en argent (le marc 6 florins) deux Eſtelins, & les 8 à 9 gros, qui ſont le prix aujourd'hui du ſucre brut de nos Colonies, [& qu'on regarde comme cher en tems de paix], ſont en argent effectif 1 $\frac{13}{20}$ Eſtelins (le marc à 25 ½.) Voyez encore ce que nous avons dit ſur cette denrée Chap. III.

(4) On appelle beurre rouge celui qui ſe fait dans la belle ſaiſon, c'eſt-à-dire, dans le tems que les Vaches ſont habituellement dans les prairies. Je dois cet article à une perſonne qui demeure dans la ville de *Horn*; & voici, pour ſervir de confirmation, ce que l'on trouve dans l'hiſtorien de Friſe, SCHOTANUS, page 533. „ L'an „ 1510 ſelon le rapport d'EMMIUS on achetroit en Friſe 2 tonneaux „ de beurre 7 florins ou 140 ſols [*ſtuivers*] de Braband; ce qui eſt „ aſſez ſurprenant, vû l'inondation qui eut lieu l'année précédente ". WINSEMIUS dit qu'on achettoit le (*maarſchap ſuyvel*), certaine quantité de beurre & de fromage [Voyez Note 75, Chap. VII.] pour 8 florins moins un liard; une bonne Vache, 3 florins d'or. Le ſeigle valloit 10 desdits florins le *laſt*.

ainsi qu'un Tonneau (*Vat*) de biere, mais dont il devoit rendre compte à la Ville, quand même on eut pu l'achetter moins de dix sols (5).

En 1519 le Bled étoit à bon marché, car on achettoit en Zélande le *Veertel* de seigle 18 gros, & celui de froment 23 gros (6).

Une Chronique d'*Anvers* fait mention du prix des grains de la même année, en disant que les grains étoient à bon marché, car le *Veertel* de seigle s'achettoit 9 sols, & celui de froment $12\frac{1}{2}$ (7).

Dans l'année 1520 il fut ordonné à *Alcmaar*, que la biere de *Haarlem*, de *Delft* & de *Gouda*, ne se vendroit qu'un demi *braspenning* la Mingle, & la biere d'*Alcmaar* un demi sol la même mesure (8).

Vers ce même tems on achetoit encore communément un sac de froment 11 sols, un sac de seigle 8 sols, un sac d'orge 4 sols, trente trois

(5) Voyez COMMELIN, Tome II. page 752.

(6) Chroniques de Zélande, année 1519.

(7) Chroniques d'Anvers, par F. G. page 12. 37 *veertel* d'Anvers font un *last*, & $37\frac{1}{2}$ pour les bleds durs: ensorte qu'à 9 sols le *veertel*, le *last* de seigle revient à *f* 16 - 17 sols de Braband, & pour le froment à *f* 23-8, [le marc d'argent valloit alors $12\frac{6}{10}$ florins.] Voyez *le Commerce d'Amsterdam* à l'article des mesures [H.]

(8) Histoire d'*Alcmaar*, page 63.

œufs 1 sol, & 3 mesures [*Koppen*] de Beurre 1 sol (9).

En 1521 on achettoit en Flandres un demi boisseau de bled, une oye grasse, une livre de beurre, & 2 pots de vin de Potouse pour 6 sols (10). Tout étoit de même à grand marché; ce qui changea bientôt, à cause de la guerre qui survint avec la France.

Car en 1522 on achettoit en Zélande le sac de bled 10 escalins gros; le peuple se nourrissoit alors de pain composé d'orge, de feves & de pois (11).

En 1524 le sel fut très-cher, ce qui étoit occasionné par la guerre entre la France & ces pays. Le sel blanc & rafiné se vendoit en Zélande 70 livres gros de Flandre les cent (12).

L'année 1532 les Provinces de Hollande & de West-Frise ayant des démêlés avec le *Dannemarc*, le nouveau Roi *Fréderic* ferma le Sund aux habitans de ces Provinces, ce qui interrompit la navigation de nos Villes Maritimes, & occasionna une cherté sur les grains. Ces différens ayant été terminés par un traité de paix fait à *Copenhague*, la

(9) Informations particulieres de *Horn*.
(10) VAN SPAAN, pag. 116.
(11) Chroniques de *Zélande*, année 1522.
(12) *Idem*, année 1524.

nouvelle de la conclusion du traité fit diminuer le prix du seigle de 46 à 22 florins d'or (13).

L'an 1536. 800,000 Briques, grandes pierres de Leide, couterent à *Enkhuisen* 1200 florins Caroli, y compris le fret & autres fraix; ce qui fait revenir les 1000 à 30 sols (14).

On voit la copie d'un Acte du 11 Mars 1537, dont l'original repose au Secrétariat de MM. les Députés des États de Frise, & le Contrat fait par *Wiard Mathys & Fedda* sa femme, avec le Couvent d'*Aalsum*, par lequel ils cédent leur maison, biens, & deux *gemeten* de terre propre à faire des tourbes, à condition que le Couvent les soignera leur vie durant, c'est-à-dire, qu'il leur donnera une chambre avec cheminée, deux lits, des tourbes autant qu'ils en auront besoin, 18 livres de pain par semaine, un demi tonneau de beurre rouge par an, un bœuf engraissé, de trois ans, ou bien 4 florins d'or, un cochon gras ou 2 florins d'or, un *loop* d'orge, un demi *loop* de feves, un demi *loop* de pois, autant de lait qu'il leur en faudra; chaque fois qu'on aura brassé de la biere le quart d'un Tonneau, deux fromages de va-

(13) Voyez les Chroniques de *Horn* par VELIUS pag. 239. & l'Histoire d'*Enkhuisen*.

(14) Voyez l'Histoire d'*Enkhuisen*, pag. 61. cent pieds de PIERRES DE BENTHEM avec les fraix couterent 15 florins.

che par année, 20 livres de *Stokfis*, & un demi pot d'huile (15).

M. COMMELIN dans sa *Description d'Amsterdam* raconte qu'il a trouvé dans les Mémoires de *Jean Bets Rodenburg*, que le 8 Juillet 1539 il avoit achetté avec *Jacob van Foreest* & *Pieter Klaase Koning*, de *Jacob Vos* & *d'Adrien Zas*, 2 sacs d'orge pour 12 sols & 7 gros, aussi pour 2 escalins 9 gros, de même d'*Adrien Zas* 100 sacs d'orge, le sac à 12 sols 8 deniers & 1 mite (16).

L'an 1540 il y eut cherté de vivres, occasionnée par une grande sécheresse, ensorte que le last de seigle se paya 68 florins d'or: cependant ce prix excessif fut de courte durée, car peu de tems après, & dans la même année, on achetta tous les articles ci-dessous mentionnés pour les prix suivans:

Un Last de seigle pour . .	11	florins d'or.
Un de bled	16	
Un d'orge	10	
Un d'avoine	9	
Une ancre de vin du Rhin . .	12	florins.

(15) Chartres de Frise, Tome II. page 694. Un bœuf de 3 ans [*Twenter Slachtbeest*] vaut aujourd'hui en Frise 100 florins & plus, & un Cochon gras 48 à 50 florins. Voyez le Chapitre suivant.

(16) *Description d'Amsterdam* par COMMELIN, Tome II. page 913. à la Note.

Un Tonneau de *Jopenbier* . .	5	florins
Un *Schippond* de fromage . .	5	
Et un demi Tonneau [*Vat*] de beurre (17)	8	

En 1545 on achettoit, dit RYGERSBERGEN, dans le Pays de *Schouven* le 100 [℔] de garence pour 3 livres gros de Flandres, ce qui enrichit plusieurs personnes & en ruina d'autres. Le même Auteur fait mention d'une grande cherté de vivres dans l'année suivante; on achettoit alors le seigle plus cher que le froment; en *Zélande*, où l'on étoit accoutumé à manger du pain de froment, on payoit le sac 12 escalins gros de *Flandre*, & plus (18).

Dans la même année 1546 un last de seigle se payoit à *Amsterdam* 68 florins d'or, & en 1548 on achettoit pour cet argent

Un Last de bled	Un habit
Un de seigle	Une bourse (*Tas*)
Un d'orge	Un mouton gras
Un d'avoine	Un baril de *Jopenbier*
Un quart de tonneau de beurre	Un baril de biere de *Rostock*
Un *Schippond* de lard	Et on avoit 6 sols de
100 Livres de fromage	reste (19).

(17) Chroniques de *Horn*, pag. 256. Voyez aussi COMMELIN pag. 912, 913, 948.

(18) Chroniques de *Zélande*.

(19) COMMELIN, pag. 912 &c. VAN SPAAN, pag. 128.

Le même Auteur marque encore qu'en 1547, ayant acheté pour 66 florins d'or un laſt de bled, [ce qui fait 92 florins Caroli & 8 ſols], l'année d'après, c'eſt-à-dire en 1548, on payoit les articles ſuivans, le prix ici marqué:

Un Laſt de Froment . . .	21 florins Caroli.	
Un de Seigle	12 ——	12 ſols
D'Orge	11 ——	14 —
D'Avoine	8 ——	8 —
Un demi Baril [*Vat*] de beurre	9 ——	
300 ℔ de Fromage . . .	4 ——	
Un Tonneau de Harangs .	3 ——	
———— de Morue .	3 ——	
———— de Jopenbier .	5 ——	
———— de Sel . . .	——	16 ſols
———— de Vinaigre .	1 ——	10 —
Un panier de Raiſins Secs .	1 ——	12 —
Un de Figues		18 —
Un Pot d'Huile		6 —
Un Jambon		10 —
Un Mouton gras	1 florin	5 —
Une Oye graſſe		4 —
2 Chapons gras		10 —
2 Lapins		2 ſ. 8 d.
2 Oiſeaux gras		3 8
Un Pot de vin du Rhin		5 ſols
Un bonnet neuf		16 —
	f 86 -	12 —

	f 86	12 —	
Un *Wambuys*	2 florins	2 sols	
Une paire de Culottes . .	2 —	10 —	
Une paire de Souliers		6 —	
Une Bourse *(Tas)*		7 —	
Ensemble	91 —	17 (20).	

En 1548 à *Alcmaar* le last de Seigle valoit le 2 Février 16 ½ florins d'or; & le 1 Novembre de la même année 14 florins d'or: l'année suivante 11 ½ florins d'or, & ce fut alors que le contrat avec les Musiciens de *Haarlem*, pour assister à la Procession, fut renouvellé. Voyez l'Article du prix de la main d'œuvre &c. de ce siecle (21).

En 1557 il y eut de nouveau cherté de vivres dans ces pays, occasionnée par l'intempérie des saisons; ensorte qu'à *Bolswaard* en *Frise*, ainsi que SCHOTANUS le rapporte, un pain de 11 livres se vendoit 11 sols de Brabant, ce qui fait, dit l'Auteur, 16 ½ de nos sols; à *St. Nicolaas-gae* 14 sols, à *Slooten* 22, & à *Workum* 25; cette cherté continua depuis le Mardi gras, jusqu'au lundi de la Pentecôte, auquel tems le même pain se payoit 5 sols, après l'arrivée de plusieurs Vaisseaux chargés de seigle de la Mer Baltique en *Hollande* (22).

(20) COMMELIN, pag. 912.
(21) Histoire d'*Alcmaar*, pag. 115.
(22) SCHOTANUS Histoire de *Frise*, pag. 702. L'an 1557, au

La même année 1557, Boxhorn fait aussi mention qu'en *Zélande* le *Seve* de froment, qui avoit valu 2 livres 12 escalins de gros s'étoit vendu ensuite 10, 11 & 12 escalins (23).

L'an 1549 il fut ordonné que la Tonne de Biere, nommée *Enkelbier* à Haarlem, seroit vendue à 15 sols (24).

Velius fait mention de la cherté rapportée par Boxhorn en ces termes:

En 1557 à *Horn* un pain de seigle de 11 livres se paya au commencement 5, ensuite 6, 7, & à la fin 9 sols: pour le last de seigle, il se paya jusqu'à 116 florins d'or, argent pesant. Le 7 Juin la Ville reçut l'heureuse nouvelle qu'on appercevoit de loin des Vaisseaux chargés de grains. Le peuple, à cette nouvelle, courut en foule au port; & quoiqu'il n'arrivât qu'un petit vaisseau [*Boeyer*] chargé seulement de 35 last de seigle, cela influa néanmoins sur le prix. Le jour suivant 12 autres Vaisseaux chargés arriverent, ensorte que le prix baissa considérablement, & qu'on achetta le pain à un prix modique (25).

commencement de Juin un pain de seigle de 11 livres se payoit 11 sols. Bientôt après il vint à 4 sols.

(23) Chroniques de *Zélande*, continuées par Boxhorn Tome I. pag. 326.

(24) Voyez l'Histoire de *Haarlem* de M. de Bruyn [H].

(25) Chroniques de *Horn* pag. 269. Voyez aussi divers Auteurs Hollandois, tels que M. van Mieris dans son Histoire 3 Partie fol. 414.

M. COMMELIN fait mention qu'en 1557 le ſeigle s'achettoit en Brabant 120 florins d'or. Mais que dans le mois de Juin 70 Vaiſſeaux chargés de grains étant arrivés de la Mer Baltique, le prix, du ſeigle deſcendit à 90 florins d'or, & enfin à 18 florins d'or (26).

En 1564 L'hiver fut très-long & très-rude, les fortes gélées commencerent une ſemaine avant Noël, & durerent juſqu'en Mars, deſorte que nos Canaux étant trop long-tems fermés, on ne put rien faire venir dans le pays, ce qui occaſionna une cherté.

L'Hiſtorien d'*Enkhuiſen* rapporte que le ſeigle valut dans cette Ville juſqu'à 100 florins d'or. A cet hiver ſuccéda un primtems froid, deſorte qu'en 1565 la cherté continua. Un Négociant d'*Enkhuiſen*, dit l'hiſtorien, avoit refuſé à la Touſſaints 99 florins d'or pour le laſt de ſeigle, il en vouloit 100: quelque tems après il ne le vendit que 36, le prix ayant baiſſé de nouveau (27).

Par une Ordonnance publiée en 1570 le 2 Dé-

416. La ſuite de la Chronique de *Hollande* pag. 139 & 140. P. BOR Liv. I. pag. 11. GOUTHOEVEN ſuite des Chroniques pag. 5 & 6. P. J. TWISK Chroniques pag. 1179. SIMON DE VRIES, Chronique des Chroniques V Partie, pag. 496—498. Hiſtoire d'*Enkhuiſen* par BRAND pag. 81. BENINGA *Hiſtoire de l'Eſt-Friſe* à l'an 1557. Tous Auteurs Hollandois.

(26) COMMELIN, pag. 913. à la Note.

(27) Chroniques de *Horn*, pag. 289 & 293. Hiſtoire d'*Enkhuiſen*, pag. 95.

cembre à *Amſterdam*, on voit que la *Mingle* de la petite biere, connue ſous le nom de *Scharrebier*, ne devoit pas ſe vendre au deſſus d'une dute (28).

En 1574 le laſt de ſeigle valloit à *Amſterdam* 92 ½ florins d'or. L'année d'après il baiſſa deſorte que celui de *Riga* ſe vendit 46 florins ½, & celui de *Pruſſe* 34 & ½ (29).

L'extrait d'une Ordonnance du 28 Octobre 1580 du Magiſtrat & des Capitaines de la Ville de *Steenwyk* fait connoître les prix de pluſieurs denrées, dans le tems que cette Ville fut aſſiégée:

Un pot de biere, meſure de *Steenwyk*	½ ſols.
Une livre de Lard	3 —
Une livre de beurre	4 —
Une livre de fromage	2 —
Une livre de fromage ordinaire . . .	1 & un liard.

(28) Voyez le Livre contenant les Privileges, Ordonnances & coutumes de la Ville d'*Amſterdam* &c. [H.] imprimé en 1624. Cette biere ne paye pas d'Accyſe, ou d'impôts. On dit que la qualité en eſt aujourd'hui bien moindre qu'autrefois. Elle ſe vend aujourd'hui deux dutes la mingle.

(29) Voy. COMMELIN pag. 532. Voici ce qu'il nous rapporte: le prix du Bled eſſuya pluſieurs variations dans ce ſiecle. En 1500 le *Laſt* de ſeigle valloit 14 florins d'or 10 ½ ſols. En 1545, 25 florins d'or. Le Tonneau de beurre 20 florins, un pannier de Tourbes ½ ſol, un *Schippond* [300 ℔] de fromage, 7 florins. En 1568, 1570, 1571 & 1572, le *laſt* de ſeigle valloit 65 florins d'or, en 1573 100 florins d'or; un Tonneau [*Vat*] de beurre 65 ½ florins; un tonneau de Harangs 21 florins, en 1574 le *laſt* de ſeigle valut 92 ½ florins d'or, en 1575 il baiſſa; le ſeigle de *Riga* ne valloit plus que 46 florins ½: celui de *Pruſſe* 34 ½ florins d'or.

Une livre de poiſſon de Bergen . .	7 liards	
Un pain de ſeigle de 12 ℔ . .	6 ſols	
Un Boiſſeau de Dreche (*Ooſtermolt*)	18 —	
——— de Pois . .	16 —	
——— d'orge . .	15 —	
——— de blé Saraſin	14 —	
——— de Sel . .	12 —	
Un pot de *Jopenbier* (biere forte & médicinale, qui ſe braſſe à *Dantzick*)	7 —	
Un pot de vin du Rhin	9 —	
Un pot de vin de France	5 —	(30).

L'année 1587 la cherté, cauſée par les guerres & les troubles de *Flandre*, fut inouie à *Anvers*. Le laſt de froment ſe vendoit 935 florins 10 ſols, & celui de ſeigle 900 florins. Cette même année le prix ayant baiſſé, on paya encore le laſt de ſeigle 56 florins 10 ſols, ou environ 40 florins d'or (31).

A la fin de ce ſiecle, c'eſt-à-dire depuis 1595 juſqu'en 1597, il y eut de nouveau cherté de grains. En 1597 le prix en fut porté au plus haut point dans la Ville de *Horn*. Le laſt de ſeigle s'y vendit 200 florins, celui de froment 280, ce qui peu-à-peu diminua, car en 1599 le ſeigle valut 99½, & au commencement du ſiecle ſuivant il vint à 40

(30) Voyez Chronique de Hollande de W. VAN GOUDHOEVEN page 161 à la fin, ſous l'an 1580 [H].

(31) COMMELIN, pag. 913.

& 44 florins d'or, comme nous le verrons dans la fuite (32).

Enfin les divers Placards qu'on publia dans ce fiecle confirment & la varieté du prix des grains, & ce qui en réfulta fur le prix des vivres en général: cela fut vraifemblablement caufé par les troubles & les guerres qui affligerent nos Contrées, & furtout par les variations fréquentes que le numéraire de l'argent éprouva (33).

(32) Chroniques de Horn, pag. 499. VAN SPAAN pag. 169.

(33) Pour confirmer encore la pureté des fources où j'ai puifé la notice de ces différents prix, je rapporterai deux paffages de M. DIRCK GRASWINCKEL, Avocat Fifcal des Domaines du Comté de *Hollande*, qui vivoit dans le XVII Siecle, (étant né en 1600, & mort à Malines le 12 Octobre 1666) & qui a recueilli divers Placards qui concernent le prix des vivres. Il rapporte entr'autres un Placard de *Philippe* Archiduc d'Autriche, de l'année 1501. où le prix des *Bleds* eft fixé à 16 florins d'or, & où il eft dit: que *le prix de* 22 *florins d'or eft exceffif & à charge aux peuples.*

Dans un autre endroit, où cet Auteur démontre combien il eft pernicieux & injufte de la part du Prince de défendre les achats ou ventes des récoltes fur pied, voici comme il s'exprime: „ Les prix „ des marchandifes qui n'ont de valeur que dans l'opinion, peuvent „ varier, c'eft-à-dire, monter ou defcendre, fans aucun préjudice „ pour les peuples; mais quant aux vivres, & à tout ce qui tient „ aux premiers befoins de l'homme, le prix en eft fixé pour ainfi di- „ re par la nature, & un Prince ne peut avoir le droit de les li- „ miter".

De ce que le Laft de Seigle valoit autrefois 10 *florins d'or dans les tems de bon marché, & 30 florins dans les tems de difette*, & qu'aujourd'hui il en vaut 70 dans le tems d'abondance, & 200 dans les tems de prix exceffif, il ne s'enfuit pas que le Prince puiffe s'arroger le droit d'en régler le prix, & d'y mettre ordre. Car dans ce cas, il en faudroit faire autant pour toutes les autres marchandifes, &

§. 2. Prix de la main d'Œuvre &c.

Nous avons vu que dans le ſiecle dernier le ſalaire des Ouvriers, tant en *Zélande* qu'en *Hollande*, étoit très médiocre, ce qui continua encore pendant quelques années, mais cependant avec quelque différence.

Voici le détail de ce que j'ai pu recueillir ſur les prix de la main d'œuvre dans le courant de ce ſiecle

même pour le ſalaire des ouvriers. Un Scieur de bois qui gagne maintenant 30 ſols, en gagnoit autrefois 6. & même la moitié, ſi j'ai bonne mémoire; cependant le ſervice eſt le même: le changement n'eſt pas arrivé ſur les marchandiſes, mais ſur l'argent, qui depuis la découverte de l'Amérique eſt quadruple en Europe.

Au reſte nous ne pouvons nous refuſer de traduire ici encore un paſſage fort intéreſſant du même Auteur ſur la véritable appréciation de ces denrées qui ſont le plus ſolidement utiles au genre humain:

„ On peut vivre, dit cet Auteur, & les Etats peuvent ſubſiſter „ ſans argent. Dans le Commencement du monde, on n'en connois- „ ſoit point l'uſage. Dans les ſiecles d'or il étoit ignoré. Ce ne fut „ que dans les ages d'airain & de fer que l'or tiré du ſein de la ter- „ re commença à être en eſtime". *Lacédemone* exiſta 500 ans ſans connoître les monnoies, elle ne les admit que vers les tems de ſa décadence. Pourquoi donc les marchandiſes ne pourroient-elles pas être échangées en nature, & l'une contre l'autre, ſans recourir à des moyens imaginaires, ſurtout les marchandiſes qui tiennent de plus près aux beſoins réels des hommes? De tout ce qui eſt en eſtime, rien ne le mérite davantage que la *terre* & ſes *fruits*; c'eſt d'eux que l'homme tire ſa ſubſiſtance, le reſte ne forme que des objets de fantaiſie. En *Livonie* (*Lyſland*) en *Lithuanie*, en *Courlande*, en *Pruſſe* & dans d'autres endroits, les fermes ne ſe payent qu'en productions du ſol.

cle, qui comparés à ceux des tems préſens, offriront d'étonnantes diſparités.

En 1508 M. HARMEN, Lecteur (Profeſſeur) de l'école publique à *Alcmaar*, fit au dépends de la Ville un voyage en *Eſt-Friſe*, accompagné de quelques Eleves, afin de recommender la dite Ecole, pour lequel voyage on lui donna 5 livres (*Ponden*) (34).

Au mois de Mai la même année, on trouve qu'il fut payé de la part de la Ville aux Prêtres qui avoient porté le St. Sacrement [connu ſous le nom *du St. Sang*] chacun 2 ſols (35). On trouve encore notté ſur un vieux Regiſtre, que lorſque 2 ou 3 foſſoyeurs [*Gravemakers*] étoient de garde dans la grande Égliſe, on leur payoit à chacun un ſol par nuit, & une mingle de biere pour tous (36).

On trouve encore notté que les Muſiciens, qui étoient accoutumés de venir annuellement au mois de Mai de *Haarlem* à *Alcmaar* pour faire leur office le jour de la Proceſſion de la dite Fête ſolemnelle, n'ayant pas été contents de leur ancien ſalaire de 4 florins 4 ſols, qu'ils avoient coutume de recevoir de la ville d'*Alcmaar*, on accorda de nouveau qu'ils auroient chacun 25 [entendez *ſols*,

(34) Hiſtoire d'Alcmaar, page 52.
(35) *Idem*, pag. 53.
(36) *Idem Ibidem.*

dit l'Auteur]: en 1548 cela fut de nouveau accordé (37).

Le compte des Thréſoriers de la dite Ville d'*Alcmaar* en cette même année 1508 finit par cet article: „ Pour honoraire de cet emploi, chacun 5 „ livres de 40 gros chaque livre" (38).

L'Hiſtôrien d'*Enkhuiſen* rapporte que l'an 1513 le Bourguemaître (*Franciscus Fréderik*) à ſon retour de la *Haye*, où il avoit été en Commiſſion pour la Ville, fut tué en chemin, entre les villes de *Horn* & de *Purmerend*, marchant à pied, en ſon habit de cérémonie. Il marchoit à pied, dit l'Auteur, afin de faire moins de dépenſe, n'ayant pas oſé dépenſer 6 eſcalins, que les cochers lui avoient demandé avant ſon départ de *Purmerend* (39).

L'an 1521 les députés de la part des Friſons à la Cour de la Gouvernante, & de l'Empereur, reçurent de la Magiſtrature du pays un préſent de 120 florins de Brabant, tant pour leur peine, que pour les ſervices qu'ils avoient rendus (40).

Par un article d'inſtruction de l'an 1524 on obſerve, que le ſalaire du Receveur des impôts, réſidant ſur le port de *Harlingen*, étoit de 60 livres,

(37) Hiſtoire d'Alcmaar, pag, 53.
(38) *Ibid Ibidem*, pages 53 & 54.
(39) Hiſtoire d'Enkhuiſen, pag. 44.
(40) Chartres de Friſe, Tome II. pag. 114.

de 40 gros. Suivent enſuite les appointemens des divers Employés pour percevoir les impôts.

à M. *Willem Terlevoirt* Maître de l'accyſe un ſalaire annuel de . . . . 90 ℒ.

à L'employé réſident au *Lemmer* . .	90
à *Sloten*	110
à ſon Controlleur	70
à *Staveren*, au maître des impôts .	75
à ſon Controlleur	50
à *Hindeloepen*, au maître des impôts	56
à *Worcum* pour le maître des impôts	140
à ſon Controlleur	100
à *Mackum* pour le maître des impôts	70
à *Lye* au *Bild* au maître des impôts .	70
à *Dockum*, au maître des impôts .	110
Au Controlleur	60
à *Collum* au maître des impôts . .	100

Le maître des Accyſes d'*Opterland* & de *Smallingerland* n'eut pas de ſalaire fixe, mais ſon inſtruction portoit, qu'il recevroit un ſalaire proportionné au ſervice qu'il feroit, lequel ſeroit taxé & à la diſcrétion du *Stadhouder* de *Friſe* (41).

Sous la date 28 Avril & 2 Mai de l'année 1525, on trouve deux projets, concernant les Digues de *Friſe*, & les fraix à faire pour les réparations de ces dits objets. 1°. L'entrée du port de *Harlin-*

(41) Chartres de Friſe, Tome II. pag. 475.

gen ayant beaucoup fouffert par les ravages du tems & de la mer, devoit être presqu'entiérement refait, les fraix en furent évalués à 800 Livres de 40 gros. 2°. On projetta de faire un nouvel ouvrage du côté du Nord de cette même Entrée. on y fait mention entr'autres d'un terroir de 180 toifes de long, de 10 pieds de large, & de quatre pieds de haut du côté des terres, afin de fe garantir des efforts de la mer. Il fallut pour cet ouvrage 600 *Vimmenrys*, ou tant de cents de fagots. chacun à 20 fols, qui font 600 Livres, & le falaire évalué à 6 fols, le *vimmen*, feroient 180 Liv. de 40 gros (42).

Par la Commiffion de CHARLES-QUINT, du 4 Mai dans l'année 1527, donnée au maître des Monnoies de *Frife* (*Frank van Papevelt*) pour 3 années, on voit qu'il eut pour falaire 120 livres de 40 gros par année, à prendre fur les droits Seigneuriaux &c. (43).

Par celle donnée à *Jean Rattaller*, Confeller & Maître Général des Rentes en *Frife*, de la même date, on lui alloua, comme garde (*Wardein*) de la Monnoie pour 3 années, annuellement 100 Livres de 40 gros.

Item à *Jean Jansz* Orfevre, effayeur à la Monnoie, un falaire de 52 liv. de 40 gros

(42) Chartres de Frife, Tome II. pages 492 & 493.
(43) *Idem* pag. 522.

Item à *Jacob Yſbrentsz* Orfevre, comme Graveur à la Monnoie 50 livres de 40 gros (44).

L'Empereur ordonna par un ordre de la même date à *Frank van Papevelt* Maître des Monnoies, de fournir à *Jacob Ysbrantsz* 20 livres pour une fois ſeulement, pour ſervir à l'achat des poinçons & d'autres uſtenciles propres à l'office de Graveur (45).

Par le Teſtament du Docteur *Douwe Tetama*, ou *Tietema*, Noble Friſon, & Conſeiller [qui fut pendant un an Préſident de la Cour de *Friſe*] daté du 11 Octobre 1528, on voit, entr'autres diſpoſitions & legs particuliers, qu'il fonda une Rente perpétuelle de la ſomme de 125 florins d'or par année, pour fournir aux fraix des études & de l'éducation de deux jeunes enfans de ſa famille, c'eſt-à-dire, un de la branche de ſes freres, l'autre de celle de ſes ſœurs, leſquels enfans jouiroient pendant 16 ans de ſuite de cette dite ſomme, à condition qu'ils reſteroient à l'Etude &c.

Au reſte il nomma pour Exécuteurs teſtamentaires, MM. les Bourgemaîtres de la Ville de *Leuwarden*, qui ſont encore Receveurs de ce legs, & qui en ont toujours diſpoſé ſelon l'intention du teſtateur (46).

(44) Chartres de Friſe, Tome II. pag. 524 *& ſuiv.*
(45) *Idem*, page 528.
(46) *Idem*, pag. 548.

Ce Teſtament, qui m'a paru un morceau aſſez curieux, renferme encore quelques legs, qui nous font connoître combien l'argent dans ces tems-là étoit en eſtime. Il legue à la femme vertueuſe chez laquelle il demeuroit, tout ce qui lui reſtoit de Tourbes & de bois, & en outre 8 florins d'or, pour ſes bons offices. — A *Mathieu*, ſon ſerviteur fidele, huit florins d'or également. Et à l'Egliſe, même ſomme, pour être enterré dans le Cimetiere, & non dans l'intérieur de l'Egliſe. Il défend dans ce même Teſtament que l'on ſonne les Cloches & que l'on ſe ſerve de flambeaux; enfin l'humilité de ce Docteur eſtimable étoit telle, qu'il voulut qu'on ne fit à ſes Obſeques aucune de ces Cérémonies de pompe, ſi contraires au vrai eſprit du Chriſtianiſme.

L'an 1528 on commença à fabriquer la Tour de la grande Égliſe de *Horn*, ſous l'inſpection de *Jacob van Edam.*

L'ayant pouſſée juſqu'au premier étage, cet Architecte fut invité de venir à *Haarlem* pour y conſtruire une Tour à leur grande Egliſe, nommée *St. Bavo*, ſous promeſſe d'un meilleur ſalaire, & d'un préſent, après que l'ouvrage ſeroit achevé. Le dit *Jacob van Edam* ayant accepté le marché, reçut pour préſent à la fin de la bâtiſſe un florin d'or, après quoi il retourna à *Horn* pour achever

la Conſtruction de la Tour, qui étoit reſtée à moitié batie, & telle qu'on la voit encore aujourd'hui (47).

L'hiſtorien de la Ville d'*Alcmaar* rapporte qu'en l'année 1528 le fret de 1000 pierres étoit 8 deniers [*Penningen*]. Un *chapeau* de chaux (meſure où l'on met la Chaux) coutoit 1 ſol. La chaux valloit 23 ſols le chapeau; un Maître Charpentier gagnoit alors ſix ſols, un compagnon 3 ſols, un Aide-Maçon 3 ſols, un Maître Maçon 6 ſols, & les femmes gagnoient un ſol par jour (48).

Par une Commiſſion paſſée par le *Stahouder* & ſon Conſeil de *Friſe*, en date du 26 Avril 1529, concernant les fraix néceſſaires pour l'entretien des Digues, on voit que MM. les Députés employés ordinairement dans ces commiſſions, recevoient pour fraix, vacations & dépenſes 35 ſols par jour (49).

On peut encore obſerver la rareté & la valeur de l'argent par le détail ſuivant des dépenſes faites en 1532 par la Ville d'*Alcmaar*.

Au Huiſſier de la Cour de *Hollande* pour le nouvel an . . . . 14 eſcal.

Au Meſſager (*Bode*) de *Hollande* item 12

Aux Meſſagers ſous ferment, pour leur nouvel an 24

(47) Informations particulieres de Horn.

(48) Hiſtoire d'Alcmaar, pag. 71.

(49) Chartres de Friſe, pag. 556 du Tome II.

Aux valets du Baillif item . . . 24 escal.
à l'Organiste de l'Eglise pour son année 18 florins
à 2 personnes de garde sur la Tour de l'Eglise 16
à celui qui regle l'horloge de la Tour 13
à celui qui sonne la petite cloche de la maison de Ville 5
Pour netoyer les fossés où on jette les immondices de la Ville 22
à M. *Cornelis* Avocat de la Ville . 12
à M. *Cornelis Capelle* Procureur de la Ville 8
Pour le salaire des deux Trésoriers de la Ville . . . . 12 (50).

Par une Ordonnance, ou Réglement, concernant l'érection d'un corps *de la* 3me *personne en Frise*, datée du 24 Avril 1535, on observe que pour chaque homme on donneroit pour solde 4 sols par jour. Cette Ordonnance contient aussi le nombre d'hommes, l'ordre qu'on devoit observer, & le District ou pays qui les devoit fournir. Ce qui répond précisément à la paye qu'on avoit donnée dans le siecle précédent en *Hollande*, & que l'on donna encore dans ce siecle en *West-Frise* (51).

(50) Histoire d'Alcmaar, pag. 82.
(51) Chartres de Frise, Tome II. pag. 674.
Quoique le numéraire de 4 sols paroisse égal à celui du XV Siecle,

L'an 1537 l'Organiſte à *Alcmaar* eut pour ſalaire d'une année 18 florins, ainſi que le Tréſorier *Andries Pietersz Zel* (52).

L'an 1541 le clocher de la maiſon *du St. Eſprit*, [à préſent le poids] fut orné de 11 cloches. M. *Ysbrand* reçut pour ſalaire pour toucher l'Orgue & pour ſonner le carrillon 6 florins; on devoit ſonner les cloches au moins trois fois la ſemaine, & toucher l'Orgue 24 fois l'année (53).

L'Ordonnance en date du 29 Avril 1542, concernant le droit de cuire le pain, de moudre les grains, de braſſer la biere, de tenir cabaret de vin & de biere, tant étrangere que du pays, de marquer les emplacemens du marché, le monopole des grains & des vivres, la vente des tourbes & du bois, nous fait connoître le prix de pluſieurs choſes. Scavoir (Art. 9.) qu'un pain de ſeigle entier devant peſer 11 liv. [℔] ou ¼ moins, ſeroit mis à autant de deniers que le ſeigle ſe vendroit de florins d'or le laſt, à quoi les Boulangers ajouteroient encore ¼ ſol, parce qu'ils devoient ſe ſervir auſſi du poids de *Troyes*, ce qui ne ſe pratiquoit pas auparavant. (Art. 10) le Réglement du prix devoit être fixé pour 14 jours, & ne pouvoit conſéquemment changer que

il y a pourtant une différence, lorſqu'on le convertit en poids d'argent.

(52) Hiſtoire d'Alcmaar. pag. 90.

(53) *Idem.* pag. 97.

tous les 14 jours; & au cas que le ſeigle valut au delà de 22 florins d'or, les Boulangers pourroient s'écarter de la limitation preſcrite, & le Réglement du prix étoit laiſſé à leur diſcrétion. (Artic. 22.) Le ſalaire des Meuniers pour moudre le ſeigle & le froment, fut fixé à 2 ſols par *loop*. Le prix de la Biere fut limité, ſçavoir une ſorte de biere, nommée *Kuite*, à 19 ſols, & celui de la *biere double*, telle qu'on la donne à *Haarlem*, à 27 ſols, ce qui doit ſeulement être entendu lorſqu'on la livreroit à *Leuwarden*, car ailleurs c'étoit à proportion du fret. Il fut encore ordonné que la premiere ſorte de Biere ne pourroit être fabriquée d'un moindre prix que de 24 ſols, & la 2de ſorte que de 16: il paroît que l'impôt n'y étoit pas compris.

La meſure des tourbes y fut auſſi ſtatuée. Si, dit l'Ordonnance, l'on vend des tourbes par batteau, chaque batteau contiendra 70 paniers de *Leuwarden*, dont la meſure en largeur & hauteur ſera gardée chez les Juges, tant dans les Villes que dans les Villages, & la dite meſure ſera attachée au mur de la maiſon de Ville, où chacun pourra la voir, & s'en ſervir pour meſurer les tourbes qu'il achettera, s'il le juge à propos; & ſera payé aux porteurs une dute par 10 paniers, ou un ſol par batelée, c'eſt-à-dire pour 70 panniers, ou au-deſſus; mais au cas qu'il y en ait moins, le payement ſera proportion-

né, & payable moitié par le vendeur, moitié par l'acheteur.

Enfin la mesure du bois, nommé *Barnhout*, y fut aussi réglée, c'est-à-dire, une mesure de 3 pieds & ½ seroit vendue par Brasse (*vadem*) laquelle auroit 7 pieds de haut & de 7 de large; pour l'exécution de quoi on employeroit aussi des mesureurs jurés, dont le salaire seroit 2 dutes pour chaque Brasse, une dute payable par l'acheteur, & une dute par le vendeur (54).

Dans les Regiſtres de la Ville d'*Enkhuiſen* on trouve nottés divers salaires de l'année 1550; sçavoir: au Secrétaire de la Ville *Jean Willemsz* pour son année vingt florins.

Au Maître du Port, pour avoir l'inspection sur le nouveau port 16 florins.

Pour favoriser les Etudes de la jeunesse & son avancement dans la langue Latine, ainsi que pour les rendre Docte ou savant, on établit le nommé *Crispinus Arendonk* pour Directeur des Ecoles, & *Reinier van Staveren* pour sous-Maître. On donna au premier 26 florins d'appointemens, & au second 20. par an (55).

(54) Chartres de Frise Tome II. page 849. La moûture d'un *loop* de seigle se payoit alors 2 sols, ce qui fait, en supposant le last de 36 *loopen*. 3 florins 12 s. pour le last. On paye aujourd'hui à *Amsterdam* 9 flo. du last de seigle, & 9-16-8 de celui de froment, pour la moûture. Et en *Frise* 6 sols par *loop*, ou *f* 10-16 par last.

(55) Histoire d'Enkhuisen, pag. 72.

En 1551 on trouve, parmi les dépenſes de l'Egliſe de St. *Laurent* à *Alcmaar*, qu'on paya aux douze perſonnes qui repréſentoient les 12 Apôtres le jour des *Ramaux*, à la proceſſion où la figure de *Jéſus-Chriſt* montée ſur un âne étoit conduite par eux, ainſi qu'à celui qui portoit le livre, chacun un ſol, & pour garder la lampe qui doit toujours bruler devant le Crucifix, 25 ſols par an (56).

L'an 1553 on prit en ſervice à *Enkhuiſen Gysbert van Ewyk* pour faire la fonction de Médecin de la ville, auquel on donna 30 florins par an (57).

En 1555, afin de favoriſer les Ouvriers de la ville d'*Enkhuiſen*, le Conſeil de la ville choiſit un d'entr'eux pour ſervir d'intendant, ou maître de la Fabrique, avec un ſalaire de 25 florins, & on donna les mêmes honoraires à celui que l'on nomma pour recevoir les impôts de la Ville. Environ dans le même-tems on prit en ſervice M. *Gerrit Prins* pour faire des Sermons & dire les Meſſes à l'Hôpital de la Ville, en lui donnant par an 14 flor. (58).

Dans la même année on conſtruiſit en cette Ville, pour proteger le Commerce & la pêche des Harangs, deux Vaiſſeaux de guerre de 85 hommes d'Equipage chacun : les ſoins de cet équipement & les dépenſes en furent confiées à *Corn. Dirks*

(56) Hiſtoire d'Alcmaar, pag. 117.
(57) Hiſtoire d'Enkhuiſen, pag. 74.
(58) *Idem*, pag. 78.

Dol, *Sieuwert Jansz*, & à *Jan Willemsz Suurmondt*.

Marie, Reine de *Hongrie* & dans ce tems-là Gouvernante des Pays-Bas, consentit au nom de l'Empereur son frere, à la levée d'une somme de 10000 florins, qui devoient être employés à la protection de cette fameuse pêche, & au soutien des Habitans. Le quart de cette somme devoit en outre servir à l'équipement de ces deux Vaisseaux.

Les gages de l'Equipage se montoient, suivant la liste, sçavoir:

Au Capitaine par mois .	30 florins	Par mois
— Maître (*Schipper*) .	24	
— Pilote ———— .	20	
— —— Cotiers . .	8 flor. 10 sols	
— Maître de Quartier .	8 florins	
— Bottellier ———— .	7	
— Cuisinier ———— .	8	
— Maître officier qui commande les matelots .	8	
— son Compagnon . .	6	
— Esquiman	7	
— Charpentier	8	
— Constaple	8	
— *Bosch Schieter* . . .	6	
— *Marssel*	5	
— Voilier	6	

A l'Ecrivain	6	Par mois (59)
Au Chirurgien	8	
— Prevot	8	
— Tambour	5 flor. 10 fols	
— Fifre	5 — 10 —	
— Matelots	3 — 15 —	
— Purger	2	
— Mouffes	1 — 10 —	

(59) Hiftoire d'Enkhuifen page, 78 & 79.

Pour avoir une idée précife de l'augmentation fur le falaire d'un Equipage d'un vaiffeau de guerre, voici ce qu'on paye actuellement.

Ceci eft copié d'après une lifte imprimée.

Lifte des Officiers, Matelots & foldats qui feront Commandés par. . . . .

Sur le Vaiffeau de Guerre N.

Capitaine N. . . . *f* 30: - par mois ; c'eft celui auquel eft confié le commandement en chef du Vaiffeau. Comme on eft dans l'ufage en ce pays-ci de lui payer 7 fols par tête pour la nourriture de chaque Matelot & foldat, & 9 fols pour celle de chaque Officier par jour, fon profit principal confifte dans ce qu'il peut économifer fur le total des fubfiftances.

Capitaine en fecond	100
Commandeur	60
Lieutenant	30
Maître	30
Premier pilote	36
Second pilote	30
Troifieme pilote	18
Ecrivain	16
Catéchifte (faifant fonction de Miniftre) . . .	14
Maître Officier qui commande les Matelots . .	22
Son compagnon	16
Efquiman	18
Son compagnon	15
Premier Conftaple	22
Autre Conftaple	22

Au mois de Mai l'année 1556 les Magiſtrats nommerent M. *Gerbrand Cloeting* pour aſſiſter de

Second Conſtaple	18
Son Compagnon	15
Premier charpentier ſur un Vaiſſeau du premier rang 42. & ſur un moindre	38
Charpentier	24
Second	15
Maitres de quartier	15
Voiliers	18
Second	14
Trompette	18
Premier Chirurgien	32
Second	30
3eme . dito	15
Vitrier	12
Boutellier	18
Son Compagnion	14
Cuiſinier	18
Leur Compagnon	14
Corporal	15
Prévot	12
Tonnelier	12
Commandeur des ſoldats.	14
Tambour	12
Cadets	10
Matelots	11
Soldats	10
Mouſſes de 4 à	7

Ainſi formé par . . . . Du Conſeil de L'Amirauté, réſidant à *Amſterdam*.

Je n'entre pas dans un plus grand détail ſur la différence qu'il y a ſur chacun de ces Articles, le Lecteur attentif peut l'obſerver par lui-même. Je vais m'attacher ſeulement à ce qui regarde les Matelots.

En 1555. un matelot eut pour ſalaire 3 $\frac{3}{4}$ florins, ce qui fait, à raiſon de 13. *f.* pour le marc, en poids d'argent, 2 onces & $\frac{3}{10}$ environ.

ſes avis le College des Echevins, avec un ſalaire de 75 florins l'année. Cette même année on prit au ſervice de la ville un chirurgien, à qui on donna par an 10 florins (60).

L'an 1557 MM. les Bourguemaîtres d'*Enkhuiſen* prirent en ſervice le nommé *Koman Ysbrand*, fils de *Thomas*, pour avoir la direction des affaires du port, ordonnant que journellement il viſiteroit les Vaiſſeaux qui y entreroient ou qui ſe trouveroient dans le port, & qu'il recevroit l'argent du paſſage du pont: on lui donna par an pour cette commiſſion 64 florins Caroli.

Vers le même tems, *Feinte* fils de *Jacob* fut nommé Maître de l'Artillerie, avec un ſalaire de 10 florins par année (61).

En 1562 on confia au Penſionnaire M. *Gerbrand Cloeting* la direction de l'Ecole Latine, moyennant un ſalaire de 150 florins par an, il devoit à ſes fraix payer 2 ſous-Maîtres (62).

En 1563 *Franciscus Petrus Maakſchoon* fut nommé Médecin de la Ville, avec des appointemens de

42

Aujourd'hui (en 1777) il a 11 flor. le Marc évalué à $25\frac{1}{2}$ fl. fait en poids d'argent 3 onces & $\frac{8}{17}$ Environ.

Il a donc aujourd'hui plus d'une once en argent par mois de plus qu'il n'avoit en 1555.

(60) Hiſtoire d'Enkhuiſen, pag. 80.

(61) *Idem*, pag. 81.

(62) *Idem*, pag. 93, Le Recteur a aujourd'hui 600 *f* par an de la ville & de chaque Ecolier 3 florin 6 ſols pour le quart de l'an. le Conrecteur 500. & 3 f. 3 ſ. le præcepteur 400. & f. 3.

42 florins par an, à condition qu'au cas de maladie épidémique, il foigneroit auffi bien les pauvres que les riches de la Ville (63).

L'an 1572 les troubles du pays étant déjà commencés, & la Réformation prenant le deffus, il y eut dans la plûpart des principales Villes beaucoup de confufion, de forte qu'à *Enkhuifen* la Régence fut obligée de prendre à fa folde 350 Bourgeois. Elle accorda à ces nouveaux foldats un denier de fept fols piece pour l'entrée de fervice. Il ne fe trouvoit pas alors d'argent à l'Hôtel de ville, de forte qu'un des premiers citoyens, nommé *Pieter Luitjesz Buiskes*, qui fut la même année Bourguemaître, débourfa l'argent néceffaire. Quelques jours après les mêmes foldats fe rendirent à la maifon de Ville, & demanderent leur payement, menaçant de quitter les armes s'ils ne recevoient pas d'argent. Comme il ne s'en trouvoit point encore à la maifon de Ville, le même *Buiskes* leur compta leur folde encore de fon propre argent, ce qui les retint dans leur devoir (64).

BOXHORN, en détaillant le prix du falaire des Ouvriers en *Zélande* dans le courant du XV Sie-

(63) *Item*, pag. 94. Le falaire du Médécin avoit donc déjà augmenté. Voyez à l'année 1553. Les deux Médécins & les deux Chirurgiens ont aujourd'hui à *Enkhuizen* 420 florins.

(64) Hiftoire d'*Enkhuifen* pag. 122. & *fuiv.*

cle, continue à faire mention de celui du XVI. „ En 1574, dit-il, un ouvrier ſortant de *Zirck-* „ *zée* pour aller travailler à la journée, ne pouvoit „ avoir pour ſon grand ſalaire, autant qu'il en avoit „ eu pour ſon petit ſalaire en 1495, car toutes „ les parties des vivres dont j'ai fait mention ſous „ le XV. Siecle, avoient encheri conſidérablement, „ ſçavoir un huitieme de bled couta en 1574. 4 „ eſcalins gros, un pot de vin 1 eſcalin, un pot de „ biere 2 eſcalins, une livre de beurre 8 gros, une „ certaine quantité de poiſſon 4 gros, & l'ouvrier „ gagnant 3 eſcalins 4 gros de Flandre, étoit court „ contre le produit de ſa journée de 4 eſcalins 2 „ gros. Voyez BOXHORN Tom. I. pag. 322 & 323.

L'an 1578 la Communauté des Porteurs de Biere préſenta à M. M. les Bourguemaîtres d'*Amſterdam* une Requête pour obtenir une augmentation ſur leurs ſalaires: ce fut l'augmentation du prix ſur les vivres & les Impôts qui les déterminerent à cette démarche, à laquelle ils furent encore pouſſés par l'exemple d'autres particuliers, qui probablement avoient ſollicité de leur côté. Voici en peu de mots la ſubſtance de leur Requête:

Supplient humblement les Jurés de la Communauté des Porteurs de Biere, que Meſſeigneurs les Bourguemaîtres daignent conſidérer, que leſdits Supplians n'ont point d'autres moyens de

ſubſiſter, que par ce qu'ils peuvent obtenir de leur travail; que n'ayant qu'un *ſol* pour le tranſport de chaque Tonneau, ils ſe trouvent obligés, ſurtout les jours de Marché, de le débourſer pour les voitures, enſorte que les Suppliants ſont le plus ſouvent dans le cas de ne rien retirer de leur travail; qu'étant de pauvres gens, chargés d'une nombreuſe famille, laquelle ils voudroient maintenir honnettement, & empêcher leurs femmes & Enfans de ſouffrir la faim & la miſere; & qu'outre cela, le prix des vivres, du loyer des maiſons, des laines, des toiles, des chandelles, des tourbes &c., ayant rencheri du double, & même du triple de ce qu'on les payoit autrefois, outre tous les nouveaux impôts dont on ſe trouve malheureuſement chargé, les Suppliants ſe trouvent hors d'état de ſubſiſter, ſi MM. les Bourguemaîtres n'ont la bonté d'ordonner une augmentation de leur ſalaire. Cette Requête, dont les motifs ſont ſenſibles, eut ſon effet: le ſalaire d'un ſol fut mis à un *braspenning*, ou 10 dutes, & celui de *ſix* deniers à *huit*. Vers la fin du même Siecle, & dans le ſuivant (65), on les augmenta encore, ainſi qu'on peut le voir par les di-

(65) L'an 1595, & en 1617 les ſalaires des porteurs de vin & de biere furent hauſſés.

Aujourd'hui on paye deux ſols pour l'entrée d'un tonneau [vat] dans la maiſon, de quelque grandeur que ſoit le tonneau. Et le Braſſeur eſt chargé des frais du tranſport.

verses Ordonnances contenues dans le Livre des Privileges &c. que j'ai cité Note (28).

Je pourrois citer encore plusieurs de ces exemples, surtout si je m'étois attaché aux informations particulieres que j'ai été à même de me procurer de plusieurs endroits; mais j'ai préféré d'exposer ce que j'ai pu citer d'Auteurs connus & estimés, afin que le lecteur pût par lui-même suivre les détails où je suis entré dans les recherches que j'ai faites; recherches toujours pénibles, parce qu'elles demandent une attention & une assiduité particulieres, pour pouvoir comparer les prix des denrées, de la main d'œuvre &c. avec la mesure générale, qui est toujours l'argent effectif.

§. 3. De la valeur des Terres, et du prix des Loyers.

Extrait du Regiſtre des informations faites à l'occasion des impositions en *Hollande* & en *West-Frise* dans l'année 1514 fol. 53 & *ultra*, concernant la *West-Frise* seulement. Le 5 Article de l'instruction concernant la valeur des Terres situées dans la Seigneurie de *Kennemer*, *gevolg Langedyk*.

Les Pasteurs & Régents ont déclaré sous serment, que les terres situées dans la dite Seigneurie & aux environs des Villages *Noord-Scherwoude*, *Zuid-Scherwoude & Broeck*, valloient l'arpent,

l'un dans l'autre, environ quatorze *Nobles* à 50 sols piece. Et les Loyers à trois florins environ l'arpent (66).

Par un Acte imprimé l'an 1518 le 19 Avril, fait par devant les Echevins du Village de *St. Pancras*, situé près d'*Alkmaar*, il est déclaré que le peu de bonnes terres que les Villageois possédoient dans ce voisinage, valloit trente-deux *nobles*, deux florins du Rhin, chacun de 40 gros, par arpent, l'un dans l'autre; & que chaque arpent valloit en Loyer six florins du Rhin quinze sols, & que l'on payoit pour fraix des digues, chemins &c. vingt cinq sols & un liard par arpent (67).

M. LE BARON DE SCHWARTZENBERG, dans son excellent Ouvrage Tome II., nous donne entr'autres choses curieuses le montant des impôts qu'on payoit en *Frise* au commencement du XVI siecle, sur toutes les terres situées dans cette belle Province, & qui se levoient au denier vingt-un des rentes annuelles (68); c'est par ce moyen qu'un particulier demeurant en *Frise*, & au fait de la valeur des Terres, telles qu'elles se trouvent actuellement, pourroit facilement faire une comparaison des valeurs des Terres & de leurs Loyers d'alors, avec celles d'aujourd'hui; chose d'autant plus facile, que les

(66) Informations d'un *particulier* de *Horn*.
(67) Situation de *West-Frise* par S. EIKELENBERG pag. 97. [H]
(68) Livre des Chartres *de Frise*. Tom. II.

Ecrivains Frifons que j'ai eu occafion de parcourir, m'ont paru très-folides & très-véridiques dans ce qu'ils ont expofé. Un pareil Ouvrage mettroit à même d'examiner fi mes idées fur ce fujet fe trouvent vraies & fondées. Les lecteurs inftruits comprendront très bien qu'il s'agit ici d'une valeur réelle en poids d'argent, & non pas en numéraire. Ceci peut auffi bien être appliqué au Bilan que le Souverain fait annuellement des charges, ainfi que des dépenfes: car je le repete, il faut tout voir dans fes rapports réels, & non fictifs; il s'agit d'approfondir l'avantage réel pour le total des habitans, & non celui de quelques particuliers feulement. Si les taxes montoient proportionellement à la valeur numérique de ce que l'on poffede, alors la chofe feroit de peu de conféquence; mais chez nous, chaque individu contribue aux charges de l'Etat, non felon ce qu'il poffede de richeffes, mais à proportion de la confommation qu'il fait. Ce n'eft pas une chofe indifférente pour le particulier que les impôts fur les vivres foient plus ou moins forts; un homme riche à millions, s'il vit avec œconomie, ne contribue pas plus aux charges de l'Etat, que le pauvre artifan, qui n'a que fes bras pour tout tréfor. Mais revenons à notre fujet.

Par une lifte des biens que les Eccléfiaftiques de la Religion Catholique poffédoient en 1510, on

voit encore les revenus de plusieurs bien-fonds dans ces tems-là (69).

Par un Contrat de vente passé par Frere *Petrus van Wel*, Confesseur &c. à *Aalsum*, en date du 28 Octobre 1527, on voit la vente ou l'achat de douze *Pondematen* de terre située à *Ferwolde*, faite à *Ulke Syreks*, *cum uxore*, pour 329 florins, nommés *Hoorntjes Guldens*. Voyez la valeur & les remarques à l'occasion de cette Monnoye, dont je n'ai pas encore fait mention, dans la Note suivante (70).

(69) Livre des Chartres *de Frise*, Tom. II.

(70) *Idem.* Tom. II. pag. 536. VELIUS dans sa Chronique, pag. 194. & 678 fait mention du florin de *Horn* (*Hoorns Gulden*). Il dit que c'étoit une Monnoie, dont 104 se tailloient du *Marc*, mais de bas alloi, étant du titre de 9 Karats d'or fin. HARKENROTH rapporte à la Chronique de *Beninga*, pag. 532, qu'on avoit dans ces pays deux sortes de florins de *Horn*. L'un étoit originaire d'*Est-Frise*, & valloit, l'an 1580, 4 brebis, (*schaap*) 10 W—— ou 9 sols (*stuivers*): mais les vieux florins de *Horn* valloient la même année 6 brebis (*schaap*) ou 12 sols.

Cet Auteur dit encore, pag. 471, que le droit de battre Monnoie a été depuis un tems immémorial un droit de Souveraineté chez tous les peuples, & qu'en *Hollande* il a appartenu aux Etats du pays depuis un tems très reculé; que lorsque ce pays fut érigé en Comté, ce droit fut cédé aux Comtes, sous condition cependant que les Comtes ne pourroient fabriquer des Monnoies qu'avec l'aveu & concurrence des Etats. Mais ce seroit sans fondement que l'on prétendroit que les habitants de la Province de *Hollande* auroient fait fabriquer des Monnoies, & je ne pense pas qu'on pût le prouver; non qu'ils n'en eussent pas le droit, mais parce que les circonstances ne le leur permirent point. Le peu d'étendue de leurs Etats, la médiocre quantité d'or & d'argent, & l'impuissance d'augmenter subitement leur Commerce, en furent les causes naturelles, auxquelles on pouroit encore ajouter leur ambition très modérée, rélativement à l'extension de la

Par le Teftament d'*Epo van Lyaukema*, fait le 16 Avril 1535, j'obferve qu'on y évalue quelques *Pondematen* de terres à *Pieters - bierum* appartenant à la maifon *Lyaukema* à 15 florins le *Pondemate*. Les terres propres à la culture des grains fituées à *Foppen*, auffi appartenant à la maifon de *Lyaukema*, à 15 florins le *Pondemate* (71).

L'an 1546 on loua à *Enkhuifen* un emplacement pour y faire une Corderie, fix florins par an (72).

L'an 1549. M. M. les Bourguemaîtres louerent à *Klaas Klaasz* un certain terrain fitué hors la por-

puiffance fouveraine dans leur Pays. On n'a point de deniers plus anciens que ceux du Comte *Florent* III, auxquels ont fuccédé ceux de fes fils *Thierri* VII & *Guillaume* I. On ignore où les premieres Monnoies ont été fabriquées; le tems & le lieu font également incertains; car quoique quelques anciens Privileges accordent ce droit à la Ville de *Dordrecht*, il ne s'enfuit pas qu'elle ait joui antérieurement de ces privileges, dont le plus ancien eft de l'an 1064, & fut accordé à cette Ville par l'Empereur *Henri* IV. Les premieres pieces fur lesquelles on puiffe lire le nom du lieu de leur fabrication, font du tems de *Florent* IV, mort en 1235: mais ces efpeces font auffi bien fabriquées à *Médenblik* qu'à *Dordrecht*. Les pieces exiftantes le prouvent. Poftérieurement à ce Comte, il y a plufieurs deniers qui ne font point mention de la ville où ils ont été frappés. Dans les Chartres de *Frife* Tome II, on voit que le florin de *Horn*, (apparemment celui d'*Eft - Frife*) fut de 124 au marc, & évalué à 12 fols. Voyez pag. 741. 19. *Avril* 1539.

Les 329 florins dont il eft fait mention doivent être évalués à 12 fols piece: le mot de *hoorntjes* fignifie *petite corne*, ou *petite Coquille de mer*; ce qui vraifemblement aura été la marque de ces efpeces. Les armes de la ville de *Hoorn* font auffi une corne.

(71) Livre des Chartres de Frife, Tom. II. pag. 668.

(72) Hiftoire d'*Enkhuifen*, pag. 71.

te *du Sud*, pour y conſtruire un Chantier, pour la ſomme de treize florins (73).

La Ville de *Rotterdam* s'étant conſidérablement accrue par l'augmentation de ſon Commerce, le terrain renfermé dans ſes murs a éprouvé, ainſi qu'à *Amſterdam*, pluſieurs progreſſions ſucceſſives dans le prix; enſorte qu'à meſure que de tems à autre la Ville s'étendoit, les Magiſtrats vendoient pluſieurs fonds & emplacemens à divers prix. On en voit pluſieurs exemples dans ce Siecle, & au commencement du ſuivant. Voyez la Note (74).

(73) Hiſtoire d'*Enkhuiſen*, pag. 72.

(74) Chronique de *Rotterdam* par S. LOIS Edition de 1747. L'an 1584, dit l'Auteur pag. 101. &c., il n'y avoit à *Rotterdam* que quatre Moulins à vent pour moudre le bled, & cinq Moulins à chevaux. La ville augmentant en proſpérité, il y eut en 1612, 13 moulins à vent & 10 à chevaux. On trouve dans ce même Livre le détail de pluſieurs ventes de fonds de terre en différentes années, qui nous donneront encore quelques exemples ſur la différence des prix actuels, d'avec ceux de ce tems-là. L'an 1597. chaque emplacement de maiſon ſitué dans le *Bankétſtraat* fut vendu 100 florins: en 1598 chaque emplacement de 150 pieds de long ſur 22 de large fut vendu 160 florins; ceux de 100 de long ſur 22 de large 100 florins. Toutes ces ventes ſe monterent à 50000 florins, dont on acquitta une dette de pareille ſomme au denier 16.

L'an 1611., 42 emplacemens ſur le *Leuve-haven* furent vendus enſemble 18000 florins; chacun de ces fonds étoit large de 18 pieds, mais de différentes profondeurs.

En 1613 furent encore vendus des marais ſur le *Boompjes*, propres à faire des Chantiers, chaque emplacement long de 180 pieds ſur 20 de large fut vendu 400 florins.... Nous paſſons ſous ſilence pluſieurs de ces exemples curieux (*a*).

(*a*) Quoique cette anecdote ſoit étrangere à la matiere qui nous

Enfin par le moyen des informations que je me ſuis procurées, j'ai ſçu que c'eſt à la fin de ce ſiecle que les grandes révolutions ſur la valeur des terres & de leurs Loyers ſe ſont fait le plus ſentir dans nos Provinces. La raiſon en eſt toute naturelle, en 1589 parut l'Ordonnance ſur les Monnoies, lorſque le prix de l'or ſe trouva augmenté ſi conſidérablement, & que le Marc d'argent fut fixé à 21 florins & 8½ ſols.

Par exemple, aux environs d'*Amſterdam* une terre avec maiſon, ſituée proche du *Diemermeer*, avoit été louée en 1586 pour 60 florins, à condition que le locataire entretiendroit le long de ſa terre la Digue, à laquelle cette Métairie ou Ferme touchoit. L'an 1593 elle fut louée pour 135 florins.

Une terre de huit arpens, avec une petite maiſon, ſituée proche du *Bylemer-Meer*, à une lieue d'*Amſterdam*, fut louée avant 1588 pour 30 florins & un petit baril de beurre, libre de tous fraix, hormis les impôts (*Verpondingen*). L'an 1588 cette même Terre fut louée pour 35 florins. L'an

occupe, nous dirons cependant que dans le même Livre on voit qu'en 1582 l'Egliſe Romaine adopta dans ſon Calendrier le ſyſtême de *L. Lilio* Médécin de *Vérone*. La fête de *Noël*, qu'on célébroit le 25 Décembre, fut miſe au 15 du même mois, & la nouvelle Année commença le 22 Décembre. On ordonna l'exécution de cette réforme par une Bulle du 24 Fév. 1582. Ce qui fut adopté en *Hollande*, en *Flandre*, &c.

1593 pour 70: l'an 1599 pour 75, & dans l'année 1602 pour 100 florins.

L'an 1578 une terre de ſept arpens, ſituée à *Sloterdyk*, à une demi lieue d'*Amſterdam*, fut louée pour 6 florins; en 1584 pour 7; en 1588 pour 10, en 1590 pour 13, en 1591 pour 20, en 1592 pour 24, & en 1594 pour 40 florins, ſous condition que le locataire payeroit les impôts, leſquels, ſelon que je l'ai trouvé, montoient en 1588 pour 2 années à 9 florins 16 ſols. Il doit y avoir une infinité de ces exemples; nous voyons par ceux que nous avons cités que dans l'eſpace de huit ou neuf années les Loyers des terres monterent également au double, triple, & à plus (75).

L'an 1597 le 29 Novembre une Métairie de vingt un arpens, avec maiſon & hangard (endroit où ſe met le foin de garde) fut louée pour 145 florins; en 1603 elle fut louée pour 150 florins. Cette terre eſt ſituée ſur l'*Amſtel*, à un quart de lieue d'*Amſterdam* (76) (& alors un peu plus loin). Une Métairie pareille & tout auſſi proche de la Ville ſe loue aujourd'hui pour 800 ou 1000 florins.

(75) Informations particulieres tirées d'anciens Regiſtres d'une maiſon établie depuis long-tems à *Amſterdam* pour le ſoulagement des pauvres.

(76) *Idem.* C'eſt la Métairie de *Meerhuizen.*

§. 4. DE L'ÉVALUATION DE QUELQUES ARTICLES PARTICULIERS DANS LE COURANT DU MÊME SIECLE.

L'homme qui veut approfondir les viciſſitudes des choſes humaines, en rencontrera de grands exemples dans ce XVI Siecle. En effet, ce ſiecle ſera toujours celui où ſon eſprit ſera ſurpris des progrès que les hommes ont fait dans toutes les connoiſſances qui ſont à leur portée. Les affaires rélatives au Commerce ſont celles auxquelles nous nous bornons. Il ſeroit même trop long de le ſuivre dans toutes ſes branches. Je me bornerai ſeulement à deux ou trois exemples, qui m'ont paru aſſez curieux, & qui méritent qu'on en conſerve la mémoire.

1°. Nous avons vu dans le ſiecle dernier, combien dans nos contrées furent rapides les progrès qu'on fit dans la navigation. J'ai pour cela cité un exemple de l'Hiſtorien d'*Enkhuiſen*. Je continuerai de me ſervir encore de ſon Ouvrage, afin de faire connoître l'évaluation de nos Vaiſſeaux marchands de ce tems-là, & de rappeller au ſouvenir des lecteurs combien l'habileté des marins d'*Enkhuiſen* fut alors en réputation.

Environ ce tems-là [dit l'Auteur] (en 1542) à l'occaſion d'une demande de la part de l'Empereur, MM. les Bourguemaîtres repréſenterent au

Maître des Rentes, que les habitans avoient perdu depuis 3 ou 4 ans, 16 ou 17 Vaiſſeaux, appartenant tous à des citoyens d'*Enkhuiſen*, & valant enſemble une ſomme de 80380 florins Caroli, ce qui avoit beaucoup influé ſur l'état des habitans, & leur avoit pour ainſi dire fait prendre le parti de ne plus faire de nouvelles entrepriſes. Ils remontrerent encore que les Revenus de la Ville ne ſe montoient pas à plus de 2700 florins ; qu'ils étoient chargés de 1300 florins de Rentes perpétuelles, & de 625 florins de Rentes viageres; qu'ils avoient outre cela des dépenſes continuelles à faire à la Ville & au Port, qui exigeoient par an au moins 1600 florins Caroli, ſans compter les impoſitions ordinaires, & les demandes extraordinaires de Sa Majeſté. Pour vérifier la perte faite ſur mer, on ajouta aux Remontrances la note ſuivante:

Vaiſſeaux Péris.

Un nommé *Karvelſchip*, de 300 Laſt, appartenant à *Klaas Jacob Blaeuhulk*.

évalué à	7000	florins Caroli.
Un petit, dont le maître s'eſt ſeul ſauvé	800	—— ——
Un neuf, de 100 Laſt . . .	3000	—— ——
Un idem, de 250	8000	—— ——
Un petit	500	—— ——
Un petit	500	—— ——

Un grand de 200 . . . . . 7000 florins Caroli.
Une grande Carvelle de 300 laſt. 7000 —— ——
Une —— —— de 225 . 4000 —— ——

(le feu prit à celle-ci par accident devant la Ville.)

Une autre . . . . 3500 florins Caroli.
Un autre Vaiſſeau . . . . 2500 —— ——
Un de 200 laſt . . . . . 5000 —— ——
Un autre de 250 , . . . 6000 —— ——
Une Carvelle neuve de 250 . 6500 —— ——

(périe avec tout l'équipage.)

Une autre Carvelle de 300 laſt 7000 florins Caroli.
Une autre de 300 . . . . 8000 ————
Une Carvelle neuve de 300 laſt 10080 — &c. (77)

Le même Auteur, ſous la date de l'année 1551, a notté, que la Ville d'*Enkhuiſen* avoit 60 gros Vaiſſeaux de mer, 200 Vaiſſeaux du Rhin, & outre cela pluſieurs batteaux pour la pêche des Harangs. Mais ces forces de mer furent bientôt diminuées, par la guerre qui ſurvint peu après avec la *France*; car avant la déclaration de guerre, 3 gros Vaiſſeaux d'*Enkhuiſen*, valant au delà de 26000 florins, furent pris; & depuis la déclaration ils perdirent encore deux Vaiſſeaux, propres à la pêche des Harangs, valant au delà de 1800 florins, & en 1551

(77) Hiſtoire d'*Enkhuiſen*, pag. 68.

& 52 par les désastres de la mer, 4 gros Vaisseaux, qui valloient au moins 20000 florins.

Ce petit détail, avec ce que l'on trouvera au Chapitre suivant, suffira pour nous donner une idée de la valeur des Vaisseaux de ce tems-là. Le bois & les autres matériaux propres à la construction des Vaisseaux sont depuis le XVI Siecle si considérablement augmentés en prix, qu'on a de la peine à en croire ses propres yeux. Ce qui valloit en 1550, 900 florins, en vaut aujourd'hui 7000 (78).

Mais rien ne doit plus surprendre, lorsqu'on fait réflexion aux différentes révolutions arrivées depuis ce tems-là. Revenons au second objet de l'Historien d'*Enkhuisen*, sçavoir à la réputation que les habitans de cette Ville s'étoient déjà faite dans la navigation.

Charles d'Autriche, Souverain de ce pays, voulant se faire reconnoître en Espagne Roi de Castille & des autres Royaumes qui lui étoient échus, vint à *Middelbourg* en *Zélande* l'an 1517, d'où il se mit en mer pour se rendre en Espagne le 12 Août. Il voulut que ceux d'*Enkhuisen* le transportassent, ainsi qu'ils le firent, ayant une en-

(78) Histoire d'*Enkhuisen*, pag. 73. R Y G E R S B E R G E N dans sa Chronique de *Zélande*, dit à l'année 1533, que dans cette année on commença en *Hollande* & en *Zélande* à couvrir les *Buyzen* qu'on employoit à la pêche des Harangs; car tous ceux que l'on avoit fabriqués & équipés avant ce tems-là, n'avoient pas d'autre tillac que quelques planches, & une voile par dessus.

tiere confiance dans leur expérience fur la mer (79).

2°. Si l'expofé de la valeur de nos Vaiffeaux marchands du XVI Siecle nous jette avec raifon dans quelque furprife, lorfqu'on la compare au prix de ceux de nos jours, nous ne ferons pas moins étonnés de la prodigieufe différence qu'on trouve entre le prix de ce que les maifons qu'on faifoit batir coutoient alors, & entre celui de nos jours. Notre Auteur de l'Hiftoire d'*Enkhuifen* va nous fournir encore quelques exemples à ce fujet.

L'an 1531 on éleva à *Enkhuifen* une Tour & une muraille longue de 35 toifes, allant de la porte du Nord vers l'Orient au *Zuiderzée*, ce qui couta alors en tout 2362 florins Caroli (80).

L'année d'après on batit encore une petite Porte, ainfi qu'une grande Tour ronde, avec 27 toifes de muraille du côté Oriental de celle qui avoit été faite l'année précédente, jufques dans le *Zuiderzée*, ce qui couta à la Ville 2741 florins. Tout cet ouvrage fut affis fur un fondement de poutres de bois d'aulne, fur lequel on bâtit un *focle* de 20 à 25 pieds, enforte que l'ouvrage de deffous couta autant que celui de deffus, encore l'ouvrage du côté de la mer fut-il partout revêtu de pierres dures de-

(79) Hiftoire d'*Enkhuifen* pag. 47.

(80) *Idem*, pag. 54.

de *Benthem*, & par en haut de pierres de *Leyde* (81).

L'année 1534 on éleva une Tour d'une moyenne grandeur, avec une muraille, partant de la partie du Nord vers l'Occident, longue de 35 toiſes. Ce rempart couta à la ville 3258 florins Caroli. Dans ce tems-là le Comte de *Hoogſtraten*, Stadhouder de *Hollande*, ordonna de faire encore quelques ouvrages du côté du Sud de la ville. En conſéquence de cet ordre l'an 1535 on fit trois Tours, deux petites & une grande, garnies de murailles de chaque côté, l'une regardant la mer, l'autre le port, de la longueur de 51 toiſes, ce qui couta 5133 florins. Nous rapportons cela, dit l'Auteur, non comme choſe de grande importance, mais pour conſerver ſeulement le ſouvenir de ce qui ſe paſſoit dans ces tems-là (82).

Lorſqu'en 1536 l'Empereur fit prendre des informations ſur la ſituation de certaines affaires, MM. les Bourguemaîtres remontrerent, que les habitans

(81) Hiſtoire d'*Enkhuiſen*, pag. 54.

(82) Hiſtoire d'*Enkhuiſen*, pag. 58. Pour cet ouvrage on avoit employé 800 mille Briques. Voyez page. 6. qui couterent 1200 florins

4000 Pieds de pierre de Benthem, ...	600
Et en Boiſage.	400
	f 2200

En calculant la chaux & les ſalaires il ne ſeroit pas impoſſible, pour une perſonne entendue & ſur les lieux, d'en faire un objet de comparaiſon.

de la Ville avoient fait souvent de grandes pertes sur mer, & que la Ville avoit fait des dépenses considérables en batisses; qu'ils avoient fait vouter dans le courant de l'année trois grandes Tours, & que les Remparts avoient été nouvellement réparés, avec nouvelle terre & pallissades, ainsi que du côté de la Mer, dont les glaces en hyver avoient beaucoup endommagé les pilotis, ce qui en tout avoit coûté 1700 florins.

Dans ce même tems on fit aussi des dépenses par rapport aux digues, on y employa un terrain d'environ 175 arpents.

Nous avons vu à l'article du prix des denrées &c. de ce siecle combien couterent en l'année 1536, 800 mille pierres de *Leyde*. Dans le même tems, continue l'Auteur, 4000 pieds de pierres de *Benthem* coutoient à *Enkhuisen* 100 Livres de gros, c'est-à-dire 15 florins Caroli les 100 pieds, non compris la chaux, les salaires &c.

Le même Historien donne dans la suite le détail d'un nouvel ouvrage à faire du côté du Sud de la ville, vers l'Occident, hors de la porte du Sud, sçavoir, une nouvelle tour & des murailles flanquées de tours de distance en distance, jusqu'au *Wester-porte*, qui conduit à *Grootebroeck*, ouvrage long de 200 toises, & qui leur avoit été ordonné par le Comte de *Hoogstraten*. Cet ouvrage construit

partout ſur des pilotis de bois d'aulne devoit revenir à 14 ou 15000 florins Caroli (83).

Je terminerai cet article en remarquant que notre Auteur nous a encore conſervé le montant des fraix que couta le pavé du chemin. En 1552 on pava le chemin depuis la maiſon habitée par *Pieter Landtmans*, jusqu'au nouveau port, à raiſon de 3 florins par toiſe quarrée, tout compris. Les Bourgeois fournirent 1 florin par toiſe pour ſubvenir aux fraix, & la ville 2 : ce chemin n'avoit point encore été pavé (84).

Je pourrois m'étendre encore davantage, mais ces exemples ſuffiront pour donner une juſte idée des différents prix des choſes dans ces tems-là.

Diſons maintenant un mot des droits, des impôts & des charges, pour completter la comparaiſon des tems paſſés aux nôtres.

L'an 1507 *Enkhuiſen* étoit ſeulement chargée de 76 florins 2 ſols de Rente perpétuelle, & de *f* 520-4. de rente viagere; ce qui ſe trouvoit encore en 1536 monter à environ 800 florins du Rhin, avec cette différence, qu'il y avoit plus de Rentes perpétuelles que de viageres (85).

L'année 1515 la Ville ayant ſouffert conſidérablement par les inondations, on fit des Rémontran-

(83) Hiſtoire d'*Enkhuiſen*, pag. 62.
(84) *Idem*, pag. 74.
(85) *Idem*, pag. 41.

ces au Souverain & à ſon Conſeil, afin de trouver un moyen de ſubvenir aux fraix des digues, attendu que la plûpart des citoyens ſortoient de la Ville pour ſe ſouſtraire aux charges auxqu'elles ils devoient contribuer.

Le Prince ne connut d'autre moyen que celui de lever des nouveaux impôts; il permit par Lettres à la Régence de lever quelqu'argent par le moyen de l'acciſe, qui ſe régla de la maniere ſuivante: on prit la valeur d'un ſixieme ſur tout le vin qui ſeroit conſumé dans la Ville, un ſol ſur chaque laſt de Bled & de ſeigle, dont une partie ſortiroit de nouveau de la Ville, 3 ſols d'un laſt de ſeigle conſumé dans l'enceinte de la Ville, d'un tonneau de ſel 1 ſol, à condition que la Régence emploiroit les deniers qui proviendroient de ces droits à batir ou à réparer par tout où la néceſſité le demanderoit le plus, & qu'elle en rendroit compte au Prinçe (86).

L'an 1526 la Régence de la même Ville d'*Enkhuiſen* exempta les particuliers qui établiroient des Fabriques de raffineries pour le ſel, de payer des droits d'acciſe, lorſqu'ils le vendroient en détail par meſure du quartier, mais ils n'étoient pas exempts pour les ventes qui ſe feroient avec des meſures plus petites.

(86) Hiſtoire d'*Enkhuiſen*, pag. 45.

Enſuite (en 1531) on mit de nouvelles reſtrictions à cet article, mais de peu d'importance (87).

En 1549 pour ſubvenir aux fraix d'un port nouvellement conſtruit, le Prince permit que la Régence levât un droit ſur chaque Vaiſſeau qui viendroit ou hiverner ou charger dans le port; que de chaque laſt on payeroit 3 ſols gros de Flandre, & cela pour l'entretien du port; en reconnoiſſance de laquelle permiſſion la Régence s'obligeoit à payer au Maître des Rentes, ou Receveurs du Prince, 10 florins Caroli de 20 ſols piece, par an. Cette permiſſion fut accordée à *Bruxelles* le 23 Mai de la même année.

Dans ce même tems la Ville d'*Enkhuiſen* afferma pour 8 ans le droit ſur les Eaux de vie, qui ne ſe montoient alors qu'à 42 florins l'année (88).

En 1553 la Régence ſollicita de nouveau l'aug-

(87) Hiſtoire d'*Enkhuiſen*, pag. 51 & 53. En 1531, les Fabriquans convinrent entr'eux de ne vendre que par tonneaux entiers; on devoit faire meſurer le ſel par des hommes admis & reçus avec ferment. En 1536 il y avoit hors de la ville d'*Enkhuiſen* quatorze Fabriques pour rafiner le ſel. Pour donner ici un exemple frappant de l'acciſe que l'on paye actuellement ſur le ſel, voici l'expoſé de ce qu'il en coute pour un ſac de ſel [120 Livres] à *Amſterdam*.

En 1777.	Achapt d'un ſac de ſel	1 flor.	17 ſols
	Impôts ou droits d'acciſe & le ſceau. .	1	17
		f 3 -	14

Deſorte que les impôts ſur cette denrée ſe montent auſſi haut que la choſe même.

(88) *Idem*, pag. 72.

mentation des droits d'Accise pour fournir aux dépenses continuelles, ce qui fut accordé en partie; sçavoir, qu'on pourroit lever de chaque tonneau de biere brassée dans le pays:

De la qualité de	20 sols & plus bas	6 sols	
————————	21 à 29 . . .	9	
————————	30 à 39 . . .	10	
————————	40 & au-dessus .	12	8 den.

Ceci étoit le droit sur les Cabaretiers, car pour ce qui regarde les Bourgeois, il étoit réglé de la maniere suivante:

De la qualité de	20 sols & plus bas	6 sols	
————————	21 à 29 . . .	9	
————————	30 à 39 . . .	7	8 den.
————————	40 & au-dessus .	10	

Des Bieres étrangeres, tant sur les Bourgeois que sur les Cabaretiers . . . . . . 30 sols

De Biere d'*Angleterre*, de *Hambourg*, de *Breme*, & de *Rostock*. . . . . . . 15 sols

De toute sorte de vins qui seroient consumés dans la ville & dans son district, le cinquieme denier, au lieu du sixieme, comme nous avons vu qu'on le donnoit ci-devant. Le tout pour le terme de 9 ans, & sous cette condition spéciale, que la plus grande partie des intéressés y devoit consentir, & que les Suppliants payeroient en reconnoissance de la per-

miſſion aux Receveurs de l'Empereur 12 Livres (*Ponden*) de 40 gros par an (89).

En 1560 la Régence, afin de ſubvenir aux fraix d'un nouveau port pour les pêcheurs, ſollicita la continuation de l'Octroi accordé en 1553 par le pere du Souverain alors régnant.

A cette occaſion ils demanderent auſſi de pouvoir mettre un droit ſur les Grains qui ſe conſumoient dans la ville & dans ſon diſtrict. Le Prince l'accorda pour le terme de 12 ans, & permit de le percevoir ſuivant le tarif qui ſuit:

D'un laſt de bled	. . . . .	4 ſols	
——— de ſeigle	. . . . .	3	
——— d'orge	. . . . .	2	8 den.
——— d'avoine	. . . . .	3 gros	
D'un tonneau de ſel	. . . . .	1 ſol	

Et toujours ſous la condition que les Citoyens donneroit leur conſentement. Le privilege en fut ſigné le 1 Octobre de l'année 1561 (90).

Il ne ſera pas hors de propos d'appuyer ces exemples par un autre du même genre. Voici donc ce qui ſe paſſa dans ce ſiecle dans la ville d'*Alc-*

(89) Hiſtoire d'*Enkhuiſen*, pag. 77.

(90) *Idem*, pag. 91. Actuellement on paye pour l'Impôt de la Province, du ſeigle qu'on conſume, 52 flor. 9 ſols 6 den. pour le laſt, & pour l'acciſe de la Ville 5 flor. 5: 8 ſols le laſt. Et du froment *f* 104. 18. 12. & *f* 16. 4. Au IX. Chapitre on peut obſerver les taxes de notre ſiecle ſur pluſieurs autres articles.

maar, ville encore aujourd'hui floriſſante dans la *Nort-Hollande*.

En 1507 on alloua la veille de *Noël*, ſuivant le Compte des Tréſoriers de cette ville, le droit d'Acciſe ſur le vin pour le terme de 13 mois, le mois ſuppoſé de 28 jours, à raiſon de 65 Livres (*Ponden*).

L'Acciſe de la Biere pour 182 jours à 19 ¼ de ces livres par jour; Livres (*Ponden*)

L'Acciſe des grains à	. . . . .	149	le mois
——— des Draps	. . . . . .	28	
——— des Tourbes & Bois	. .	40	
——— de la viande	. . . . .	352	l'an. (91)

L'an 1531. le 26 Juillet il fut ordonné de la part de la Magiſtrature, que chaque citoyen de la ville payeroit un double ſol par ſemaine de chaque 100 florins qu'il poſſédoit, & que l'on feroit pour cela eſtimer les maiſons & les meubles par des Commiſſaires nommés à cette fin; on taxoit au double dès le lendemain quiconque ne payoit pas au jour limité, & on ſéviſſoit contre le premier qui parloit trop ouvertement ſur cette dure impoſition. Cet argent devoit ſervir à fortifier la Ville (92).

L'an 1537. l'Acciſe de la biere ſe montoit, d'après les quittances, à 12 florins du Rhin & un *Braspenning*.

(91) Hiſtoire d'*Alcmaar*, pag. 51.
(92) *Idem*, pag. 75.

Par les comptes de *Jacob Willemz* en de *Dirk van Teylingen*, Tréforiers, commençant la veille de *Noël* en 1536 & finiffant en 1537, également la veille de *Noël*, on voit que l'accife du vin étoit montée à 358 liv. 6 ß, celle de la biere à 2709 liv. 12 ß, celle du bled 1397 liv. 18 ß 7 gros, celle des draps à 279 liv. 10 gros [ce qui prouve que les Fabriques étoient alors en vigueur]; celle des tourbes & du bois à 246 liv. 10 ß, celle de la viande 156 liv. celle de l'eau de vie 19 liv. Toutes ces liv. (*Ponden*) de 40 gros.

Dans cé même tems les Douannes, dont le revenu fe percevoit au profit de la Ville dans le grand Marché, fe montoient à 108 liv. (93).

Dans la guerre que l'Empereur eut contre la *France*, la ville d'*Alcmaar* fut obligée d'accorder plufieurs demandes que fit S. M. Pour y fatisfaire, les Bourguemaîtres & Confeillers mirent fur tous les biens des particuliers une charge de cinq fols, fur chaque 100 florins par demi an (94).

Enfin, dit l'Auteur, „ Le Roi *Philippe*, l'an
„ 1558, commença à épuifer nos principales fa-
„ milles, pour exécuter fes odieufes entreprifes,

(93) Hiftoire d'*Alcmaar*, pag. 89.

(94) *Idem*, pag. 90 — 120. L'an 1553 on fit de la part de l'Empereur une demande extraordinaire de 300,000 florins; pour y fatisfaire, les habitans durent contribuer du dixieme denier de leurs immeubles, comme maifons & terres.

„ ſous le prétexte de la guerre qu'il avoit à ſoute-„ nir contre la *France*".

Par une Ordonnance de ce Prince, on voit qu'il demanda à ſes ſujets des *Pays-Bas* de l'aſſiſter en argent, par forme d'emprunt: à cette occaſion il y eut un comité.

Par devant les Commiſſaires du Roi comparurent les perſonnes ci-nommées: *F. van Teylingen*, *A. Pieterszoon Sel*, *Lucas Andrieszoon*, &c. *& les Régens de la vieille Cour, autrefois nommée le Couvent de Sainte Cathérine*, &c.

Leſquelles déclarerent conſentir à prêter au Roi par forme d'emprunt, ſçavoir *F. van Teylingen* 200 Livres, *A. Sel.* 100 Livres &c. faiſant enſemble 1000 Livres (*Ponden*) de 40 gros: l'emprunt ſe fit pour un an; mais la guerre étant devenue plus longue & plus diſpendieuſe, on commua le rembourſement en une rente au denier 16. (95).

Terminons ce Tableau des révolutions ſur les prix des denrées &c. par des réflexions générales, rélativement à ce qui s'eſt paſſé dans le courant du XVI ſiecle. C'eſt dans ce ſiecle, lorſque l'Europe fut devenue infiniment plus riche en or & en argent que dans les ſiecles précédents, que l'homme, toujours avide de richeſſes, eût dû ſans doute ſe trouver au comble de la félicité; cependant jamais peut-

(95) Hiſtoire d'*Alcmaar*, pag. 136.

être le genre humain, & surtout l'habitant de cette brillante partie du monde, ne fut accablé de plus grands maux. Si *Colomb*, en revenant de l'*Amérique*, nous présenta d'une main les trésors d'un nouvel Hémisphere, on est assez généralement persuadé que de l'autre il nous donna cette affreuse maladie qui n'est que trop connue, & dont les ravages sont d'autant plus terribles, qu'ils détruisent les sources mêmes de la vie.

Le seul Monarque Espagnol répandoit par ses Vaisseaux plus d'or & d'argent en Espagne, qu'il ne s'en trouvoit dans le reste de l'Europe; & malgré ces immenses richesses, le successeur de CHARLES-QUINT, le Prince sans doute alors le plus riche & le plus puissant des Nations Européennes, ne pût ni par ses forces de terre, ni avec ses forces de mer, ni avec tout son or & son argent, conserver ce petit coin de l'Univers que nous connoissons tous, sous le nom des *sept Provinces Unies des Pays-Bas.* Ses propres richesses servirent même contre lui. Les énormes dépenses qu'il devoit faire continuellement, firent couler tout l'or & l'argent de l'*Amérique* vers la Flandre, & éleverent enfin en Europe cette nouvelle Puissance, qui s'est rendue depuis si respectable & si utile.

C'est depuis la découverte du nouveau monde, depuis que les fleuves d'argent du *Mexique*, du *Chili* & du *Pérou*, & ceux d'or du *Brésil* ont pris

la route de l'Europe, c'eſt depuis cette mémorable époque, dis-je, que l'on a vu l'Européen continuellement accablé d'impôts. Il paroît donc, que plus on a, plus on veut avoir: VÉLIUS, Hiſtorien de *Horn*, ſentoit bien cette vérité, lorſqu'il diſoit: „ Celui-là eſt riche, qui ſe contente de peu, „ & non celui qui en poſſédant beaucoup, a enco- „ re de plus grands beſoins; parce que le peu qui „ manque au premier, peut être bien plus facile- „ ment rempli, que la ſomme immenſe des déſirs „ du dernier ".

CHARLES-QUINT, ce Prince ſi puiſſant, & ſur les terres duquel (ſi l'on en croit le proverbe) (96) le Soleil ne ſe couchoit jamais, fut obligé de demander un jour (en 1537) un ſubſide extraordinaire d'argent aux habitans de la Province de *Friſe*. Les Repréſentans de la Province, qui en 1531 lui avoient fait de leur propre mouvement un préſent de 14000 *florins Caroli* (97), lui firent alors de très humbles Rémontrances (98), en lui expoſant les malheurs & les pertes qu'ils avoient eſſuyées depuis 1515 par les guerres ruineuſes qu'il avoit entrepriſes. Cependant pour témoigner leur ſincere attachement à l'Empereur, ils réſolurent (99) de

(96) Voyez *Moreri*, pag. 136. de la Lettre E.

(97) Chartres de *Friſe*, Tome II. pag. 579.

(98) *Idem*, pag. 708 & 713.

(99) A la page 727 on trouve ce qui ſe paſſa le 18 Avril 1539, & jours ſuivans à la Diette que les Etats de *Friſe* tinrent ſur cette im-

faire un dernier effort en ſa faveur, mais ſous la condition d'une promeſſe de ſa part, ſur pluſieurs articles concernant leurs Droits, Privileges, & Prérogatives, conditions que le grand CHARLES-QUINT fut obligé d'accepter (100). Quel exemple pour l'homme qui penſe!

On voit ici le *Friſon* dans toute ſa ſplendeur, même au milieu de la détreſſe. Ce peuple ami de la liberté ſçait l'acheter au poids de l'or, quand il ne peut la conſerver autrement. Qui étoit le plus grand dans ce moment là? Etoit-ce CHARLES ou le FRISON?..... Enfin il faudroit trop de tems & plus d'un volume pour faire la deſcription des révolutions que le Commerce en général & les affaires des finances en particulier, ſubirent dans ce ſiecle, j'aurai occaſion de dire encore quelques mots ſur ce dernier objet dans mon ſecond Volume.

portante affaire. Il eſt à remarquer ſurtout, combien fut grande la fermeté des Friſons, qui ne voulurent jamais donner de conſentement avant que les articles ne fuſſent réglés de part & d'autre, malgré les promeſſes que leur firent les Commiſſaires, que l'Empereur auroit égard à leurs conditions, lorſqu'ils auroient conſenti au ſubſide demandé. Le Stadhouder & les Commiſſaires n'aſſiſterent même pas à leur aſſemblée; de ſorte que les Repréſentans nationnaux tinrent leurs conférences entiérement libres. Il feroit trop long de détailler ici tous les articles qui y furent agités; cependant on peut aſſurer qu'ils ſont curieux & intéreſſans, & qu'ils méritent d'être conſervés à la poſtérité. Ce ſont de ces pieces qu'on ne peut trop connoître, lorſqu'on veut ſe former une juſte idée du peuple *Friſon* dans le XVI Siecle, & ſous un Regne tel que celui de *Charles-Quint.*

(100) Chartres de *Friſe*, Tome II. pag. 753. 18 Juin 1539, Voyez encore la lettre de la Reine *Marie*, à la page 757 & ſuivantes. La

XVII SIECLE.

§. I. Du Prix de différentes Choses.

Nous avons vu au Chapitre VI qu'à la fin du XVI Siecle le marc d'argent valloit déjà entre 21 & 22 florins. Nous venons de voir que le prix des denrées, de la main d'œuvre &c. s'étoient considérablement ressenti de cette étrange révolution, principalement sur l'argent: nous allons voir maintenant sur quel pied le prix de quelques articles s'est encore établi dans le cours de ce Siecle.

La cherté sur les grains, qui eut lieu sur la fin du siecle dernier, continua au commencement de celui-ci. En 1602 le seigle se vendit 68 florins d'or, & en 1603. 80, mais ce prix diminua ensuite, car en 1605 il ne valloit plus que 40 à 44; à *Amsterdam* même il fut payé 47 florins d'or par les Administrateurs des Etablissements publics (101).

Diette du 3 Août 1539, & surtout la Copie de l'instruction donnée à MM. les Députés vers la Reine *Marie* Douairiere de *Hongrie*, Régente, sous la même date, par laquelle les Etats déclarerent qu'ils exigeoient Acte du privilege, cacheté & dans les formes requises, sans changement d'aucuns articles; & au cas de refus de ces conditions, les Députés étoient destitués de leurs pouvoirs, & l'Etat ne devoit pas acquiescer aux demandes; mais que, si les conditions étoient acceptées, les Députés & commettans pouvoient promettre au nom du pays 40000 *florins Caroli*, & en passer Acte en forme.

(101) Velius Chronique de *Horn* pag. 525. Et Information particuliere, tirée des Livres d'une Maison établie à *Amsterdam* pour le soulagement des pauvres.

J'ai déjà dit à l'article du prix des denrées &c. dans le ſiecle dernier, que je me ſuis attaché à citer différens articles que j'ai trouvés dans des Auteurs publics, & qui ſont à la portée de tout le monde. J'aurois volontiers continué ſur le même pied, ſi j'avois rencontré ces objets dans les Auteurs du pays: mais à meſure que l'on approche de notre tems, un détail exact ſur le prix des vivres nous manque; ceux du moins que j'ai pu me procurer, n'en font aucune mention, & nos Annales, qui les ont exactement nottés, ne commencent qu'à l'année 1747; ainſi j'ai été obligé de recourir, ſurtout pour les prix du froment & du ſeigle dans les XVII & XVIII ſiecles, à des informations particulieres. A *Amſterdam* ces détails ſont beaucoup plus difficiles à ſe procurer que dans d'autres pays, tels que la *Flandre*, le *Brabant* &c. Les Couvents & les Communautés ſont ordinairement les ſeuls endroits où l'on conſerve avec ſoin ces ſortes de choſes, & les ſeuls peut-être où on les trouve avec quelque exactitude. J'ai cependant été aſſez heureux pour me procurer pluſieurs détails de deux des principaux Etabliſſements d'*Amſterdam*.

En 1605 à *Amſterdam* la chaux ſe payoit 3 florins 5 ſols le chapeau. 5000 *dubbelde rode ſteenen* [eſpece de briques rouges] & 400 tuiles, coûtoient *f* 65 - 12; 2200 briques [*moppen*] *f* 17 - 12; 13000 briques de Gouda 49 ſols les 1000, 24000

rode ſteenen (briques rouges) *f* 4 - 16 les 1000; 30 poutres [*Noordſche Balken*] à 11 florins piece; 400 *blauwe ſteenen* (pierres bleues de 14 pouces) 40 florins les 100.

Il fut payé par les Adminiſtrateurs des Etabliſſements publics en 1604. 61 florins 12 ſols pour 784 paniers de tourbes, & en 1605, 28013 paniers couterent 2914 florins (102).

L'an 1608 les vivres enchérirent de nouveau, mais particuliérement le laitage. A *Horn* le Tonneau de beurre ſe vendit 112 florins, & le fromage 13. (103), prix inoui juſqu'alors. J'aurois pu faire mention plus ſouvent du prix de ces articles, mais comme ils dépendent ordinairement de certaines circonſtances particulieres, telles qu'un ſubmergement dans certains cantons, une mortalité de beſtiaux &c., je ne m'y ſuis pas tant attaché. Au reſte les articles que j'ai rapportés pour ſervir de comparaiſon, ſuffiſent pour affermir la baſe ſur laquelle mes principes ſe trouvent établis.

L'an 1620 le ſeigle, dit VELIUS (104), ſe vendit encore une fois à 44 florins d'or, ce qui depuis quelques années n'étoit pas arrivé, & ce qui n'eut plus lieu dans la ſuite, excepté en l'année 1669.

(102) Information particulieres ci - deſſus.
(103) VÉLIUS Chron. de *Horn*, pag. 534.
(104) *Idem*, page 596.

1669. Twisk dans ſa Chronique ſous l'an 1620 fait mention de 50 florins d'or.

On éprouva en l'année 1623 une nouvelle cherté ſur les vivres. Le Magiſtrat d'*Amſterdam* prit à tems des ſoins particuliers pour prévenir le renchériſſement & les Monopoles ſur les vivres. On s'étoit attendu que le prix du ſeigle diminueroit pendant l'Eté, parce que la récolte promettoit beaucoup; mais il y eut une telle mortalité en Pologne, que l'on y manqua de monde pour faire battre le bled; & la ſécherеſſe y fut ſi grande, qu'on ne pouvoit pas tranſporter par eau les grains à *Dantzick*, ce qui les fit encherir encore d'avantage, & occaſionna qu'à *Amſterdam* le ſeigle ſe vendit en Automne 170 florins d'or, & même plus cher. On paya 200 florins d'or (dit Commelin) (105), ce qu'on avoit eu trois ans avant pour 40 & pour 45. Cette cherté continua juſqu'au premier d'Avril de l'année 1624, auquel tems pluſieurs Vaiſſeaux chargés de grains arriverent avec une charge de 4000 *laſt*; peu après il en arriva auſſi de *France*, de ſorte que le prix baiſſa juſqu'à 140 florins d'or.

Dans le mois d'Aout de la même année 1624 il arriva encore beaucoup de grains de la Mer Baltique & des ports de *France*, enſorte que le ſeigle

(105) Deſcription d'*Amſterdam*, page 1175.

ſe vendit à 120 florins d'or, & vint encore à plus bas prix. L'année ſuivante le prix reſta à-peu-près de même; mais en 1626 la cherté recommençà, ſurtout en *France* & en *Flandre* (106).

En 1627 le Roi d'*Eſpagne* crut avoir trouvé le moyen de mettre à la raiſon les habitans des *Sept Provinces Unies.* Il députa un Officier en *Pologne*, pour ſolliciter le Roi de fermer l'entrée de ſes Etats aux habitans des Pays-Bas; mais cela ne réuſſit pas, car on ſentit en *Pologne* & en *Pruſſe* que ce ſeroit ruiner le pays & anéantir entiérement les revenus des douannes; d'autres circonſtances particulieres traverſerent encore les deſſeins de *Philippe*, enſorte que le ſeigle s'achetta encore la même année à 90 florins d'or (107).

A la fin de l'année 1628 on défendit la ſortie des grains des Pays-Bas, par la crainte qu'on y eut d'une cherté prochaine; en effet, deux grands fléaux, la guerre & une maladie contagieuſe, affligerent nos Pays au point que le froment ſe vendit 208 florins d'or, le ſeigle monta enſuite à 250, & en 1630 les prix monterent encore bien plus haut.

Dans ces tems (dit COMMELIN) le ſeigle s'achettoit ordinairement 80 florins d'or; mais par la généroſité des Magiſtrats, le Peuple à *Amſterdam*

(106) Deſcription d'*Amſterdam*, page 1176.
(107) *Idem Ibidem.*

ne payoit pour un pain de ſeigle de 6 ℔, malgré la cherté générale, que 11 ſols ou environ, tandis qu'un pain du même poids ſe payoit ailleurs un tiers de plus (108).

En 1631 la cherté avoit un peu diminué, cependant le pain de 6 ℔ ſe vendoit encore 10 ſols. L'année ſuivante le bled revint à ſon prix ordinaire.

M. COMMELIN (109) en détaillant pluſieurs faits extraordinaires, fait auſſi mention des ſommes exceſſives qu'on donnoit pour des fleurs en l'année 1636.

Cette même année, dit-il, on acheta pour les prix ci-indiqués,

Deux laſt de froment	448	florins
Quatre de ſeigle	558	
Quatre bœufs gras	480	
Huit Chochons gras	240	
Douze moutons	120	
Deux barriques de vin	70	
Quatre tonneaux de biere de 8 florins	32	
Deux Tonneaux de beurre	192	
Mille livres de fromage	120	
Un lit & tout ce qui y appartient .	100	
Un habit	80	
	2440	florins

(108) Deſcription d'*Amſterdam*, page 1177.
(109) *Idem*, pag. 1111.

	2440 florins
Un gobelet d'argent	60
	2500
Ajoutez-y pour une barque	500
Enſemble	3000 florins

Somme, ajoute-t'il, pour laquelle on ne pouvoit pas acheter un Oignon de tulipe. Car la plus fameuſe ſe vendit à *Alcmaar* 5200 florins; mais par la ſageſſe du Souverain ce commerce fut reſtraint à des juſtes bornes.

L'an 1648, connu chez nous ſous le nom de *L'an de Paix*, parce que dans cette année la paix fut conclue entre l'*Eſpagne* & les *Pays-Bas*, après que ces derniers eurent aſſuré leur liberté par les armes, cette année, dis-je, fut très humide, l'hyver fut preſque ſans gélée, & l'Eté ſe paſſa ſans ſéchereſſe; ainſi les fruits, les légumes & les grains ſe gaterent; les prairies furent preſque toute l'année couvertes d'eau, enſorte que les beſtiaux ne purent y trouver leur nourriture accoutumée, ce qui fit rencherir tous les vivres, & particuliérement la viande de mouton. Le prix des grains fut cependant médiocre, eu égard aux circonſtances; mais dans l'année 1662 les bleds renchérirent au point que le prix d'un pain de ſeigle de 6 ℔ fut porté à 9 ſols & un liard. Les Magiſtrats prenant à cœur

les befoins du Peuple, felon leur louable coutume, publierent le 1 de Mai, que tous ceux qui voudroient fe procurer des pains de feigle de 6 livres à 7 fols & demi, le pourroient faire, en venant chez les Commiffaires de Quartier (*Wykmeefteren*) recevoir de petits plombs marqués, qui fe diftribuoient à chaque famille, & avec lefquels on alloit chercher des pains chez les Boulangers, au prix indiqué; les Magafins de la ville fourniffoient à ces derniers des feigles à meilleur marché que les Commerçans ne le vendoient (110).

Dans le courant de cette année 1662 le laft de feigle de *Pruffe* fe vendit 260 florins d'or

Un laft de froment 315 à 320.

Un laft de bled farazin 36 livres de gros.

Sept ans après les grains revinrent à bon marché. Le feigle fe vendoit depuis 50 jufqu'à 54 florins. Le froment 100 florins le laft, & le bled farazin 14 à 15 livres de gros. On achettoit les 100 ℔ de fromage de *Frife* à 5 florins. Celui de la *Nord-Hollande* pour 7 & 7 ½, & celui d'*Edam* 8 florins. Un quart de Tonneau de beurre de *Groningue* fe vendoit 10 à 11 florins. Celui de *Hollande* 20 florins, & celui de *Leyde* 24. le *vierendeel* (111).

En 1657, treize cent huit paniers de Tourbes,

(110) Defcription d'*Amfterdam*, page 1178.

(111) DANIEL WILLINKS *Amfteldamfche Arkadia*, page 166.

telles qu'on s'en ſert dans nos Hôpitaux &c. coûtérent 27 florins les 100 paniers, & le portage 48 ſols. Aujourd'hui une quantité égale de Tourbes, de la même qualité, & dont on ſe ſert encore dans les mêmes maiſons publiques, coute 34 florins, & les fraix du portage &c. 65 ſols.

On peut voir à la fin de ce premier Volume le prix des bleds de quelques années, ainſi que j'ai pu les raſſembler.

Enfin voici les prix de divers articles, tels qu'on nous les a conſervés, & pris du milieu & de la fin du XVII Siecle (112).

L'an 1698 & 1699 [dit M. Isaac le Long] il y eut dans ce Pays une ſi grande cherté, que malgré les précautions priſes par les Magiſtrats d'*Amſterdam*, les prix des grains reſterent toujours à un dégré très-haut. L'an 1699, on paya en *Hollande*,

Pour un laſt de froment de *Zélande*	560	florins.
———— Seigle de *Pruſſe* .	392	
———— bled Sarazin . .	250	
———— d'Orge	176	
———— d'Avoine . . .	120	
Enſemble	1498	florins.

(112) Commerce d'*Amſterdam*, par le Moine de l'Espine, augmenté par Isaac le Long Edit. de 1763 [H] page 275, & *ſuivantes.*

Et dans l'an 1700 on achetta pour cette même somme tous les articles suivans:

Un last de froment	240 florins.
——— de Seigle	126
——— de bled Sarazin . . .	102
——— d'Orge	60
——— d'Avoine	42
1000 livres de fromage de la meilleure espece	60
1000 livres de fromage de Cumin	25
Un Tonneau ou ¼ de beurre de *Leyde*	80
Une barrique de vin de *France* .	30
Une ancre d'Eau de vie . . .	12
Une ancre de Genevre	8
Une ancre de vin ordinaire . . .	12
Un habit neuf	20
Un bœuf gras ou vache . . .	70
Un cochon de 200 livres . . .	20
Un couple de moutons gras . .	14
Douze poulets	6
Douze Coqs d'Inde	9
Douze Canards	6
Quatre Lievres	6 fl. 12 f.
Quatre Cochons de lait	5 florins.
Douze Lapins	4 fl. 4 f.
Cent livres de Perches	15 florins.
	f 972 - 16 sols

	f 972 - 16 ſ.
Cent livres de Gardons	3 fl. 15 ſ.
Dix Brochets, chacun d'une aune de long	3 florins.
Dix Sacs de pois blancs . . .	22 fl. 10 ſ.
Dix ——— de gris . . .	27 fl. 10 ſ.
Mille choux	25 florins.
Cent milliers des haricots . . .	18 fl. 15 ſ.
Cinq cents paquets de Carottes .	2 fl. 10 ſ.
Dix huit morues fraiches [*Cabeljauwen*]	3 florins.
Quatre cents merlans [*Schelvisſchen*]	5
Dix boiſſeaux de poires . . .	7 fl. 10 ſ.
Dix boiſſeaux de pommes . . .	4 florins.
Dix boiſſeaux de pommes d'hyver	9
Dix paniers de prunes	1
Mille livres de Cériſes	10
Un bouc de cinquante livres . .	3 fl. 3 ſ.
Un laſt de Harangs	60 florins.
Un laſt de Morue	60
Un Cheval	50
Une Chaiſe roulante	30
Cinq cents livres de petites Anguilles [*Paling*]	23 fl. 15 ſ.
Cinq cents livres d'Anguilles [*Aal*]	25 florins.
Il y eut encore de reſte à dépenſer pour quarante huit hommes chacun une Rysdaler	120
Et pour les domeſtiques . . .	10 fl. 16 ſ.
Enſemble	1498 florins.

Dans le tems de la cherté, en 1698, on prit une notice de la quantité de bled qui ſe trouvoit chez les Marchands à *Amſterdam*, & on défendit toute ſortie des grains ſans la permiſſion de la Régence. On diſtribua au Peuple des plombs qui portoient l'empreinte des armes de la Ville, avec leſquels on alloit acheter chez les Boulangers le pain de ſeigle à moindre prix que celui qui avoit été limité, à l'ordinaire, d'après le cours du bled, au mois d'Octobre de 1698.

§. 2. Du Prix de la main d'œuvre &c.

A la fin du ſiecle dernier le prix de la main d'œuvre avoit déjà hauſſé comme le prix des choſes, ainſi qu'on a pu l'obſerver: la Notice que j'ai priſe ſur quelques articles concernant les ſalaires des Ouvriers, y ajoutera un nouveau dégré de confirmation.

La Mouture d'un laſt de ſeigle coutoit en 1603 4 florins 8 ſols (113).

(113) L'an 1579 le 31 Août, par une Ordonnance, le ſalaire pour la mouture du ſeigle avoit été limité à 2 ſols par muid.

Du froment & du Bled ſarazin à un *Vier Tzer* ou 5 gros.

Voyez les Livres des Ordonnances Privileges & Coutumes d'*Amſterdam* Edit. de 1748, à la pag. 388.

En 1683 le 3 Avril, le ſalaire pour moudre le froment fut limité à *f* 9. 16. 8 le laſt, ainſi qu'il eſt encore aujourd'hui.

Les femmes employées à remplir les Tonneaux de Tourbes avoient par jour 7 ſols (114).

Celles qu'on employoit à balayer les maiſons &c. avoient en 1605 10 ſols par jour (115).

On donnoit en 1606 aux Boulangers pour cuire le pain (*ſans lait*) *f* 12 - 10 par laſt (116).

Pour porter, arranger & poſer les briques ſervant à la conſtruction des maiſons, on donnoit 2 ſols pour les 1000 (117).

Les Scieurs de bois avoient au commencement du XVII ſiecle 18 ſols par jour. (*)

Le ſalaire des Ouvriers travaillant à la journée étoit à *Amſterdam* de 15 ſols (118).

Avant l'an 1593 un Maître Charpentier gagnoit ſur le ſalaire de l'Ouvrier qu'il employoit 3 gros; & cette même année ce profit fut hauſſé à 2 ſols ou 4 gros.

Celui d'un Menuiſier fut porté de 2½ ſols à 3

(114) Aujourd'hui le ſalaire eſt fixé à une dutte par Tonneau.

(115) Le ſalaire des femmes employées au nettoyages & à la leſſive, eſt aujourd'hui 12 ſols; & on les nourrit en ſus.

(116) On paye aujourd'hui aux Boulangers pour cuire le pain, ſavoir pour chaque ſac de ſeigle 28 à 30 ſols, ou pour le laſt 50 à 54 florins. On paye d'avantage pour le Froment.

(117) On peut voir ſur cet objet les Ordonnances de l'an 1544. 1545. 1565 — 1662, & 1665 — 1684 & 1720. qui traitent des Pierres, de la chaux, & du ſable &c. Voyez les Livres contenant les Privileges, Ordonnances &c. de la Ville, d'*Amſterdam*.

(*) Les Scieurs de bois gagnent aujourd'hui bien plus; mais ordinairement on fait une convention avec eux à tant pour une certaine quantité.

(118) Le ſalaire de ces ouvriers eſt aujourd'hui 20 ſols & plus.

ſols. Et celui du Maître-Maçon d'un ſol à 3 gros.

En 1644 le profit du Maître Charpentier ſur le ſalaire des Ouvriers à ſon ſervice fut porté ſur chacun à 3 ſols.

Et celui du Menuiſier à 5 ſols par jour.

Par l'Ordonnance du 10 Nov. 1662 le ſalaire des maçons fut mis à 18 ſols. Enſorte que le ſalaire du maître étoit de 20 ſols. Il y avoit alors, comme cela ſe pratique encore aujourd'hui, une différence entre le ſalaire de l'été & celui de l'hyver: la différence étoit de 5 ſols (119).

Aujourd'hui à *Amſterdam* un Manœuvre gagne 18 ſols par jour, & le Maître reçoit ſur ſon ſalaire 3 ſols; deſorte que le ſalaire total eſt de 21 ſols.

Les divers ſalaires des Ouvriers en général allerent ſucceſſivement dans le XVII Siecle en augmentant.

La paye des frets des Barques, Batteaux & Vaiſſeaux navigeant dans l'intérieur du Pays ou au dehors, fut auſſi hauſſée de tems à autre.

Par exemple, par un Réglement du fret de la ville de *Dordrecht* à *Amſterdam*, & *vice verſa*, on obſerve entr'autres, qu'en 1611 (120).

On paya pour un laſt de ſeigle *f* 1 - 8: ce qui a été fixé en dernier lieu (en 1744.) . . à *f* 2 - 8

(119) Voyez les Livres contenant les Privileges, Ordonnances &c. d'*Amſterdam*. Edit. de l'année 1748.

(120) *Idem.*

Pour un laſt de froment.	*f* 1 - 12	. . .	à 2 - 15
Pour un laſt de Bled ſarazin & d'orge .	1 - 3	. . .	à : - :
Pour un laſt d'avoine	1 - :	. . .	à 2 - :
Le Sel d'*Eſpagne*, la meſure nommée le *cent*	7 - 10	Sel de Cadix	à 18 - :
Sel de la Méditterranée	8 - :	De Cagliari	à 22 - :

Le fret d'un Vaiſſeau d'allege de la Ville d'*Amſterdam* pour le *Texel* étoit en 1646 36 florins, & dans le ſiecle préſent on a payé pour cela 42 florins (121).

On voit par là qu'il y a des objets qui enchériſſent encore, quoique plus inſenſiblement qu'autrefois.

On peut voir par les Réſolutions particulieres de Meſſeigneurs les Etats de *Hollande* quels étoient en 1574 les appointemens des Miniſtres de nos Egliſes. Un Miniſtre de Ville avoit 300 florins, ceux de Village 250 : l'an 1594 ces derniers eurent 400 florins, lorſqu'ils avoient plus de trois enfants; & lorſque leurs fonctions s'étendoient à plus d'une Egliſe, 50 florins de plus. Le 17 Novembre de la dite année 1594 il fut réſolu de payer aux Miniſtres de quelques Villes au moins 500 florins. Et par diverſes Réſolutions des années 1623, 1624 1649, & 1651., ainſi qu'en 1675, les Ho-

(121) Information particuliere, & ſur laquelle je peux compter.

noraires des Miniſtres de Village ont été ſucceſſivement portés jusqu'à 650 florins.

Les appointemens ou Honoraires des autres perſonnes en place ont également hauſſé; mais comme je n'ai nulle envie d'entrer dans aucun détail ſur ce ſujet, pour ne point donner à penſer que j'aie eu en vue quelque réforme, je déclare que je n'en fais mention que pour appuyer les idées rélatives à l'objet que je traite, & que j'abandonne cette matiere épineuſe aux perſonnes, qui dans leur particulier voudront s'en occuper. Si l'on prend la peine de calculer & de meſurer les choſes ſur la meſure générale, c'eſt-à-dire, ſur l'argent, ou ſur ce qu'on recevoit alors, & d'en faire la comparaiſon avec les dépenſes que l'on faiſoit, on verra clairement que le Souverain avoit raiſon de prévenir le public, par des Edits & des Ordonnances, du préjudice qu'il ſe portoit à lui-même, en ſouhaitant une hauſſe, ou une plus grande quantité de numéraire (122).

Je terminerai cet article par ce que rapporte notre celebre hiſtorien *Wagenaar*, concernant ce que recevoient les Officiers Municipaux de notre Ville (123).

Anciennement les Honoraires de la Régence étoient peu de choſe (124); aujourd'hui ils ſont

(122) Voyez ce que j'ai expoſé là-deſſus au Chap. VI.

(123) Deſcription de la Ville d'*Amſterdam* par M. JEAN WAGENAAR. Edit. in Folio, Tom. III. page 278.

(124) VÉLIUS, à l'an 1559, rapporte qu'à *Horn* la *Richeſſe*, ou

encore très modiques. Au milieu du XVI Siecle les Echevins à *Amſterdam* n'avoient pas plus de trois ſols par jour [*argent de préſence*]. L'an 1568 on réſolut pour la premiere fois d'aſſigner auſſi un Honoraire à MM. les Bourguemaîtres, aux Maîtres des Rentes, ou Tréſoriers, & aux Directeurs des Orphelins ; il paroît que jusqu'alors ces derniers n'avoient rien perçu.

Le Baillif eut auſſi un pareil *argent de préſence*; & ce ne fut que l'an 1593 que l'on porta la ſomme juſqu'à 50 florins, outre 50 autres florins pour les habits, ou *argent de manteau*, qui, à ce qu'il paroît, n'avoit été juſqu'alors que de 26 florins.

L'an 1602 l'*argent de préſence* reçut le nom de [*Tractement*] ou d'appointemens, & fut fixé à 350 florins: il fut porté enſuite à 400, & il augmenta peu à peu juſqu'à mille florins & plus. L'année 1624 on le diminua; le Baillif, les Bourgemaîtres, les Echevins & les Tréſoriers ordinaires, eurent chacun 500 florins, les Directeurs des Orphelins 400, les Tréſoriers extraordinaires 450, les Maîtres des Comptes 200, les Commiſſaires de la Banque 200, ceux des Lombards 450, & les Com-

les Conſeillers, eurent alors pour la premiere fois leur argent de *préſence*, pour vaquer aux affaires de la ville, ce qui ne montoit chaque fois qu'ils ſiégeoient qu'à un *Blanc*, ou plutôt à un demi ſol. Cet Honoraire fut dans les tems de troubles à *Horn* augmenté juſqu'à un ſol, & à un *braſpenning* (un ſol & 2 duttes). Et c'eſt à ce dernier taux qu'il eſt reſté long-tems.

miſſaires des petites affaires 250. Mais les appointemens de ces derniers furent portés dans l'année 1641 à 300, non compris l'argent *du manteau.* Celui des Commiſſaires de la Marine fut 250, outre 50 florins pour l'argent *du manteau*, ſelon l'uſage.

M. M. les Bourguemaîtres réglerent enſuite les appointemens de M. M. du Conſeil, ainſi que des Commiſſaires de la Chambre de déſolation.

L'an 1654 on donna aux Commiſſaires des affaires Matrimoniales, à qui furent auſſi confiées les affaires des injures, 200 florins, & 50 pour *le manteau.*

Les appointemens des Directeurs des Aſſurances n'eſt pas fixé, & dépend de l'étendue des affaires qui ſont portées à cette Chambre: les Commiſſaires de la Chambre de déſolation limitent ou fixent maintenant leurs honoraires.

Les choſes reſterent ſur ce pied juſqu'à l'année 1746; alors les honoraires de M. M. les Bourguemaîtres & de la plupart des Commiſſaires furent diminués, & fixés à 250, & à 50 pour *le manteau.* Ceux des Echevins reſterent à 500, & ceux des Préſidens Echevins furent portés à 1000 florins. Depuis ce tems-là il n'y a pas eu de changemens dans les rétributions des membres de la Régence (125).

(125) Ces appointemens ſont chargés du 100 & 200 denier (*Honderſte en twee honderſte penning*) de ſorte que les 1000 florins ne rendent que 800 & les 500, ſeulement 400 florins.

Je ſuis entré dans ce détail pour donner une idée du déſintéreſſement avec lequel ſe rend la juſtice dans ces Pays. Les affaires, tant celles qui concernent la politique que l'adminiſtration de la juſtice, ſont traitées, dans cette grande Ville ſurtout, ſans aucune vue d'intérêt, & on n'y eſt pas dans l'uſage de ſolliciter ſes juges; adminiſtration louable, & dont le ſeul expoſé fait l'éloge.

La Cour de juſtice à *Amſterdam* eſt adminiſtrée par les Echevins, qui en entrant en fonction font ferment de ne pas s'écarter des loix, & de rendre la juſtice en conſcience. Au reſte ce ſont des hommes, & par conſéquent ſujets à l'erreur. Cependant on peut dire que cette reſpectable Magiſtrature marche encore ſur les pas de ſes prédéceſſeurs. Invitons ſans crainte les Etrangers à venir viſiter nos contrées, & à s'aſſeoir dans nos Tribunaux. Ils verront ſurément les mœurs antiques régner encore dans nos campagnes & dans la plûpart de nos Villes. Sans doute que l'Auteur même de l'*Hiſtoire Philoſophique & Politique des deux Indes &c.* a trouvé nos mœurs bien différentes de celles qu'il a peintes dans ſon premier Volume (126).

Eſt-

(126) Edition originale de 1770, pag. 204. où l'Auteur, après avoir fait l'éloge de la Nation, s'exprime ainſi:

„ Mais combien ces mœurs ſont déjà déchues & dégénerées. Les „ intérêts perſonnels, qui s'épurent par leur réunion, ſe ſont iſolés „ entiérement, & la corruption eſt devenue générale. Il n'y a plus „ de

Eſt-ce donc de loin, & ſur des ſimples ouï-dires, ou ſur des rapports que la jalouſie a pu dicter, qu'un Écrivain impartial doit tracer le portrait d'une Nation? Enfin, le reſpect dû à l'humanité en général, doit-il permettre à un homme de Lettres des écarts auſſi déplacés, & qui peuvent ternir en un inſtant la gloire de dix ans de travaux? Il peut être vrai que le luxe (127) ait fait chez nous de trop grands progrès, mais nous a-t'il corrompus dans

„ de patrie dans l'Univers qui devroit inſpirer le plus d'attachement „ à ſes habitans. —— Que de motifs (continue l'Auteur) pour idolâtrer ſa patrie! Cependant il n'y a plus d'eſprit public en Hollande: c'eſt un tout dont les parties n'ont d'autre rapport entr'elles „ que la place qu'elles occupent. Les baſſeſſes, l'aviliſſement & la „ mauvaiſe foi ſont aujourd'hui le partage des vainqueurs de Philippe. „ Ils trafiquent de leur ſerment comme d'une denrée; & ils vont devenir le rebut de l'univers, qu'ils avoient étonné par leurs travaux „ & par leurs vertus.

„ Hommes indignes du Gouvernement où vous vivez, frémiſſez du „ moins des dangers qui vous environnent. —— Que peuvent oppoſer des Républicains à cette ſupériorité rédoutable? Des vertus; „ & vous n'en avez plus. La corruption de vos mœurs & de vos „ Magiſtrats, enhardie par tous les calomniateurs de la liberté; & „ vôtre exemple funeſte reſſerre peut-être les chaînes des autres Nations. Que voulez-vous que nous répondions à ces hommes qui, „ par mauvaiſe foi ou par habitude, nous diſent tous les jours: le „ voilà ce Gouvernement que vous exaltez ſi fort dans vos Ecrits: „ voilà les ſuites heureuſes de ce ſyſtême de liberté qui vous eſt ſi „ cher. Aux vices que vous reprochez au deſpotiſme, ils ont ajouté „ un vice qui les ſurpaſſe tous, l'impuiſſance de réprimer le mal. Que „ répondre?

(127) Le Luxe eſt l'ombre des Richeſſes: il s'aggrandit à meſure que la maſſe en devient plus grande.

la même proportion que les autres Peuples ? Voilà ce qui eſt encore en queſtion, & ce qu'il n'appartient pas à un ſimple particulier, encore moins à un Etranger, de décider.

XVIII SIECLE.

DU PRIX DES DENRÉES, MAIN D'ŒUVRE &c.

Nous voici maintenant arrivés à l'examen du prix des denrées &c. de notre ſiecle. Comme cette connoiſſance eſt à la portée de tout le monde, il paroîtroit inutile d'en faire un article ſéparé ; mais comme ſouvent les choſes qui ſont le plus à notre portée ſont ordinairement les plus négligées, j'ai cru rendre ſervice à la poſtérité, en lui conſervant une notice du prix des bleds, & du ſalaire qu'on a payé dans le cours de ce ſiecle à cette claſſe d'hommes qui ſont occupés aux travaux journalliers.

1°. On trouvera à la fin de ce Volume une Table, contenant le prix du ſeigle depuis 1700 juſqu'à ce jour.

2°. De celui du Froment depuis la même Epoque.

A quoi j'ai à ajouter, que les prix que l'on nomme *bas*, & qui ne ſont ordinairement que d'une courte durée, ſont comme il ſuit :

Froment de *Zélande* du poids de 128 livres de 16 onces	. 93 à 94	florins d'or
Froment de *Pologne* 124 ℔	. 98 à 100	
Seigle de *Prusse* . 118 à 120	58 à 60	
Orge	. 40 à 50	
Avoine	. 22 à 36	
Bled Sarazin .	9 à 11	livres de gros, (de 6 florins)

En portant ces prix à 20 florins d'or au dessus, & le Bled Sarazin à 13 & 14 livres (*Ponden Vlaamsch*) on n'aura encore que des prix ordinaires ou moyens.

Au mois de Mai & de Juin de cette année 1777. les bleds ont été à très bon marché, & leur prix a été aussi bas qu'il ait pu être depuis environ 30 ans; mais ce bas prix n'a duré que peu de semaines; les pluies continuelles des mois de Juin & de Juillet ont fait hausser les prix des grains, ensorte qu'en quinze jours il étoit monté d'environ 20 florins d'or par last. Le tems s'étant ensuite remis, la fin de l'Eté a été belle, & le prix des grains a cessé de monter plus haut (128).

Sans les pommes de Terre, dont l'usage est uni-

(128) Le seigle de *Prusse* de 118 ℔ a valu au commencement d'Octobre 84 florins d'or le last.

Le froment de *Pologne*, de 128 ℔, a couté 145 & 146 florins d'or, & le plus beau 158.

Le froment de *Zélande*, vieux bled, 6 ¾ & 7 florins le sac, dont 36 au last.

verſel parmi le peuple en ce pays-ci, le prix des Grains ſeroit devenu exceſſif depuis quelques années. Cet aliment eſt d'une très grande reſſource, & d'autant plus précieuſe, que juſqu'à préſent il n'a été chargé d'aucun impôt. Il eſt à ſouhaiter que nos Souverains reſtent à cet égard dans les mêmes diſpoſitions, afin de rendre moins miſérable l'état des Ouvriers & du peuple, qui conſtitue la plus grande & la plus néceſſaire partie de la Société, & de qui dépend en quelque façon la force & la conſervation des Etats (129).

3°. Le ſalaire qu'on paye aujourd'hui à *Amſterdam* à un garçon Charpentier eſt de 31 ſols, dont le Maître retient pour ſon profit 4 ſols.

Celui d'un maçon eſt de 30 ſols, dont le Maître a pour lui 4 ſols.

Un Aide-maçon gagne 21 ſols, & le Maître garde pour lui 3 ſols.

Lorſqu'on leur donne de la biere, on leur diminue 3 ſols.

J'ai raſſemblé dans la Note (130) le ſalaire qu'on

(129) Le prix des Pommes de terre eſt au plus bas à 3 florins 10 ſols, & le plus haut ordinairement à 5 florins pour le Tonneau (*vat*), lequel contient 8 paniers, ou 28 *vierdeyat*, & le Tonneau de Pommes en contient 32.

(130) Suivant les informations que j'ai reçues de *Dordrecht*, le ſalaire d'un maître Maçon & Charpentier eſt 28 à 29 ſols par jour.

Celui de leurs Garçons 23 ſols pendant l'Eté & 17 l'hyver.

Et de l'Aide-maçon 13 ſols pendant l'Eté, & 10 à 11 l'hyver.

paye à ces mêmes Ouvriers dans les Villes de *Dordrecht* & d'*Enkhuifen*, dans la Province de *Frife*, & à *Middelbourg* en *Zélande*.

Pour ce qui concerne la valeur des Terres & leurs Loyers, il eft difficile de marquer là-deffus quelque chofe de précis. Cependant on peut dire affez généralement, qu'aux environs d'*Amfterdam* ces Loyers font très chers (131), mais ce n'eft que

Un maître Couvreur dans la dite Ville gagne l'Eté 33 fols, & l'hyver 27 fols : fon garçon gagne pendant l'Eté 25 fols, & l'hyver 20 fols.

Le falaire d'un homme travaillant à la Campagne chez un payfan dans les environs de *Dordrecht* eft de 100 à 110 florins par an : mais pour lors il eft nourri. A *Enkhuifen* le falaire des Garçons Charpentiers ou Maçons, eft pendant l'Eté 26 fols, & l'hyver 20 fols. Mais les Maîtres ont de chaque perfonne 2 fols par jour. Un Aide-maçon a 18 fols.

En *Frife* le falaire d'un homme travaillant à la Campagne eft dans le tems de la fénaifon 20 fols par jour; après ce tems 16 fols; fept femaines avant la Tousfaints 14 fols, les 3 mois fuivans 12 fols, & à la Chandeleur 14 fols. Il doit fe nourrir.

Le Batteur en grange a fix fols par jour, & eft nourri : il commence fon travail à 3 ou 4 heures du matin, & finit l'après midi à 2 ou 3 heures.

Le falaire d'un Maître Maçon ou Charpentier pendant l'Eté eft un florin, d'un Garçon 18 fols, d'un Aide-maçon 14 fols. Et pendant l'hyver celui d'un Maître Maçon ou Charpentier eft 18 ou 16 fols; du Manœuvre 14, & de l'Aide-maçon 12 fols.

En *Zélande* (à *Middelburg*) les garçons Maçons & Charpentiers gagnent dans une journée d'Eté 30 fols, dont les Maîtres retiennent pour leur profit 5 fols. Le falaire de l'Aide-maçon eft de 20 fols, dont le Maître à $2\frac{1}{2}$. Pendant l'hyver les premiers gagnent feulement $24\frac{3}{4}$, & le Maître en retient $4\frac{1}{4}$ l'Aide-maçon $15\frac{3}{4}$, & le Maître a là-deffus $2\frac{1}{2}$ pour chaque homme.

(131) Hors d'*Amfterdam*, à une diftance d'environ deux à trois cents Toifes de la ville, comme par exemple dans le *Diemermeer*,

dans les endroits un peu éloignés de la Ville. Du côté de l'*Amstel*, les terres servant aux paturages se louent entre 18 & 25 florins l'arpent. Par exemple, une Métairie avec maison, Hangard, & 30 arpents de Terres, se loue pour 560 florins l'année (132). Les Terres au dessus de *Haarlem*

les meilleures prairies se vendent de 800 à 1000 florins, & se louent 30 ou 40 florins l'arpent.

Le long de la digue de l'Amstel (*Amstelдyk*) entre les 400 & 1000 Toises de la Ville, les terres se vendent selon leur qualité, pour 4, 5 ou 600 florins, & donnent en loyer 24, 26, ou 28 florins l'arpent.

Entre le *Loopveld*, ou *Kalfjeslaan*; & le Village d'*Ouderkerk*, les terres d'une Métairie, connues sous le nom de *heele bruiker*, valent 200, 250 à 300 florins, & sont louées de 18 à 22 florins l'arpent.

Il faut remarquer qu'actuellement aux environs d'*Amsterdam* les terres sont très cheres. La Diminution qu'on a éprouvé sur la valeur des terres depuis 1740, a été occasionnée principalement par la mortalité que nous avons eue parmi les Bestiaux.

(132) Une Métairie située à une demi lieue ou à trois quarts de lieue de la Ville d'*Amsterdam*, du côté du *Diemermeer* & du Canal de *Weesop* (*Weesper trekvaart*), contenant Maison, Hangard & trente Arpents de terre; sur lesquels se trouvoient 30 bœufs ou vaches, & deux chevaux, fut vendue en Septembre 1777 pour 6800 florins, & se loue pour 560 florins.

Les taxes de cette terre se montent à environ *f* 80. florins. Les frais des moulins des 21 arpents à 54 sols l'arpent: & ceux de 4 autres arpents, situés dans un autre District (*Polder*) à 5 florins; à quoi il faudroit encore ajouter les frais de réparations &c., pour sçavoir au juste l'intérêt qu'on retire de la somme déboursée.

Une autre Métairie, située du côté de l'Amstel, entre les 1300 & 1400 Toises de la ville, avec Maison, Hangard & 28 Arpents, a été louée pour 550 florins. Cette terre étoit chargée des frais suivans:

Pour taxes (*Verpondingen*)	*f* 67 - 11 - 8
Frais des moulins *prorato*	38 - : - :
Réparations en 3 années 345, revient par an à . . .	115 - : - :
ensemble	*f* 220 - 11 - 8

ſont aujourd'hui aſſez cheres : on m'a aſſuré que les bonnes terres y valent 600 florins l'arpent, & même davantage (133).

Dans la Province d'*Utrecht*, à la diſtance d'une, ou d'une & demi lieue de la Capitale, les terres propres à des prairies ſe louent de 12 à 22 florins. Et celles qui ſont propres à la culture des grains, de 10 à 20 florins l'arpent (134).

En *Zélande* dans l'Iſle de *Walcheren*, les bonnes terres s'eſtiment entre 100 & 150 florins le *Gemeete* (135).

Deſorte qu'il y a environ 330 florins de reſte. Si on eſtime la valeur de cette terre à raiſon de 4 pour cent d'intérêt, alors le capital en ſeroit par exemple :

4 : 100 : : 330 à 8250 florins, & ſur le pied de $3\frac{1}{2}$ pour cent 9428.

Souvent le loyer des terres ſans maiſons &c. eſt auſſi fort que celui des terres avec maiſon : il ſuffit pour cela qu'elles ſoient ſituées dans le voiſinage d'autres Métairies : dans ce cas, comme les frais de réparation ſont moindres, ces terres ont en elles-mêmes plus de valeur, car c'eſt d'après le revenu net qu'il faut établir le capital.

(133) Aux environs de la Ville de *Haarlem* il y a des terres qu'on loue 30 & 40 florins l'arpent.

(134) Aſſez généralement dans la Province d'*Utrecht* le Capital, ou l'argent employé en terres, eſt calculé ſur le pied d'une rente de 4 pour cent l'année, & même à moins. Les taxes perſonnelles (*perſoneele laſten*) ſont ordinairement à la charge du fermier, & les taxes réelles (*reëelen laſten*) à la charge du Propriétaire. Ces taxes différent entr'elles. La taxe perſonnelle eſt de 15 ſols par arpent, & la taxe réelle de 20 ſols.

Les Charges des digues du *Leck* varient auſſi pour chaque Village ou diſtrict ; à quoi il faut ajouter les frais des petites digues, dans l'intérieur des terres, les frais des moulins, villages, &c.

(135) Il y a auſſi des terres près de la ville de *Middelbourg* qui valent 5 à 600 florins l'arpent.

Dans l'Ile de *Walcheren* les terres ſe louent ordinairement 2 livres

En *Friſe* proche de *Harlingen*, de *Franeker*, de *Leuwaarden*, & dans le Diſtrict du *Bild*, les bonnes terres valent conſidérablement. Il y en a qu'on eſtime juſques à 500 florins le *Pondemate* (136), & d'autres de 3 à 400 florins, ce qui va-

2 eſcalins de gros, ou 12 florins & 12 ſols par *gemeete*, ou demi arpent. Ces terres ſont chargées des fraix ſuivans:

Pour le CCme denier (*Twee honderſte penning*) ordinaire & extraordinaire	£	: 9 - 4
2 eſcalins par *gemeete* qui eſt enſémencée, *loco & Hoorn - geld*		. 2 - :
Pour taxes des digues &c.		: 11 - :
Pour réparation & entretien des foſſés, un florin, ou .		: 3 - 4
	£	1 - 5 - 8
Ainſi il reſte au Propriétaire		: 16 - 4
	£	2 - 2 - :

Les terres ſituées près des Villes ou Villages ſe louent de même, ſurtout ſi le terreìn en eſt bon, 18 & 20 florins le *gemeete*. Alors ces terres valent 300 florins & davantage le *gemeete*.

(136) En *Friſe*, il y a par exemple une terre de trois *Pondematen* taxée à un florin (*lands floreen*). Une autre de 2 *Pondematen* à un florin; il s'en trouve quelquefois dont un *Pondemate* eſt auſſi taxé à un florin, & ces terres ſont ſouvent proche l'une de l'autre; il y en a même qui ne ſont pas chargées de cette taxe. Cet impôt, connu ſous le nom de *lands floreen*, eſt fixé, & ſe monte à 6 florins 6 ſols l'année. Et c'eſt ſelon la taxe de ces florins que les fraix pour les digues ſont levés. De ſorte que ces deux charges, ſur une grande partie de cette belle Province, ſe montent à 12, & quelquefois à 14 florins par *Pondemate*. Lorſque cette charge eſt déduite du loyer des terres, alors le quart de ce qui reſte doit être fourni au Pays, & c'eſt ce qui eſt connu ſous le nom de *réel*. Mais lorſqu'une maiſon ſe trouve ſur une pareille terre, alors on leve les $5\frac{1}{2}$ ou $\frac{11}{2}$ deniers, c'eſt-à-dire, d'un revenu de $5\frac{1}{2}$ florins, un florin, & c'eſt à meſure qu'il ſe trouve un revenu net de reſte, que le *Pondemate* eſt apprécié. Enſorte qu'il y a des *Pondematen* qui valent 50, & d'autres

rie ſelon le ſol, la ſituation, les taxes, ou Impôts (137).

500 florins, quoiqu'elles ſoient proche l'une de l'autre; ce qui doit néanmoins s'entendre des meilleures terres de la Province.

Il y a des *Pondematen* de terres qui valent 500 florins, mais elles ne ſont pas chargées de la taxe nommée *floreen*. Cela provient de ce qu'autrefois on pouvoit transférer cette charge d'une terre ſur une autre. Enſorte qu'alors, moyennant une certaine ſomme d'argent, une autre perſonne ſe chargeoit de cette taxe, ce qui ne peut plus ſe faire aujourd'hui.

Un arpent de terre ſitué dans le Diſtrict nommé *Bildland*, & chargé d'un *floreen*, ſe vend aujourd'hui communément 600 florins.

Neuf *Pondematen* de bonnes terres, ſituées proche de la ville de *Francker*, & chargées de ſix *floreenen*, ſont actuellement louées 144 florins. Les dits *floreenen* font environ 48 florins. Il y a donc 96 flor. de reſte pour le Propriétaire; d'où il faut déduire le quart pour le *réel*, & alors il y a 72 florins de rente. Si cette terre ſe vendoit, elle vaudroit 3000 florins. Il y a 50 années que ces 9 *Pondematen* furent vendues pour environ 2300 florins.

(137) Voici un exemple de la valeur & du loyer d'un terrain en prairies, ſitué dans le Diſtrict *Anna Parochie* ſur le vieux *Bild*, & connu ſous le nom de *Buur Fenne tot Beetgum*. Ce terrain contient environ dix ſept arpents & demi, ou 44 *Pondematen*, & ſe loue pour 855 florins 6 ſols; le *Pondemate* revient donc à 19 florins 8 ſols 12 deniers. Les impôts ou taxes, & autres fraix de cette terre ſont:

La taxe du *floreen*	*f* 109 - 19 - :
Le *réel* ou 4me denier.	147 - 17 - 4
Autre charge d'une Rysdaler par arpent	43 - 16 - 12
Appointemens *prorato*	20 - 17 - 8
Entretien des terres	49 - 10 - :
Dépenſe à l'occaſion du compte que l'on fait en public	4 - 4 - :
Appointemens des Adminiſtrateurs	20 - : - :
Dépenſe ſans quittance	3 - 9 - :
enſemble	*f* 399 - 13 - 8

Il faut déduire cette ſomme des *f* 855 florins 6 ſols, alors il y a de reſte pour le propriétaire 455 florins 12 ſols 8 deniers, ce qui donne

La valeur des terres eſt plus ou moins conſidérable ſelon qu'elles ſont plus ou moins chargées d'impôts & de redevances, ſurtout en *Zélande*, où il ſe trouve des biens fonds ſi accablés de taxes, que l'Etat doit venir au ſecours du Propriétaire. Obſervons au reſte que c'eſt la qualité plus ou moins bonne de ces terres, ou leur ſituation avantageuſe, ſurtout lorſqu'elles ſe trouvent proche des villes plus ou moins opulentes, qui en regle toujours le prix, lequel varie encore ſuivant l'uſage que l'on veut faire de ces terres (138).

Quant au prix des loyers des maiſons, il ſeroit inutile de vouloir dreſſer là-deſſus une liſte, parceque cela dépend non-ſeulement de l'emplacement des Villes, du genre de vie des habitans, du plus ou du moins de population des Villes; mais en outre, de la grandeur des maiſons, des ornemens qui s'y trouvent, & enfin du plus ou moins d'aiſance des particuliers. Plus les hommes abondent dans une Ville, plus ils y ſont à l'étroit, à moins que l'emplacement n'y augmente à proportion (139).

pour chaque *Pondemate* 10 florins 7 ſols; leſquels, évalués à 3 pour cent l'année, établiſſent un capital de 345 florins. En 1775 dans le même Diſtrict ont été vendues 6 *Pondematen* avec les fraix au-delà de 350 florins chaque *Pondemate*. Ce qui prouve que l'évaluation ci-deſſus eſt fondée.

(138) Près de la Ville d'*Utrecht* il y a des terres à jardins potagers qui ſe louent 50 à 80 florins l'arpent.

(139) M. WAGENAAR dans l'*Hiſtoire de la Patrie* Tome 5 page 382. rapporte à l'an 1553, à l'occaſion de ce ce qu'on voulut lever

En 1632, tems où l'on avoit déjà pour la troisieme fois aggrandi la Ville, il y avoit à *Amsterdam* 14,440 Maisons, & dans les Fauxbourgs 1122: en tout 15,562. Si la Ville n'avoit pas été continuellement aggrandie, les loyers, quoique déjà portés à un prix excessif, seroient encore beaucoup plus chers. En 1732 on comptoit sur les listes des Taxes dans *Amsterdam* & dans son District 26,035 Maisons. Depuis, (en 1740) ce nombre s'est trouvé augmenté de 282, ensorte qu'alors il y avoit 26,317 Maisons.

le *dixieme denier* des biens immeubles, que lorsque MM. les Députés de la ville d'*Amsterdam* firent là-dessus leurs Rémontrances dans l'Assemblée des Etats de *Hollande*, ils dirent entr'autres: Qu'il convenoit de ne pas charger les maisons de cette taxe, lorsque le loyer ne se montoit pas à six florins; qu'il y avoit à la vérité peu de ces maisons dans la ville, mais qu'on en trouvoit cependant plusieurs dont les Propriétaires n'avoient dans l'année qu'une livre de gros dé *Flandre* de revenu net.

Et à la page 386 on lit: que la taxe du *dixieme denier* de la valeur des maisons & emplacements dans *Amsterdam*, se monta à treize mille & quelques cents florins.

Quelle prodigieuse différence! Si l'on compte les maisons qui se trouvent maintenant à *Amsterdam*, seulement depuis l'*Amstel* jusques au *Spiegelstraat*, de l'un & l'autre côté du *Heeregragt*, (dont la plus grande partie donne entre 1500 & 2800 florins de loyer, y compris les Ecuries,) il y a 143 maisons, dont le total des loyers se monte au moins à cent cinquante mille florins.

Le même Historien rapporte, qu'en 1515 on comptoit dans cette Ville 2531 feux (*Schoorstenen*). Dans l'espace d'un Siecle la Ville doit avoir été considérablement aggrandie, car en 1622 on comptoit à *Amsterdam* 99586 habitans; dans le Fauxbourg hors de la porte St. *Antoine* 1789, hors le *Reguliers-poort* 1476, hors le *Heilige-wegs-poort* 1423, & hors la Porte de *Haarlem* 387. Ainsi dans les quatre Fauxbourgs 5375. Et dans la Ville & ses Fauxbourgs ensemble 104961.

Par un détail, qui ſe trouve enregiſtré, on eſt aſſuré qu'il y avoit à *Amſterdam* (en 1747) quarante un mille cinq cents ſoixante une Familles, dont 22,821. demeuroient chacune dans des maiſons particulieres, & 18,740 logées dans les quartiers communs & écartés, ou dans des petites Chambres & dans des Caves (140). M. STRUYCK, ſur l'exactitude duquel on peut compter, rapporte qu'en 1747 les habitans d'*Amſterdam* ne ſe montoient pas à deux cents mille (141), d'autres penſoient que ce nombre étoit plus conſidérable, & je crois qu'aujourd'hui on peut ſans trop hazarder admettre l'opinion de ces derniers.

Mais je m'apperçois qu'il eſt tems d'en venir à la CONCLUSION de ce Chapitre & du précédent.

(140) Deſcription d'*Amſterdam* par M. JEAN WAGENAAR, Edit. in Folio, Tome I. page 50 & 51.

(141) Nouvelles découvertes de N. STRUYCK, page 146.

CHAPITRE IX.

Conclusion des Chapitres précédents.

REsumons maintenant ce qui a été dit ci-devant: 1°. concernant le numéraire de l'argent,

Le Marc d'or a valu pendant le cours du XIV Siecle de 42 ½ à environ 59 florins.

Celui de l'argent de 160 à 222 gros, ou de 4 à 5 florins 11 sols.

La Livre de gros de *Flandre* valloit alors (& probablement depuis le tems de CHARLEMAGNE) plus que le marc d'argent, puisque cette Livre contenoit 240 gros ou deniers (1).

Par un Acte de l'année 1317 (2) on voit claire-

(1) „ Sous *Osric*, vers l'an 900, les Saxons divisoient la livre de „ *Troyes* de douze onces en deux cents quarante deniers sterlings, ou „ sols communs, & l'once en vingt de ces mêmes pieces, qu'ils ap- „ pellerent *pfenning*, d'ou s'est formé le mot Anglois *penny*. C'est „ pour cela que l'once de *Troyes* Angloise est estimée, pour le poids „ & pour le titre, vingt *penny weights* (poids) ou deniers sterlings, „ dont chacun représente vingt quatre grains. Les choses demeure- „ rent à-peu-près sur le même pied jusqu'à *Edouard* III. Sous „ *Henry* VI. l'once d'argent se divisa en trente *pence* ou deniers. „ Pendant le Régne d'*Edouard* IV. elle répondit à quarante *pence* ou „ deniers, sous *Henry* VIII à quarante cinq. La Reine *Elizabeth* aug- „ menta d'un tiers la valeur de l'once, qu'elle porta à soixante de- „ niers, ou cinq sols sterling. Voyez *Essai sur les Monnoies* page 120.

(2) Voyez Livres des Chartres de *Frise*, Tome I page 157. Dans

ment que la Livre tournois étoit différente de la livre de gros, puiſque dans cet Acte, 112 livres tournois ſont évaluées à 200 marcs d'argent dit *le Roi.* Cette livre tournois valloit à-peu-près la moitié d'un marc; au lieu que dans le même tems, ou environ, c'eſt-à dire en 1336, la livre de gros étoit équivalente aux deux tiers d'un marc d'argent, lequel, comme on ſçait, contient huit onces. Dans ſon origine, cette Livre de gros peſoit douze onces, & avoit cours pour 240 gros, valeur de la livre de gros; il s'enſuit que la proportion entre la valeur réelle de l'argent, & ſon cours dans le public, étoit dans la plus grande juſteſſe; c'eſt-à-dire, que le numéraire étoit égal à l'effectif, ou que quatre florins en numéraire répondoient juſte à quatre florins en poids. Depuis 1336. le marc d'argent eſt monté de 4 florins à 25 ½, & même à 26, ou comme de 1 à 6 ½.

2°. Jettons à préſent un coup d'œil ſur les révolutions qu'ont éprouvés les prix de pluſieurs articles, avant & après la découverte de l'*Amérique.*

On ſçait avec aſſez de certitude, en ſuivant le prix des bleds dans le cours du XV Siecle, que le ſeigle valloit aux environs de 9 florins du Rhin, & le froment 12 à 14 florins le laſt. Et quoique ces florins ſur la fin du XIV & au commencement du

cet Acte il eſt dit: que 112 *livres gros tournois ſont deux cents marcs argent-le-Roi. Le Marc évalué à dix ſterlings d'Angleterre.*

XV ſiecles, aient été évalués à 30 & à 35 gros (3), je fais cependant mon calcul ſur le pied de 9 florins (à 40 gros chacun) pour le ſeigle, & ſur 13 $\frac{1}{2}$ pour le froment.

Les 9 florins réduits en poids d'argent à 6 $\frac{1}{2}$ le marc, prix moyen du XV ſiecle, font en argent fin . . . 7090 As ou 1 $\frac{2}{5}$ marc pour le Laſt.
13 $\frac{1}{2}$ florins font 10635 As ou 2 $\frac{1}{12}$ environ.

Dans notre ſiecle le prix moyen du Seigle eſt 80 florins d'or, ou 112 florins de 20 ſols, qui réduits à 25 $\frac{3}{4}$ le marc, font en argent fin
. . . . 4 $\frac{1}{3}$ marcs pour le Laſt
Et du Froment 120 ou 168, 6 $\frac{1}{2}$ ———

La valeur réelle d'aujourd'hui, comparée à celle du XV Siecle, eſt donc plus que triplée.

Examinons un inſtant comment le numéraire de ces deux objets dans l'un & l'autre tems, repond à la meſure générale.

L'argent valut au XV Siecle entre 5 & 8 florins. Evaluons-le à 6 $\frac{1}{2}$ le marc; & en 1777 à 25 $\frac{3}{4}$. La progreſſion ſur ce numéraire ſe trouve donc comme de 1 à 4, à-peu-près.

Et les 9 florins du Seigle, font à 112 le Laſt, comme 1 eſt à 12 $\frac{1}{2}$.

Les 13 $\frac{1}{2}$ du froment à 168, comme 1 à 13, à-peu-près.

(3) Voyez le Chap. V. où ces évaluations ſont rapportées.

Le beurre de *Frise*, depuis cinquante ans, lorſqu'il a été à très bon marché, a valu, ſans y comprendre le baril, 12 à 13 florins le quart du Baril, ou du Tonneau, c'eſt-à-dire, les 80 ℔: & quand on le dit cher, il coute encore 26 à 30 florins (4).

Dans le XV Siecle le prix de ce beurre fut 6 florins le Baril, ou un Tonneau de 320 ℔ environ.

Et en 1510 les 2 Tonneaux de beurre de *Friſe* furent vendus pour 7 florins. Les 80 ℔ reviennent donc, à ce prix, à $17\frac{1}{2}$ ſols.

Le beurre de la *Nord-Hollande* s'achettoit l'an 1510 $3\frac{1}{2}$ florins, (chaque florin de 16 ſols,) le Tonneau contenant de 300 à 320 ℔ environ.

Lorſque le meilleur beurre de *Hollande* ſe trouve aujourd'hui à très bon marché, il vaut 20 florins les 80 ℔.

Et le prix moyen eſt 24 à 25 florins.

Je ne puis pas citer en exemple le prix du fromage du XV Siecle. Actuellement, qu'il eſt à bon marché en Friſe, il vaut 11 à 12 florins les 300 ℔, & lorſqu'il eſt de 15 a 17 florins, ce prix eſt regardé comme cher.

Le fromage de la Province de *Hollande* eſt ſurement

ment

(4) Un Tonneau de 320 ℔ du meilleur beurre a valu le 9 Septembre dernier (1777) en *Friſe* 92 florins. Avant la mortalité des Beſtiaux, c'eſt-à-dire avant l'an 1740, on l'a vendu à 48: mais alors le Païſan n'y trouvoit pas ſon compte.

ment ſupérieur à celui de *Friſe*, mais les qualités en ſont différentes, ce qui ne permet pas d'en indiquer un prix bien précis; cependant le bon fromage ordinaire de *Nord-Hollande* à côte rouge, vaut, à un prix moyen, 13 à 14 florins les 100 ℔.

COMMELIN dit que dans l'année 1545 les 300 ℔ de fromage valloient 5 florins. L'Argent valloit alors 13 florins le Marc, & aujourd'hui le double. La progreſſion du prix du fromage en 1545, feroit donc encore plus du quadruple, comparée à celle qu'a éprouvé le numéraire de l'argent.

En 1435 un Bœuf qui donnoit 120 ℔ de graiſſe, s'achettoit pour 8 florins 2 ſols.

En 1500 une Vache s'achettoit (apparemment en *Nord-Hollande*) pour 5 florins.

Par un Acte public de l'année 1537. (Voyez page 6.) on voit qu'un Bœuf de trois ans fut eſtimé en *Friſe* 4 florins d'or (de 28 ſols) qui font 5 florins 12 ſols d'aujourd'hui.

Voyons maintenant quel a été le prix de ces animaux dans le cours de ce ſiecle. Une Vache ou Bœuf de trois ans en *Friſe*, vaut aujourd'hui au moins aux environs de 100 florins. La viande ſe vend de 3 à 3½ ſols la livre.

En 1718 à *Amſterdam* une Société de Commerçans achetta

	1109	Bœufs pour	96808	florins.
en 1719	1139	. . .	98711	
1720	1178	. . .	103832	
1721	1081	. . .	96066	

Ce qui fait revenir chaque animal à 88 florins.

Dans ces ſortes d'achats, on eſt dans l'uſage de ſtipuler que les Bœufs du Pays doivent peſer ſix cents livres, & ceux nommés *Danois* ou du *Dannemarck* cinq cents livres.

En 1771.	649	Bœufs ont été vendus enſemble . .	76250	florins.
1772	655	. . . .	82441	
1773	600	. . . .	73944	
1774	510	. . . .	56405	(5)
1775	456	. . . . .	50668	
1776	450	. . . .	47546	

(5) Voici un Compte de ce qu'ont couté 510 Bœufs vendus enſemble . . . . *f* 56405
A la perſonne qui fait l'eſtimation de ces beſtiaux . . 300

f 56705

Si on déduit de cette ſomme 37542 livres de cuir qui toutes enſemble ont été vendues pour . . . . 5531 flor. 15 ſols
Pour les graiſſes, entrailles & autres objets qu'on vend ordinairement . . . . 8448 — 19   13981

il reſte *f* 42724

A quoi il faut joindre les Impôts ou taxes du 7me. denier de la ſomme ci-deſſus, c'eſt-à-dire des 56405 flor. . . . . *f* 8050
Encore chargé d'un impôt nommé dixieme 805   8855

f 51579

Ce qui fait revenir chaque Bœuf à 117 florins.

Mettons-les à 100 florins d'aujourd'hui, & comparons ces 100 florins aux 5. de l'an 1500 ; & aux 5 florins 12 fols de l'an 1537 ; alors la différence eft comme de 1 à 17 & plus (6).

Cette différence doit fe trouver naturellement dans une proportion encore bien plus fenfible, fi l'on confidere que les Equipages des Vaiffeaux & les habitans de nos Colonies doivent confumer aujourd'hui beaucoup plus de ces animaux qu'aux environs de l'année 1500. La mortalité, à laquelle ces Beftiaux paroiffent être plus fujets qu'autrefois, doit auffi entrer en ligne de compte, & fait par conféquent encore un objet fur le prix; c'eft auffi pour cette raifon que j'ai notté le prix de ce qu'ils coutoient vers l'an 1720 ; car au refte, j'ai rencontré dans mes Recherches, qu'à la fin du XVI

La livre de Bœuf revenoit en 1774, fans taxe, à 2 fols $9\frac{1}{6}$ den.
Et y compris les impôts à . . . . 3 - $1\frac{2}{3}$

En 1771 à	$3\frac{3}{4}$ & 4 fols la ℔
1772	$4\frac{1}{4}$
1773	$3\frac{3}{4}$ à $3\frac{7}{8}$
1775	$3\frac{3}{8}$ à $3\frac{1}{4}$
1776	$3\frac{3}{16}$ à $3\frac{3}{4}$

L'accife de la Ville eft de 30 fols par Bœuf.

En *Frife*, les Bœufs qui ne font plus fujets à la maladie épidémique (l'ayant déjà eue) valent communément de 80 à 150 florins, & ceux qui ne l'ont point eue, de 80 à 100 florins.

(6) Je dis *plus*, parce que fi l'on fait la comparaifon des 5 avec les 117, cela fait une différence comme de 1 à 23 & plus.

Siecle on faisoit déjà mention des maladies épidémiques qui régnoient parmi ces animaux.

Il se peut pourtant très-bien que cette maladie soit & plus fréquente & plus contagieuse dans le siecle présent; & peut-être ces animaux sont-ils encore plus qu'autrefois les victimes de notre esprit commerçant, si fort en vigueur dans ce siecle.

Par le Contract, dont nous avons rapporté l'extrait page 6, on peut observer qu'un Cochon valloit en 1537 deux florins seize sols, & selon VÉLIUS, en 1435 (Voyez Chap. VII.) deux florins cinq sols.

On voit de même par le dit Acte qu'un Cochon étoit alors estimé la moitié d'un Bœuf, ce qui a encore lieu en *Frise*. Car aujourd'hui un Cochon gras de 400 ℔ vaut de 45 à 50 florins (7); ce qui établit aussi la proportion de 1 à 17 environ.

En *Frise* un Mouton gras de 80 a 90 ℔ vaut 12, 13 & 14 florins, selon que les peaux & les laines en sont estimées. Un Agneau de 50 à 60 ℔ 5 à 6 florins. Le prix des moutons qu'on vend en *Hollande* roule depuis 7 jusqu'à 11 florins. Dans le XV Siecle un Mouton valloit 6 à 8 sols (8).

(7) En *Frise* un Cochon gras de *quatre cents livres environ* se vend de 48 à 50 florins, & la livre vaut 3 à 3½ sols.

(8) Par rapport à ces trois Moutons, j'ai calculé sur 38 sols: cependant on peut observer au Chap. VII à l'article du prix des denrées du XV Siecle à l'an 1472 que l'évaluation du florin d'alors est sur le pied de 10 sols, ce qui pour lors réduiroit les Moutons à 19 sols, au lieu de 38.

Mettons-le même 12 $\frac{2}{3}$ fols, la différence eft encore de 1 à 18, & même plus confidérable.

Les Chapons étoient eftimés au XVI Siecle 4 fols; & aujourd'hui le prix commun eft de 26 à 28 fols la piece. Quand les Poulets font à *Amfterdam* à bon marché, ils valent 10 fols la piece; en 1472 38 poulets s'achetterent pour 25 fols (9). Cette différence eft auffi comme de 1 à 15, & plus.

Dix livres de Chandelles pour la Chapelle s'achetterent en 1465 à *Dordrecht* pour 3 $\frac{1}{4}$ fols, aujourd'hui elles coutent 5 à 6 fols la livre.

Le fel, le fer, l'etain, la chaux, les briques, & plufieurs autres articles, peuvent être appréciés d'après l'expofé que j'en ai fait.

Il faut dire maintenant un mot de la valeur de nos Tourbes & de notre boiffon journaliere. Les Tourbes valloient dans le XIV & XV Siecles de 30 à 60 fols les cent paniers (deux paniers font un Tonneau) y compris le falaire. Aujourd'hui le falaire feul pour les porter au grenier &c. fe monte de 50 à 60 fols, & même à plus, felon l'éloignement des maifons du lieu où le Batteau s'arrête pour les décharger.

Les Tourbes dont on fe fert communément fe

(9) Par des Mémoires confervés, rélativement à certains biens Ecclésiaftiques, on obferve que dans le XVI Siecle le Chapon y eft évalué à 4 fols. En 1472 trente huit Poulets s'achetterent 25 fols. Voyez l'article du prix des denrées du Chap. VII. Les Poulets à *Amfterdam* fe payent fouvent 16 fols, & lorfqu'ils font chers 20 à 24 fols.

payent 38 à 43 florins les cent paniers, y compris les Impôts ou Taxes (10).

Quant à la Biere, celle qui eſt braſſée à *Amſterdam* coute de 3 à 6 florins le Tonneau, lequel contient cent vingt huit mingles (11). En *Friſe* la meilleure Biere vaut 2 ſols la mingle (12) &

(10) Les Tourbes enchériſſent tous les jours, parce que la terre dont on les tire devient journellement plus rare. Les bonnes Tourbes ſe payent 38 à 43 florins les cent Paniers, ou 50 Tonneaux. La taxe du Pays & de la Ville s'y trouve compriſe, & elles ſe montent enſemble à 11 florins & 5 ſols pour les 100 Paniers, c'eſt-à-dire, à 4 ſols le Tonneau pour la taxe du pays, & à un demi ſol pour l'Acciſe de la Ville.

Les Tourbes d'une moindre qualité, dont les Braſſeurs & autres ſe ſervent, coutent de 13 à 17 ½ florins les 100 Tonneaux.

L'Impôt du Pays pour les 100 Tonneaux	*f* 6-17-8
Celui de la Ville	2- 2- :
	f 8-19-8

Pour un Billet pour la permiſſion de décharger le Vaiſſeau 12 ſols 12 deniers.

Il y a deux ans que la taxe ſur ces Tourbes d'une qualité inférieure étoit double,

(11) Un Tonneau de Biere à *Amſterdam* contient 128 mingles. Pour donner une idée claire de la taxe ſur la Biere, voici ce que coute un Tonneau & demi: à 4 florins

le tonneau		*f* 6- :- :
Impôt du pays & Acciſe de la Ville d'un Tonneau & demi à 46 ſols	*f* 3- 9- :	
Le Billet & fraix du portage	:-16- :	4- 5- :
Lorſque la Biere eſt de 3 florins le Tonneau, les taxes ſont à-peu-près égales au prix de lad.		*f* 10- 5- :
Biere: 14 Tonneaux de Biere à 3 flor.		*f* 42- :- :
Les Impôts comme ci-deſſus	32- 4- :	
Les autres fraix	5-19- :	38- 3- :
		f 80- 3- :

(12) en *Friſe* la meilleure Biere ſe paye 12 florins le Tonneau, &

celle de la moindre qualité un demi fol. L'*Accife* n'eft pas payée en *Frife* par l'achetteur, mais par les Braffeurs, & par ceux qui la vendent en détail.

Comme l'article du vin eft très-difficile à apprécier, vu la différence des qualités, & les variations des récoltes, je crois pouvoir renvoyer le Lecteur à ce que j'ai dit au Chapitre VII Note 53, fur les différentes valeurs du vin du Rhin, tant actuelles, que fur la fin du XIII Siecle. Je donne feulement en Note (13) les taxes qu'on paye fur les Vins & Eaux de vie dans cette Ville.

celle qui eft de moindre qualité fe vend 3 florins. Le Tonneau contient 160 mingles de *Frife*, dont 40 font une Ancre, ou 48 Bouteilles ordinaires.

(13) Les Impôts d'une Ancre de vin fe montent avec

le Billet à	3 flor.	14 fols	3 dutes
l'Accife de la Ville à	:	8	:
	f 4	2	3

Les Marchands de vin en gros payent la grande Accife de la Ville, les *deniers des pauvres & des fortifications*, qui fe montent pour une Ancre à . . . . *f* 1 flor. 14 fols

Ce que j'ai dit à la fin de la Note 53 du Chap. VII de la I Partie, que la mefure des vins eft à *Amfterdam* comme dans le refte de la Province, fe trouve fondé, parce que les droits ou impôts des vins font levés, ou fe trouvent établis fur *le Stoop d'Amfterdam.* Voyez le Placard ou l'Ordonnance des Etats de l'an 1749.

Il fe peut cependant que dans quelques Villes de la Province il y ait outre les mefures dont j'ai fait mention, encore d'autres mefures particulieres pour différentes boiffons; par exemple, le *Stekan* de vin ou de la Biere à *Dordrecht* contient environ 9½ *Stoopen*. ou ⅛ d'une Barrique; mais cette mefure, ou ces 9½ *Stoopen* de *Dordrecht*, font égaux aux 8 *Stoopen*, ou 16 mingles en ufage à *Amfterdam.*

Paſſons à préſent au ſalaire des Ouvriers.

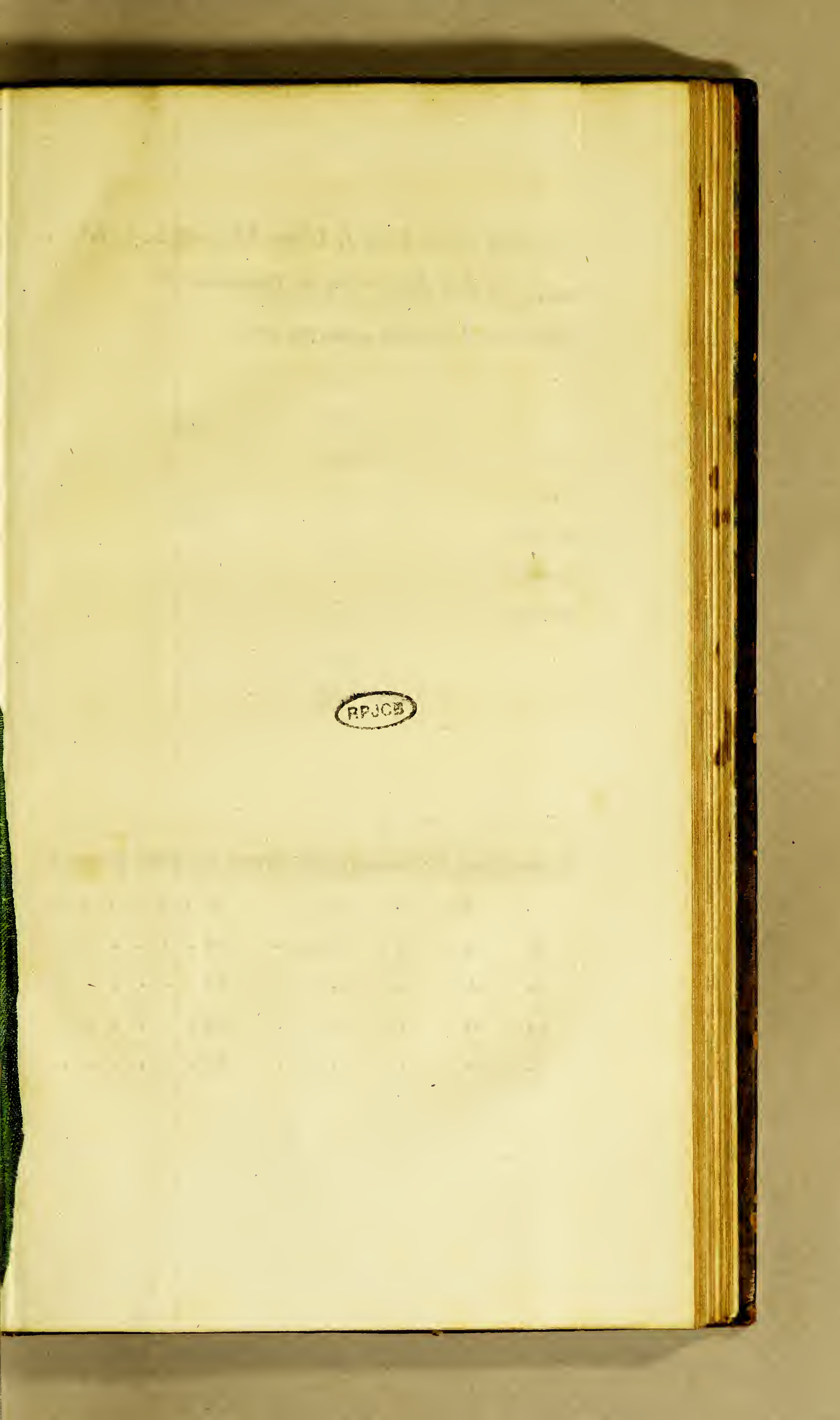
J'ai détaillé amplement ce que j'ai rencontré là-deſſus aux XIV, XV & XVI Siecles. Par le détail où je ſuis entré, on a pu obſerver combien étoit borné le ſalaire qu'on donnoit alors aux Ouvriers: & il paroît évident que le ſalaire qu'on leur payoit au commencement & vers le milieu du XV Siecle, étoit aſſez communément de 2 à 3 ſols. Il augmenta dans la ſuite, vraiſemblablement à raiſon de l'augmentation du numéraire.

Afin de procéder avec toute la circonſpection poſſible ſur un objet auſſi eſſentiel, je me ſuis procuré par le moyen d'un ami des Annotations très exactes & très intéreſſantes, ſur leſquelles je puis

On m'a aſſuré qu'à *Rotterdam* on ſe ſert dans le Commerce de deux ſortes de meſures pour jauger le vin, l'une ſe nomme *meſure de Mer* (*Zee roeijing*) & l'autre *meſure de Cave*, ou de Magaſin (*Pak-huis roeijing*). Mais on m'a aſſuré en même tems, que la meſure de leur *Ancre* étoit égale à la notre, comme auſſi que les 90 *Stoopen* qui à *Rotterdam* font une Barrique, ſont égaux aux 96 *Stoopen* meſure d'*Amſterdam*.

Au reſte la meſure de chaque Barrique, ou Tonneaux de vin, d'Eau de vie, ou de Biere, différent entr'elles; une Barrique d'Eau de vie contient environ 30 *virtels*, leſquels font 93 *Stoopen* à *Amſterdam*; & alors l'Ancre, (en ſuppoſant 6 ancres dans une Barrique) revient à $15\frac{1}{2}$ *Stoopen*. Un Tonneau (*ton*) de Biere d'*Amſterdam* contient 5 mingles de plus qu'un *Aam* de vin. On doit ici remarquer que la meſure de la futaille de *Bourdeaux*, eſt celle qu'on conſidere comme la plus exacte.

L'Impôt ſur les Eaux de vie &c. d'une Ancre	3 flor.	19 ſols	6
Acciſe de la Ville	3	:	:
	f 6	19	6



SALAIRE d'un Maître Couvreur.

L'an 1620 il gagnoit 22 fols (*fluivers*) par jour, fourniffant lui-même fa boiffon.

1728. 24 fols . . . .

Un Garçon Couvreur.

L'an 1482.	3 fols par jour & la nourriture.	
1488.	4 fols	fans nourriture.
1566.	4	
1581.	14	
1604.	14	
1620.	20	
1645.	20	Salaire d'Eté.
	18	Salaire d'Hyver.
1690.	20	Salaire d'Eté.
1728.	20	
1775.	20	

Un Manœuvre de Couvreur.

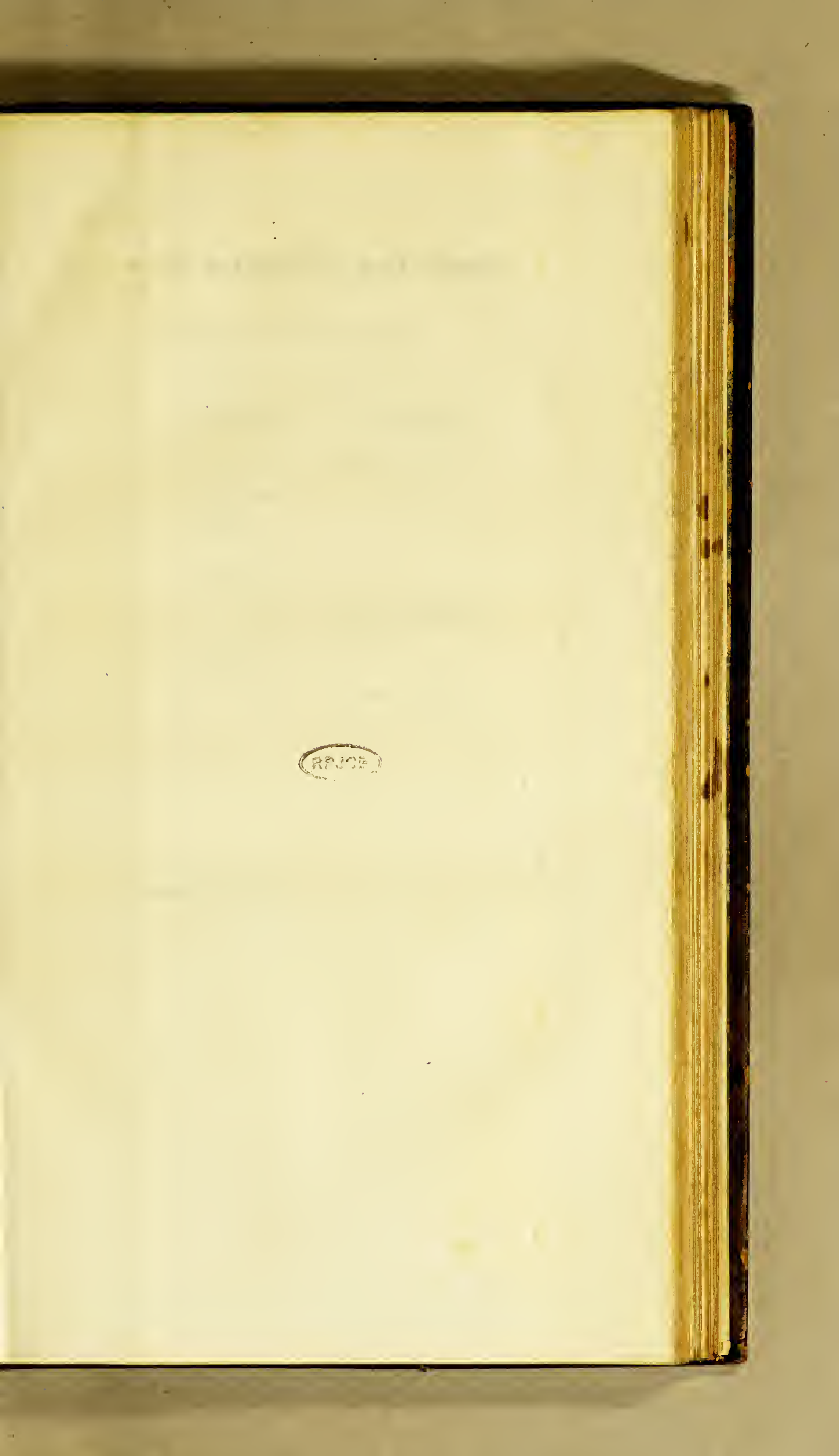
L'an 1488. 4 fols par jour.

1775. 18 fols . .

REMARQUE.

En 1482. L'argent fin évalué à 8 flor. le marc, les 3 fols font en poids d'argent 3 Eftelins (*Engels*).

1488.	. . .	. . 4	. . .	4 . . . . . .
1566.	. . 15	. . 4	. . .	$2\frac{1}{7}$ . . . . . .
1581.	. . 18	. . 14	. . .	$6\frac{2}{9}$ . . . . . .
1645.	. . 24	. . 20	. . .	$6\frac{3}{4}$ . . . . . .
1775.	. . $25\frac{3}{4}$	. . 20	. . .	$6\frac{1}{5}$ . . . . . .



SALAIRE d'un Maître Charpentier.	*D'un Garçon Charpentier.*
L'an 1466. 6 fols (*ftuivers*) par jour, fans la nourriture.	L'an 1491. 4 fols la journée.
1570. 6	1570. 5 . . . . . .
	1621. 16 . . Salaire d'Hyver.
	20 . . Salaire d'Eté.
1675. 24	1675. 20 . . . .
1695. 24	1695. 20 . . . .
	1727. 22 . . . .
	18 . . Salaire d'Hyver.
	1775. 21 . . . .
	25 . . Salaire d'Eté.

REMARQUE.

L'an 1466. L'argent fin évalué à $f\,6\frac{1}{4}$ le marc, les 6 fols font en poids d'argent . . . $7\frac{2}{3}$ Eftelins (*Engels*).

1695. à f 25. le marc, les 24 fols auffi $7\frac{2}{3}$ . . . .



SALAIRE d'un Maître Maçon.

L'an 1624. 22 fols (*ftuivers*) par jour.

1676. 24 . . . .

D'un Garçon Maçon.

L'an 1488. 4 fols par jour.

1566. 4 . . . .

1586. 8 . . . .

1620. 20 . . . Salaire d'Eté.

1624. 18 . . . Salaire d'Hyver.

1646. 20 . . . Salaire d'Eté.

1696. 20 . . . .

1727. 18 . . . Salaire d'Hyver.

1775. 21 . . . Salaire d'Eté.

18 . . . . d'Hyver.

D'un Manœuvre Maçon.

L'an 1566. 2 fols par jour.

1586. 5 . . . .

1620. 10 . . . .

1624. 12 . . . Salaire d'Hyver.

1646. 14 . . . Salaire d'Eté.

1674. 14 . . . .

1696. 12 . . . Salaire d'Hyver.

1727. 12 . . . .

1775. 12 . . . .

14 . . . Salaire d'Eté.

REMARQUE.

En 1488 l'argent fin valant *f* 8 le marc, les 4 fols font en poids d'argent 4 Eftelins (*Engels*).

1566 . . .	15 . .	4	$2\frac{1}{7}$ . . . . .
1586 . . .	21 . .	8 . .	environ 3 . . . . .
1620 . . .	22 . .	20	$7\frac{3}{11}$ . . . . .
1696 . . .	25 . .	20	$6\frac{2}{5}$ . . . . .
1775 . . .	$25\frac{3}{4}$ . .	21	$6\frac{1}{2}$ . . . . .

compter. Elles ont été prifes dans une des principales Villes d'une Province voifine, & fe trouvent confignées dans les Livres d'un Etabliffement, dont les Mémoires non feulement exiftent encore, mais ont été exactement fuivis.

Il s'agit des falaires d'un Couvreur, d'un Charpentier & d'un Maçon, avec leurs Manœuvres.

Ces Mémoires fur le falaire de ces Ouvriers commencent avant l'époque de la découverte du Nouveau Monde, & ont été continués jufqu'à ce jour. (*Voyez les Tableaux.*)

Pour plus de clarté, je les ai raffemblés & placés de fuite, comme dans une efpece de table. On y obfervera l'augmentation graduelle qu'ils ont fubi.

On remarquera d'abord qu'à la fin du XV Siecle, à l'article du Couvreur, on payoit un fol de plus par jour aux Ouvriers qui préferoient de fe nourrir eux-mêmes, c'eft-à-dire, 4 fols dans ce dernier cas, & 3 fols lorfqu'on les nourriffoit; ce qui peut fervir à nous prouver, que les Ouvriers recevoient en proportion une plus forte paye qu'aujourd'hui, puifque leur nourriture n'étoit évaluée que le quart de leur falaire journalier (14).

(14) Le falaire des femmes qu'on employe aux nettoyages des maifons &c. eft de 10 à 12 fols avec nourriture; & lorfqu'on ne les nourrit pas, on leur paye ordinairement 18 à 20 fols.

Un ſalaire de 3 ſols faiſoit en 1482, à 8 florins le marc, 96 as ou 3 Eſtelins (*Engels*). En 1488 les 4 ſols faiſoient, auſſi à 8 florins le marc, 128 as ou 4 Eſtelins.

Et les 20 ſols qu'on leur paye aujourd'hui font 197 as ou 6 $\frac{1}{5}$ Eſtelins. Ils ont donc à-peu-près le double en poids d'argent.

Boxhorn (Voyez le Chap. VII. à l'article du XV Siecle où j'ai traité de la main d'œuvre &c., à la fin) vient encore à l'appui de cette obſervation, dans le détail qu'il nous donne des dépenſes que pouvoit faire un homme à journée à la Campagne en 1495 avec ſon ſalaire de 6 ſols. Pour 4 gros, ſelon cet Hiſtorien, il pouvoit achetter environ un demi ſac de froment, ou pour 4 ſols, environ un ſac (15); & maintenant avec les 20 ſols,

(15) A *Zirckzée* un laſt contient $37\frac{1}{2}$ ſacs, & un ſac contient $2\frac{1}{2}$ *agtendeelen*. A *Middelbourg* un laſt contient 41 ſacs, & un ſac 2 *agtendeelen*. Suppoſé que les meſures fuſſent autrefois comme elles ſont aujourd'hui, ce qui peut bien être admis du moins il ne paroit pas qu'il y ait de la différence ſur le général entre les poids & meſures du XVI Siecle, & celles d'aujourd'hui. (Voyez un petit Livre imprimé en 1545, intitulé *der Kooplieden handboecxkin*: c'eſt-à-dire, le *Manuel des Marchands*) le laſt contiendroit $95\frac{1}{2}$ *agtendeelen*, & chaque *agtendeel* (à 4 gros le laſt de froment,) revient à 9 florins 11 ſols. En ſuppoſant que l'*agtendeel* fait la moitié d'un ſac, on pouvoit avoir pour 4 ſols, ou 8 gros environ, un ſac de froment. Le ſeigle de *Pruſſe* de 118 ℔, valant aujourd'hui 83 à 84 florins d'or le laſt, & 41 ſacs & un *agtendeel* de *Middelbourg* dans le laſt, alors chaque ſac revient à deux florins d'or, où à 56 ſols: & en évaluant le laſt à 36 ſacs, le ſac revient à 65 ſols.

qui ſont les prix ordinaires des journées, il peut à peine ſe procurer le tiers d'un ſac de ſeigle.

Nous avons déjà vu à l'an 1555 (Voyez page 31,) que le ſalaire des Matelots étoit alors 3 florins 15 ſols, ou 2 onces & $\frac{3}{10}$ par mois. Aujourd'hui un Matelot a 11 florins, ou 3 onces & demi par mois en argent.

L'ETAT leur paye donc dans ce Siecle la moitié plus en effectif de ſalaire, que dans le XVI ſiecle. Mais n'eſt-il pas évident que le Matelot reçoit aujourd'hui beaucoup moins, rélativement à ſes beſoins? Et par conſéquent ſon état ne ſe trouve-t'il pas réellement appauvri?

Pour rendre la différence des dépenſes encore plus ſenſible, rappellons-nous que le Docteur DOUWE TETAMA, Noble *Friſon*, inſtitua par ſon Teſtament en 1528 une rente annuelle & à perpétuité de 125 florins d'or pour l'Education & les Etudes de deux jeunes gens de ſa Famille. Ces 125 florins font 175 florins de 20 ſols, ou, au cours d'alors, environ quatorze marcs d'argent.

Aujourd'hui deux jeunes gens, qui avec toute l'œconomie poſſible apprennent les premiers élemens des Sciences dans une Ville écartée, & où l'on vit à grand marché, ont couté en deux années environ 1600 florins, ce qui revient annuellement à 800 florins, leſquels font (à 25 $\frac{3}{4}$ le marc) 31 marcs d'argent en poids. Si ces deux jeunes gens

étudioient à *Franeker*, leur dépenſe monteroit vraiſemblablement bien plus haut.

En un mot, tout nous prouve cette vérité, ſi les particuliers paroiſſent être aujourd'hui plus riches, parce qu'ils poſſédent une plus grande quantité de numéraire, ils ſe trouvent néanmoins réellement appauvris, rélativement aux prix des denrées &c.; & rélativement à leurs beſoins.

Afin de rendre ce tableau auſſi complet qu'il ſoit poſſible, tachons de donner une idée de ce que coutent aujourd'hui & les Maiſons qu'on fait batir, & la Conſtruction d'un Vaiſſeau; & comparons ce prix à celui du XV & XVI ſiecles.

On trouve au Chap. VII, que l'Edifice, autrefois nommé la *Porte de St. Antoine*, qui ſert aujourd'hui de poids public, & où ſe tient auſſi l'Ecole d'Anatomie &c., ſitué ſur le Marché neuf, avoit couté tout compris au XV ſiecle 5305 florins & 5 ſols.

On y a fait depuis des changemens peu conſidérables (16). Si un pareil Edifice devoit être élevé actuellement, & dans le même gout où il ſe trouve conſtruit aujourd'hui, on m'a aſſuré qu'il faudroit pour le moins cent mille florins. Toujours eſt-il vrai, que d'après les informations de pluſieurs Ar-

(16) Voyez *Deſcription d'Amſterdam* par M. J. WAGENAAR, Tome II, page 34, Edition en Folio.

chitectes, l'évaluation monte à 124800 florins, & même à 148000 florins. Je rapporte le calcul du dernier dans la Note (17).

Nous avons vû à la page 46 à l'an 1542. qu'un

(17) Eſtimation de ce que couteroit la Battiſſe qui ſe trouve ſur le Marché neuf (*Nieuw markt*) ſi on l'entreprenoit aujourd'hui ſur le même modele.

Pour creuſer & tenir à ſec le terrein il en couteroit		*f*	1500
—— les pilotis & piloter le terrain, y compris les treilles (*rooſtérwerk*) cela monteroit à . .			15000
—— les fondemens, c'eſt-à-dite les murailles juſqu'à la profondeur de 12 pieds	à		10000
—— les murailles en dedans ſur les fondemens .	à		4500
—— encore pour les murailles en dedans & leurs voutes	à		4000
—— les pierres de Bremer, auſſi connues ſous le nom de *Soſynſche ſteenen*	à		5000
—— le corps de la Battiſſe depuis la ſurface de la terre juſqu'au bord du toit	à		35000
—— les Poutres du grenier des deux étages & le bois de chêne	à		8000
—— le plancher desdits étages	à		3000
—— le Toit ou la haute partie de l'Edifice, y compris le fer, plomb, & ardoiſes . .	à		40000
—— Eſcaliers de bois & de pierres, cloiſon de planches au dedans de la battiſſe, les portes en dedans, Comptoirs, &c.	à		7000
—— les Bordures avec les goutieres de plomb .	à		5000
—— les fenetres avec leurs croiſées, &c. . .	à		5000
—— les cheminées	à		3000
—— le pavé	à		1000
—— les grandes portes en dehors	à		1000
		f	148000

Dans les dites parties les divers ſalaires y ſont compris.

Vaiſſeau neuf (18) de 300 *laſt* fut eſti-
mé . . . . 10800 florins.
Un autre de 250 *laſt* neuf . 8000
Un autre dito neuf 6500
Un autre de 100 *laſt* neuf . 3000
Deux Vaiſſeaux propres à la Pêche des *Harengs*, nommés *Buyzen*, étoient eſtimés . 1800 florins

Comparons à preſent ces valeurs à celles d'aujourd'hui.

L'an 1773 une Société de Commerçans établie dans ces Pays achetta un Vaiſſeau (*Fluit Schip*) long de 136 pieds, pour une ſomme de 49000 florins.

Ce Vaiſſeau avoit fait une voyage à *Archangel*, étoit chargé à ſon retour de 307 laſt de ſeigle, & pouvoit être conduit avec un équipage d'environ trente hommes.

En 1774 la même Compagnie achetta encore un Vaiſſeau (*Hoeker*) long de 132 pieds, 29 pieds 8 pouces de bau, 14 pieds 2 pouces de creux, & *entre-pont* 6 pieds 6 pouces. Ce Vaiſſeau avoit été bati neuf en 1773 à *Saardam*, & avoit fait un voyage à *Riga*. Il fut vendu 47700 florins.

En 1770 fut conſtruit à *Amſterdam* un Vaiſſeau

(18) Dans l'Ouvrage de M. N. WITSEN, ſur la Conſtruction ou l'art de bâtir les Vaiſſeaux, on voit Chapitre VII. qu'au XVI Siecle on avoit conſtruit des gros Vaiſſeaux marchands de 135 pieds de long.

Marchand, en forme de Fregatte, long de 115 pieds ſur la quille, & de l'étrave à l'étambord — 120: ayant 34 pieds de bau, & qui pouvoit charger environ 180 à 190 laſt: il couta lorſqu'il fut en mer (19) 54000 florins.

Un autre fut conſtruit en 1773, ayant 100 pieds de long & 29 de large, qui pouvoit charger 130 à 140 laſt, & couta 34457 florins (20).

Deux *Buyzen* coutoient en 1542, 1800 florins, & elles en couteroient aujourd'hui 14000 (21).

(19) Couta en mer, s'entend y compris la valeur des vivres de l'Equipage pour quelques mois, ſelon la longueur du voyage.

(20) Un Vaiſſeau marchand long, de l'Etrave à l'Etambord, de 100 pieds, de 29 pieds de bau, de 13 pieds de creux, & d'entre-pont 5¼. a couté

a couté	*f* 15900
Pour le Canot & Chaloupe	383
Au Sculpteur	155
— Menuiſier	586
— Peintre, fondeur de plomb, &c. . . .	900
— Forgeron	2890
— Marchand de fer	550
— Mats	1198
— Cordages	5500
— Voiles	3095
— Poulies	400
— Canons, ancres & divers autres objets . .	3000
	f 34457

(21) Une *Buyze*, ſe nomme auſſi *Buche*, voyez Dictionnaire de Marine. „ Une Buche a ordinairement environ 52 pieds de long, de l'étrave à „ l'étambord, 13 pieds 6 pouces de bau, & 8 pieds de creux. l'Etra- „ ve a 20 pieds de haut, 12 de queſte, 9 pouces d'épaiſſeur en de- „ dans, & un pied neuf pouces de largeur par le haut & par le „ bas, &c. Le Maître ou Patron de ces Bâtiments y commande; il a „ un aide, qui le ſuit en dignité. Le contre-maitre vient après, ſous

La différence ſe trouve donc comme de 1 à 8 environ. Ce qui eſt le quadruple, comparé à l'augmentation du numéraire depuis ce tems-là.

Il n'eſt pas facile d'établir un point de comparaiſon entre les Vaiſſeaux ci-deſſus mentionnez: & c'eſt pourquoi je paſſe rapidement là-deſſus; l'expoſé que j'en ait fait, ſuffit, pour faire voir que la différence eſt très conſidérable.

Nous étant occupés juſqu'ici des articles qui peuvent être regardez généralement comme des objets de dépenſes pour les hommes, examinons un inſtant quelle a été la valeur des Terres, leur revenu &c. pendant toutes ces Révolutions: quelques exemples nous ſerviront de guide.

Le lecteur, en parcourant les articles qui ſe trouvent détaillés aux XIV, XV & XVI Siecles, aura pu par lui-même obſerver la différence qui s'y trouve, entre le prix des Denrées &c. d'alors, com-

„ lequel ſont ceux qui virent à bord les anſſiéres ou funes, ceux qui ſont
„ employez à ſaiſir les filets & les caqueurs, qui égorgent les Harengs
„ & qui les vuident de leurs breuilles, ou entrailles, à meſure qu'on
„ les pêche. On ne ſert que du biſcuit, du poiſſon ſec ou ſalé & du
„ gruau, l'équipage ſe tenant content du poiſſon qu'il pêche. C'eſt
„ le Patron qui donne l'ordre pour jetter les Rets & pour les reti-
„ rer. Les matelots ſe louent d'ordinaire pour tout le voyage en gros.

Une *Buyze* coute avec ſes agrêts &c. environ *f* 7000. Il n'y a pas long-tems que dans un endroit ſitué ſur les rives de la Meuſe, il s'eſt vendu un de ces Bâtimens pour 5600 flor. qui ſervoit déjà depuis 2 à 3 ans.

Lorſqu'un de ces Vaiſſeaux revient ſans avoir fait de pêche, ce dont il n'y a preſque pas d'exemples, la perte eſt évaluée à 3000 florins.

comparé à celui de ce que les mêmes choſes coutent actuellement.

Pour donner encore plus de clarté à cette matiere, j'emploierai quelque exemples, tirés des faits que j'ai déjà cités, & auxquels j'en joindrai encore d'autres, que j'ai été à même de me procurer, ainſi que je l'ai déjà annoncé dans la Note 102.

Nous avons vu à l'an 1514. que les Terres ſituées dans la *Nord-Hollande*, entr'autres dans les Diſtricts de *Nord-Scherwoude*, de *Zuid-Scherwoude* & de *Broeck*, valloient alors l'arpent, l'un dans l'autre, 14 Nobles, qui à 50 ſols la piece font 35 florins, & que chaque arpent produiſoit 3 florins de loyer.

Les Terres ſituées dans le Diſtrict de *Hens Broeck* & de *Opdam* valent aujourd'hui, ſavoir:

Les mauvaiſes terres . .	*f* 25	par arpent.
Les médiocres	200	
Et les meilleures	300	

Les loyers ſont de 20 à 25 florins l'arpent.

Les Terres ſituées dans le Diſtrict de *Hoogwoud* valent.

Les mauvaiſes	——
Les médiocres	*f* 300
Et les bonnes	605. (22)

(22) Les fraix des Terres dans le Diſtrict de *Hoogwoud* ſe montent ordinairement à 10 flor. l'arpent, dans lesquels ſont compris 7 ½ florins pour les charges des Digues.

Une perſonne, demeurant dans la *Nord-Hollande*, m'a informé qu'en 1514 les Régents du Diſtrict d'*Ooſterblokke* & de *Weſtwoude* déclarerent ſous ferment que leurs bonnes Terres valloient alors *f* 80. du Rhin, & que le loyer étoit à 4½ florins l'arpent.

Les Terres médiocres & les moindres valloient de 20 à 40 florins, & les loyers 35 ſols ou 2 florins & au-deſſus, & les fraix pour les Digues &c. ſe montoient à 15 ſols par arpent.

Par les ventes faites depuis trois années dans les dits Diſtricts, on eſt aſſuré que les bonnes Terres vallent

L'arpent	*f* 620
Et le loyer	36
Les médiocres	380
Le loyer	30
Les mauvaiſes	100
Et le loyer	23

Et comme les mauvaiſes terres ſont proportionnellement chargées de plus de taxes que les meilleures, c'eſt par cette raiſon que ces Terres s'achetent à un plus bas prix, & produiſent un loyer plus fort; car c'eſt toujours ſur le revenu net que doit s'établir l'évaluation du fonds.

Nous venons de voir que ce qui valloit en 1514

35, 40 & 80 florins, en vaudroit aujourd'hui 200, 300, 380 & 620.

Et que les loyers ſont montés de 2 à 30, de 3 à 20 & à 25, & de 4½ à 36.

On doit toujours, dans ces évaluations, avoir préſent à la mémoire ce que valloit l'argent dans ce tems-là. En 1520 le taux du marc rouloit entre 12 & 13 florins. La différence entre la progreſſion du prix de l'argent, comparé à celui des Terres, eſt donc aſſez ſenſible, ſans que j'aie beſoin d'entrer dans un plus ample détail là-deſſus.

Paſſons aux Terres ſituées en *Friſe.*

Par le Teſtament d'*Epo Lyaukema*, fait en 1535 (Voyez pag. 40.) on voit que le Teſtateur fixa un prix à certaines Terres, entr'autres à celles ſituées à *Wynaldum* & à *Pieters-Bierum*, dont le *Pondemate* fut eſtimé 15 florins.

Entrons un peu en détail là-deſſus.

Lyaukema eſt une ancienne Maiſon Seigneuriale (*Adelyke State*) ſituée dans la *Grietenye* de *Barradeel*, dans le Diſtrict du Village de *Sex-Bierum.* Elle tire ſon nom de ſes anciens propriétaires, leſquels, dans les ſiecles précédents, s'appelloient *Lyaukema.* *Epo* de (van) *Lyaukema* mit en 1535 ſes biens en *fidei Commis*, ainſi que ſon pere avoit fait déjà en 1479.

Cette Famille étoit alors vraiſemblablement une des plus riches de la *Friſe.*

Mais depuis, ſoit par déſunion, ou par d'autres cauſes, les biens de cette famille ſont tellement diminués, qu'à préſent la Maiſon de *Lyaukema* ne poſſede plus que quatre Métairies, ſçavoir:

A. Une Métairie	à *Sex-Bierum*	de	107	*Pondematen.*
B.	*Ibidem*	. .	70	———
C.	à *Wynaldum*	.	103½	———
D.	*Ibidem*	. .	40	———

A. ſe loue l'année . . .	*f* 730
B.	342
C.	500
D.	230

La Terre A. eſt chargée de *f* 132 - 14 - 8 (23)
il reſte donc au Propriétaire . . . *f* 597¼
B. eſt chargée de *f* 62 - 3 - 10 . . 297⅘
C. . . . de . 90 - 18 - 2 . . 409
D. . . . de . 41 - 16 - 6 . . 188

(23) La Taxe ou frais que je déduis, eſt le denier qu'on paye des 5½ deniers du revenu. La taxe du *floreen* ſe monte, de la terre A. à *f* 41 - 17 - :
de B. 26 - : - :
de C. 23 - 12 - :
de D. 11 - : - :

f 102 - 9 - : Ces terres ſe trouvent ainſi taxées depuis le premier May 1777, juſqu'au 1 May 1778. Ces taxes doivent en outre être payées par le locataire. Il eſt aſſez ſouvent d'uſage que le locataire fourniſſe aux frais d'entretiens & de réparations des Maiſons, ainſi qu'aux charges extraordinaires, telles que l'entretien des Canaux publics, des Digues, Chemins, &c.

On évalue aſſez communément les rentes des Terres en *Friſe* au taux de 2 ½ pour cent, & partant de ce principe, la Terre A. vaudroit 23891 *florins Caroli*, & le *Pondemate* . . . *f* 223¼

B.	vaudroit	11192¾	environ	160
C.	. . . .	16363¾	. . .	158
D.	. . . .	7527¼	. . .	188

Que l'on compare maintenant ce prix aux 15 florins par *Pondemate* de l'année 1535, on avouera que cette progreſſion eſt non ſeulement conſidérable, mais frappante, ſurtout ſi l'on fait réflexion à ce que ces Terres doivent contribuer pour le ſoutien des Digues & pour les autres beſoins de l'Etat.

Paſſons maintenant à la valeur des Terres dans les autres Provinces. Voici ce que je me ſuis procuré d'une Province voiſine.

En 1411. 10 arpents de Terres ſituées à *Reigerskop*, dans la Province d'*Utrecht*, ſe louerent pour 3 Ecus de France & 5 Chapons.

1543	*Idem*	11 Ecus de France &	10 Canards	
1551	.	17	10 . .	
1562	.	20	10 piec. de Volaille	
1608	.	50 florins & . .	10 Chapons (24)	
1676	.	80	20	

(24) Les Chapons étoient évalués en 1550 à 3 ſols piece, en 1569. 4 ſols, en 1580. 4 & auſſi 5 ſols, en 1595 10, & en 1618 auſſi 10 ſols.

1706	. 50 Florins	. . .	20 Chapons
1719	. 40	. . . . . .	20
1734	. 83	. . . . . .	20
1777	. 90	. . . . . .	20

Le Chapon s'évalue aujourd'hui à 30 fols ; ainfi ces 10 arpents fe louent actuellement 120 florins, lefquels font, (à 25⅘ le marc) 37. à 38 onces d'argent fin. Les 3 Ecus de France qui en 1411 eurent cours à 51 gros, faifoient 153 gros. L'argent valloit *f* 5 - 18. le Marc, & ces 153 gros repréfentoient environ 5 onces d'argent.

Une Métairie avec 28 arpents de Terre fe loua en 1380, 14 vieux Ecus de France.

En 1608 cette même Métairie renfermoit 36 arpents, & fe loua pour 231 florins & 40 Chapons.

En 1769, pour 250 florins & 80 Chapons, ou en tout pour 370 florins.

La moitié d'une portion de 9 arpents de Terre fituée dans le Diftrict de *Oud Wulven* & de *Wayen* fe loua pour 3 Vieux *Ecus de l'Evêque*, & en 1618 pour 33 florins, 2 Boiffeaux de froment & 4 Chapons, à 10 fols piece. En *Achtienhoven*, en 1480. 4 arpents de Terre furent loués 3 florins de *Baviere*.

En 1485 les mêmes . . 7 florins d'*Arnhem* à 7½ fols chacun.

En 1532 . . 4 arpents de Terre 4 flor. d'or & 4 Chapons
1542 . . . . 4 . . . . 6 . .
1546 . . . . 8 . . . . 4 . .

J'ai trouvé que les Chapons étoient évalués en 1551 à 3 sols la piece.

1556 . . . . 10 florins à vingt sols, & 4 Chapons
1558 . . . . 14 dito 4 dito (*)
1580 . . . . 13 florins 4 Chapons à 5 sols la piece, libre de tous fraix: ainsi le locataire eut à sa charge tous les fraix des Taxes &c.
1595 . . . . 22 florins.
1618 . . . . 44 . . les fraix à la charge du locataire.
1639 . . . . 50 florins. *Idem.*
1709 . . . . 55 . . comme ci-dessus
1721 . . . . 50 . . dito
1734 . . . . 55 . . dito
1740 . . . . 45 . . dito
1758 . . . . 45 . . dito
1767 . . . . . . 110 . . le locataire libre des Taxes &c.

En établissant donc une Rente d'environ 50 florins que ces 4 arpents ont produit l'un dans l'autre depuis 1618 jusqu'à l'année 1758, alors l'aug-

(*) En 1561 le Chapon étoit évalué à 4 sols.

mentation ſur la valeur des eſpeces, comparée avec les 7 florins de $7\frac{1}{2}$ ſols chacun, ſe trouve comme de 1 à 19.

J'aurois pu citer encore bien d'autres exemples, mais je me ſuis borné à ceux qui m'ont paru les plus propres à ſervir de baſe à mes calculs; ce qui doit être ſuffiſant, ſi on y ajoute ce que j'ai déjà expoſé ſur cette partie.

On voit maintenant, par le détail où nous ſommes entrés, ainſi que nous l'avions déjà obſervé au Chapitre III, que les revenus des Terres ont le mieux répondu aux variations qu'ont éprouvés les autres différents objets de nos beſoins, pendant toutes ces révolutions cauſées par les découvertes des hommes.

Qu'on exalte maintenant, tant qu'on voudra, les grands avantages qui réſultent d'un Commerce étendu &c. Pour moi j'oſe affirmer, qu'il n'y a pas de richeſſe plus ſolide & plus réelle que celle qui provient de la culture des terres.

Que les peuples nés dans des Contrées heureuſes & fertiles s'occupent donc de l'Agriculture, & qu'ils abandonnent les ſoins & les embarras d'un Commerce étendu, aux Nations à qui la terre ſemble refuſer ſes productions. Que l'habitant d'*Enkhuiſen* ſerve d'exemple mémorable à la poſtérité. Son pays, englouti pour ainſi dire ſous les eaux, l'obligea de confier ſa vie au gré des vents, & de

chercher ſur les mers une ſubſiſtance qu'il ne pouvoit plus trouver chez lui. Ce fut la néceſſité qui fit des Hollandois un peuple commerçant ; & peut-être la France & l'Angleterre, dont le ſol peut fournir à leurs habitans des reſſources inépuiſables, ſe ſont-elles réellement affoiblies depuis un ſiecle, par la trop grande étendue qu'elles ont donné à leur Commerce *. . . . Mais ces idées, dont le développement m'entraineroit maintenant trop loin, trouveront leur place dans la ſuite. N'anticipons point ſur les tems, & ne ſortons point actuellement de notre ſujet. Trop ſouvent on aime à s'aveugler ſoi-même ſur certains objets ; la vérité n'eſt pas toujours de miſe, & il faut des ſiecles entiers d'expérience pour convaincre les hommes de leurs véritables intérêts.

Au reſte il ſeroit inutile de nous arrêter plus long-tems ſur ces objets : les différens articles que j'ai expoſés ſuffiront pour appuyer mon ſyſtême, & prouveront enfin, aux yeux de quiconque réflechit, que ſi aujourd'hui nos bourſes ſons plus remplies, il s'en faut de beaucoup que nous ſoyons réellement plus riches.

Avant de terminer ce Chapitre je ferai remarquer qu'il me paroît, du moins ſelon mes idées, que le célebre M. *Hume*, dans ſes *Diſcours Politiques*, eſt tombé dans l'erreur (ainſi que nous l'avons précedemment obſervé) ſur l'augmentation qui a eu lieu

ſur la maſſe de l'argent (25). Cet objet ne doit pas être indifférent (26) à une Nation qui doit avoir les yeux ouverts ſur ſes intérêts. La différence ſur le numéraire eſt moins ſenſible en Angleterre, mais cependant elle exiſte (27) ; & les mêmes révolutions qui ont occaſionné tant de variations en *France* & en *Hollande*, ſe ſont auſſi fait ſentir chez les Anglois (28).

(25) Voyez *Diſcours Politiques* de M. HUME, traduits de l'Anglois, Tome I. page 94. — --- „ Il eſt évident que l'abondance d'ar-„ gent plus ou moins grande n'eſt d'aucune conſéquence, puiſque le „ prix des denrées eſt toujours proportionné à la quantité de l'argent „ &c. Et à la page 106 : ſi l'argent eſt dans une plus grande abon-„ dance, comme il en faut alors une plus grande quantité pour re-„ préſenter la même quantité de biens, cela ne peut produire aucun „ effet, bon ou mauvais, pour une nation particuliere."

(26) *Ibidem*, page 115 : „ Il importe peu que l'argent ſoit en plus „ grande ou en moindre quantité. Et page, 135. la quantité abſolue „ de ces prétieux métaux eſt un objet très indifférent."

(27) Voyez *Hiſtoire de la maiſon de Tudor* par M. D. HUME Tome I. page, 171. Edition in 12. en Note : „ En 1505 l'argent étoit ſous „ le Regne de *Henry* VII. 37 Eſt. 6 deniers."

Aujourd'hui l'argent du coin dont l'Ecu d'Angleterre eſt fabriqué, vaut dans le Commerce 67 *pence* ou deniers l'once, ou 67 eſcalins la livre de douze onces. L'augmentation ſur le numéraire eſt donc comme de 1 à 2, à-peu-près.

(28) Dans le Livre *Eſſai ſur les Monnoies*, Notions préliminaires, page 5. Note A : on trouve la remarque ſuivante : „ L'Evêque d'*Ely*, dans „ ſon Ouvrage intitulé *Cronicon pretioſum*, page 166 & 167, avance „ qu'en Angleterre depuis 1440 juſqu'à 1460, l'once d'argent valant „ 2 ſols (eſcalins) 6 deniers, le prix moyen du Quarter de bled étoit „ 6 ſols 8 den., que depuis 1686 juſqu'à 1706, l'once d'argent valant „ 5 ſols 2 den. le prix moyen du Quarter de bled étoit 40 ſols. Il „ réſulte de ce qu'il dit, que de 1440 à 1460 le marc d'argent valloit „ 20 ſols, que le Quarter de bled payé communément 6 ſols 8 den.,

Leur langue m'étant étrangere, ainſi que j'en ai déjà fait l'aveu dans ma Préface, je n'ai pu me procurer, par la lecture des Auteurs de cette Nation, les éclairciſſemens néceſſaires pour faire ſur cet important article un Chapitre ſéparé. Mais je ne doute pas que cette matiere, qui mérite toute l'attention des Politiques, n'excite le zêle de quelqu'un plus à portée que moi, & qui la traitera mieux que je n'euſſe pu le faire; l'ébauche que nous en a donné M. *du Pré de St. Maur* a déjà frayé la route.

„ répondoit pour lors à 2457 grains $\frac{3}{5}$ peſant d'argent, & que de 1686
„ à 1706 le marc d'argent valant 41 ſols 4 den., le *Quarter* de bled
„ payé communément 40 ſols, coutoit 4459 grains $\frac{11}{31}$ peſant d'argent.
„ Ainſi depuis 1460 juſqu'en 1706. les choſes ſeroient preſque enché-
„ ries du double en poids d'argent, & au juſte de 2457 $\frac{3}{5}$ à 4459
„ $\frac{11}{31}$, & en valeur numéraire elles ſeroient montées de 1 à 6 en An-
„ gleterre."

Si la quantité du numéraire de l'argent eſt montée en Angleterre de 1 à 2, & le prix des choſes de 1 à 6, l'enchériſſement ſur le bled reviendroit, ſelon mon calcul, au triple.

CHAPITRE X.

De la quantité d'Or & d'Argent qui peut être venue en Europe depuis la découverte du Nouveau Monde.

EN 1492 le 3 Août *Chriſtophe Colomb*, Génois, partit de *Palos* pour chercher un Nouveau Monde. Il fut de retour en Eſpagne le 15 Mars 1493. C'eſt donc à cette année que l'on peut & que l'on doit fixer l'époque de la venue du nouvel Or & du nouvel Argent en Europe par l'entremiſe des Eſpagnols & des Portugais (1).

Pour établir la baſe du calcul de la quantité d'Or & d'Argent qui nous ſont venus de l'Amérique depuis 1493, j'ai d'abord ſuivi ce qui eſt venu depuis l'année 1674 juſqu'à l'an 1723 incluſivement, & j'ai trouvé que cette ſomme ſe monte à ſix cent ſoixante & douze millions de *Piaſtres*. Mais quoique dans les années avant 1674 les ſommes aient probablement été plus conſidérables, j'ai cependant compté ſur le même pied depuis 1493 juſqu'en 1775, ce qui fait une période de 283 années, qui nous donnent 3804 millions de *Piaſtres fortes* (ou

(1) Hiſtoire Générale des Voyages.

de $10\frac{5}{8}$ Réaux) en Or & en Argent, ſoit en maſſe ou en monnoie, à laquelle ſomme il faut encore ajouter un tiers de plus, venu par fraude ou entré ſans Enregiſtrement, ce qui fait un total de 5072,000,000 de *Piaſtres* (2).

(2) Dans cette ſomme ſe trouve compriſe celle qui eſt venue au commencement de ce ſiecle par le moyen des François & des Anglois. On ſçait combien les premiers, depuis le régne de *Philippe* V, & à datter dès les commencemens de la fameuſe guerre pour la ſucceſſion, ont étendu leur commerce dans les Etabliſſemens Eſpagnols.

Si donc on prend ces 50 années, & la ſomme de 672 millions de *Piaſtres* [de $10\frac{5}{8}$ Réaux] venue dans cet eſpace de tems des Colonies Eſpagnoles, on peut, ſans trop s'écarter de la vraiſemblance, évaluer la ſomme totale à 3804 millions; & ſi on y ajoute, non ſeulement un peu plus du quart, ſuivant le ſentiment de l'Auteur de l'*Hiſtoire Philoſophique & Politique*, &c., mais même un tiers en ſus pour ce qui eſt entré ſans payer les droits, alors nous aurons, ſuivant le calcul le plus juſte & le plus probable 5,072,000,000 de *Piaſtres* pour les ſusdites 283 années.

Cette ſomme, plus modérée que les Neuf milliards auxquels l'Auteur cité ci-deſſus l'a portée, paroitra ſans doute aux lecteurs attentifs plus approchante de la vérité; les obſervations qui ſuivent ſerviront encore à le confirmer.

M. l'Abbé R., ainſi que l'Auteur du Supplément à l'Encyclopédie d'*Yverdun* (article Eſpagne), qui tous les deux portent la ſomme à Neuf milliards de Piaſtres, paroiſſent avoir ſuivi ce que le Docteur *Don Sanche de Moncade* avance ſur ce ſujet. Suivant le ſentiment de ce dernier, il eſt entré en *Eſpagne* depuis 1492 juſqu'en 1595 *Deux mille millions d'or ou d'argent des Indes*, (ce qui répond à 20 millions par an:) & au moins, ajoute cet Auteur, une même quantité entrée par fraude & ſans Enregiſtrement. Or, en multipliant les 248 années dont il s'agit par 20 millions, dont l'entrée eſt reconnue par le Gouvernement, & enſuite par 20 autres millions entrés par fraude, le total ſe monte réellement au delà des *Neuf milliards*, auxquels ce total eſt porté dans les Livres que j'ai cités. Mais n'eſt-il pas évident qu'on a de beaucoup exagéré la ſomme non-Enregiſtrée? Et

On peut évaluer à 13 ou à 1400, ou si l'on veut à 1350 millions de *Piastres* (de 10⅝ *Réaux*) la som-

l'Auteur de l'*Histoire Philosophique & Politique* n'a-t-il pas dû le sentir lui-même, puisque dans les 11 années dont il a donné le calcul, lequel se monte à 153,826,154. il ne porte la fraude qu'à un peu plus du quart? L'inattention du Gouvernement auroit-elle été assez excessive pour donner lieu à une fraude aussi considérable? Et la vérité du contraire n'est-elle pas sensible, lorsqu'on voit que (surtout en 1686) le Gouvernement prit des précautions pour mettre des bornes efficaces à la contravention? Nous pouvons donc assurer avec quelque fondement, que la somme de cinq milliards pour les susdites années est bien plus probable que celle de neuf milliards, dont la possibilité n'est fondée que sur l'existence d'une fraude moralement impossible. Une derniere preuve, & qui est peut-être sans replique, c'est que suivant l'aveu des Espagnols & des Portugais mêmes, il s'est trouvé que parmi leurs Flottes arrivées entre 1674 & 1723, il y en avoit de plus riches qu'ils n'en eussent encore reçues; ce qui prouve que leurs mines étoient alors dans leur plus grande vigueur.

Si maintenant on compare la somme que j'ai trouvée sur les 50 années, avec le calcul des 11 années de l'Auteur de l'*Histoire Philosophique*, on voit que nos résultats sont à-peu-près les mêmes, car 672 millions divisés par 50, donnent à-peu-près $13\frac{1}{2}$ millions par an, ce qui approche de très près des 13 millions 984, $185\frac{3}{4}$ de *Piastres*, qui résultent du calcul de M. l'Abbé. R.

Je crois en même-tems devoir faire observer, que les pertes occasionnées par les naufrages &c. n'entrent point dans mes recherches: car je ne m'attache qu'à ce qui est réellement entré en Europe.

Pour confirmer d'avantage si ce que j'avance ici est possible, voici les propres paroles de M. *Jérome d'Ustaris*, page 26 de sa *Théorie pratique du Commerce* &c. Edition de 1753.

„ Le Docteur *Don Sanche de Moncade*, Professeur de l'Ecriture „ Sainte à *Alcala*, dit dans le Troisieme Discours du Chapitre premier „ de son *Traité publié* en 1619, que l'on avoit représenté il y avoit „ déjà 24 ans à Sa Majesté, que depuis la découverte des *Indes Occidentales* en 1492, jusqu'à l'année 1595, il étoit entré en *Espagne* „ deux mille millions d'or ou d'argent des Indes seulement; ce qui, „ dans cet espace de 103 ans, répond à environ vingt millions par

me que les Portugais ont apportée en *Europe* depuis qu'ils possedent des domaines en *Amérique*. On sçait que le fonds des richesses qui nous sont venues par le canal de ces derniers, consiste principalement en or, & que celui de l'*Espagne* consiste en argent (3).

„ an: qu'il en étoit au moins entré une même quantité sans Regis„ tre; & que de tant d'or & d'argent il seroit difficile d'en trouver „ deux cents millions en *Espagne*, cent en monnoie, & cent en meu„ bles. Si l'on fait ensuite le compte depuis 1595 jusqu'à présent „ 1724; & si l'on suppose qu'il en soit entré seulement douze mil„ lions pendant chacune de ces 129 années, cela forme une somme „ de quinze cents trente six millions, & les deux parties jointes en„ semble, forment celle de trois mille cinq cents trente six millions „ de *Piastres*.

„ *Don Pedro Fernandès de Navarette* dans son Vingt-unieme Discours „ de la conservation des Monarchies, dit que sans compter l'argent „ qu'il y avoit en *Espagne*, ni celui qu'on avoit tiré des mines de „ *Guadal canal*, on avoit apporté des Indes par Regiſtre quinze cens „ trente six millions, depuis l'an 1519 jusqu'à l'an 1617, ce qui fait „ plus de quinze millions par an dans cet espace de 98 années. Si „ nous supposons qu'on ait apporté douze millions par année pendant „ les 27 qui se sont écoulées depuis la découverte en 1492 jusqu'à l'an „ 1519, à laquelle *Navarette* commence son compte; & si nous suppo„ sons une pareille importation pendant les 107 ans qui se sont écou„ lés depuis 1617 jusqu'à présent 1724, nous aurons une autre som„ me de quinze cents quatre vingt seize millions; & les deux calculs „ feront un montant de trois mille cent trente deux millions: ajou„ tons-y la quantité de ces métaux qui sera venue des Indes sans „ Registre, & ce qu'il y en avoit dans le Royaume; le tout passera „ cinq milliards de *Piastres*, en or ou en argent, en suivant même „ le calcul de *Navarette*, qui est le plus foible. --- --- &c.

(3) Outre ce qui nous vient de l'*Amérique*, l'*Europe* reçoit de l'or de la Côte de *Guinée*. En suivant les listes des Vaisseaux arrivés de *Guinée*, j'ai trouvé entr'autres qu'il est venu au Texel en 1689. 1340

De ces différentes maſſes, nous devons déduire les ſommes ſuivantes:

1°. L'Or & l'Argent que les Négocians & les Compagnies Commerçantes ont fait paſſer de l'*Europe* aux *Indes Orientales* juſqu'en 1775: je l'évalue à 875 millions.

2°. Ce qui a paſſé d'or & d'argent dans le *Levant*, en *Egypte*, ſur la côte de *Barbarie* pour le Commerce en général, & en particulier pour celui du Bled.

A quoi il faut joindre ce qui a été porté de la *Turquie* Européenne en *Aſie* par les Caravanes & les

Marcs, & à *Vliſſingue* 300 Marcs; en 1690, 1700 Marcs, & 1693, environ 2000 marcs.

Les mines de l'*Europe* doivent avoir fourni encore une certaine quantité de ces prétieux métaux. Voyez ce que le célebre STRUYCK a écrit là-deſſus [en Holl.] dans ſon *Traité de Géographie & d'Aſtronomie* Chap. VI. où il traite des mines: morceau curieux, où ſe trouve un détail exact des mines de l'*Amérique*, de l'*Afrique* & de l'*Europe*. Il remarque auſſi que ſuivant un Auteur Anglois (Mr. *Houſton*) l'Europe reçoit environ 40000 onces, & ſelon d'autres, 7000 marcs d'or d'Afrique tous les ans.

„ L'*Eſpagne*, dit un Ecrivain, (Voyez *Obſervations ſur l'Encylopédie du tableau Oeconomique* Tome II. page 142. Edit. de Rey) „ retire annuellement de ſes mines la valeur d'environ 60 à 70 millions „ de notre Monnoye (de *France*): le *Portugal* environ 40. Ce que „ les mines d'or & d'argent de l'*Europe* & d'*Afrique* produiſent annuellement, forme un objet médiocre; en l'évaluant à 3 ou 4 millions, il eſt probable qu'on ne s'éloigne pas du vrai. Ainſi il entre „ annuellement en Europe environ cent dix millions, dont au moins „ 30 paſſent aux *Indes Orientales*. Voilà l'objet réel de la balance du „ Commerce: le ſurplus eſt une chimere, dont on ſuppoſe l'exiſtence pour la combattre."

les Pélerins Mahométans qui vont viſiter la *Mecque*, avec ce que la *Ruſſie* fait paſſer dans l'*Aſie*.

Je fais monter ces trois objets enſemble à 500 millions.

Les envois des ſommes qui forment l'objet des deux premiers articles, ſe font ordinairement en *Ducats* d'or de *Veniſe* ou de *Hollande*, ou en *Talleris de la Reine*, ou en *Piaſtres Sévillanes*. Ceux qui ont été ſur les lieux, ou qui ont des rélations avec les Etabliſſemens des Européens dans le *Levant*, n'ignorent pas combien on y voit de *Ducats* de *Veniſe* & de *Hollande*. On en rencontre auſſi beaucoup dans l'*Inde*, ſurtout à *Surate* & ſur la Côte de *Malabar*, venus par la voie des Caravanes.

3°. L'or & l'argent œuvrés & employés en meubles, ornemens, bijoux, étoffes &c. évalué à un quart ou environ, 1500 millions (4).

(4) Si cet article paroit à certains lecteurs ne pas former un objet aſſez conſidérable, on doit ſe rappeller ce que je viens de dire dans la Note précédente, que les autres parties nous donnent encore par le laps du tems une ſomme très conſidérable, & qui ne ſe trouve pas compriſe dans le calcul ci-deſſus. Les Egliſes, dès avant la découverte de l'Amérique, avoient déjà beaucoup de ces effets précieux; de ſorte que les 1500 millions dont il eſt queſtion, n'ont ſervi qu'à une augmentation de luxe, ou à un ſurplus de dépenſe que les Européens ont faité depuis cette fa neuſe découverte: car dès avant cette Epoque, l'or & l'argent ſervoient déjà en Europe de Monnoie, & étoient employés en meubles &c.

En ſuppoſant que de la ſomme des 1500 millions de *Piaſtres* il s'en eſt trouvé 1100 millions en argent du titre des Piaſtres de 10 de-

Tous ces articles ci-deſſus mentionnés montent à 2875 millions de *Piaſtres.*

Si maintenant on déduit cette ſomme du total de ce qui nous eſt venu de l'*Amérique*, il doit être reſté en Europe, en or ou en argent monnoyés, environ trois milliards cinq cent cinquante millions de *Piaſtres de* 10 $\frac{5}{8}$ *Réaux*; leſquelles évaluées à 51 $\frac{2}{3}$ ſols ou environ, ſont dans notre numéraire actuel *neuf milliards cent ſeptante millions de florins* argent courant de Hollande, ou environ *dix neuf milliards cinq cent millions de Livres de* France (5).

Peut-être ſe trouvera-t-il des perſonnes qui regarderont comme une choſe peu vraiſemblable l'exiſtence actuelle d'une ſomme auſſi prodigieuſe d'Eſpeces en *Europe.* Mais arrêtons-nous un moment ſur cet objet, & entrons un peu dans le détail.

Avant que l'*Amérique* fut découverte, l'*Europe* avoit déjà une certaine quantité d'or & d'argent pour ſervir de ſigne repréſentatif dans les échanges. Elle en avoit même au de-là de ce qu'il lui en falloit pour cet uſage, puiſqu'elle en exportoit pour ſon Commerce en *Aſie*, pour lequel il faut principalement de l'or ou de l'argent en eſpeces.

niers 22 grains, & que 913 Piaſtres peſent 100 marcs, alors ces 1100 millions de marcs feroient en poids environ 120, 349, 400 poids de marc, ou la moitié en livres de 16 onces.

(5) L'Ecu de 3 livres évalué à 54 gros argent de Banque, & l'Agio de Banque à 4$\frac{1}{2}$ pour cent.

Outre cela on en employoit une aſſez grande quantité à orner les Egliſes, en meubles &c. Si ces objets n'étoient pas alors auſſi conſidérables qu'aujourd'hui, toujours eſt-il vrai de dire qu'ils exiſtoient; les Egliſes ont de tout tems été riches en matieres prétieuſes.

L'*Amérique* ayant été découverte à-peu-près dans le même tems que les Portugais s'ouvrirent une nouvelle route pour paſſer aux *Indes Orientales* en doublant le *Cap* de *Bonne Eſpérance*, le Commerce prit alors un eſſor plus conſidérable, & s'étendit prodigieuſement, ce qui n'auroit pu s'exécuter, ſi l'or & l'argent ne fuſſent venus dans une quantité proportionelle à notre ſecours dans l'*Europe*; car c'eſt à meſure de cette augmentation que le Commerce non ſeulement s'eſt accru, mais doit néceſſairement s'étendre encore tous les jours. Les Toiles du *Bengale* & de la Côte de *Coromandel*, les *Epices d'Orient*, qu'on ne connoiſſoit pas univerſellement avant le XVI ſiecle (6), le *Cacao*, le *Caffé*, le *Sucre*, l'*Indigo*, la *Cochenille* d'Occident, &c. &c. &c. tous ces objets étant entrés nouvellement dans le Commerce des Européens, doivent néceſſairement être continuellement repréſentés en *Europe* par le moyen de l'argent.

Il eſt donc certain 1°. qu'il doit exiſter une plus

(6) Combien, par exemple, le Commerce du Thé ne s'eſt-il pas accru dans ce XVIIIme ſiecle?

grande quantité d'or & d'argent monnoyés dans le Commerce, pour ſervir continuellement de ſigne de repréſentation.

2°. Que de cet or & argent monnoyés, il en reſte toujours une certaine quantité inactive dans pluſieurs caiſſes, ſoit Royales, ſoit publiques ou particulieres (7).

3°. Qu'il y a toujours de l'or & de l'argent en maſſe, en *Cruzades* & en *Piaſtres* effectives, dans les différentes places Commerçantes, pour ſervir au beſoin.

4°. Qu'il ſe trouve journellement dans la Bourſe de chaque homme, ou plutôt de chaque individu, une certaine quantité de monnoie, & que ces petits objets raſſemblés, doivent former une ſomme très-conſidérable.

Evaluons par exemple la population de l'*Europe* à cent millions d'habitans, que je réduirai à dix millions. Pour que ces dix millions aient une portion égale de 3550 millions de *Piaſtres*, alors chaque individu aura pour ſa part 355 *Piaſtres.*

Je ſuis entré dans ce détail, non ſeulement parce qu'il m'a paru que la matiere le méritoit, mais outre cela pour répondre à ce qu'on lit dans le *Trai-*

(7) On a vu par les Nouvelles publiques à l'article *Lisbonne* du 10 Avril 1777, qu'à la mort du Roi de Portugal il s'eſt trouvé dans la Caiſſe Royale 48 millions de Cruzades, & dans celles des Dîmes 30 millions, enſemble 195 millions de livres de France, à 50 ſols la Cruzade.

té de la Circulation & du Crédit, où l'on avance: qu'il n'y a pas exiſtant dans l'Univers la moitié de l'argent qui ſe dépenſe en un an dans la ſeule Ville de *Paris* (8). Entrons dans l'examen de cette aſſertion.

Suppoſons que *Paris* renferme 600,000 ames, & que la dépenſe de chaque perſonne, priſe collectivement, ſe monte à 10 ſols courant de *Hollande*, cela fait par jour 300 mille florins, qui multipliés par 365, nous donnent 109 millions & demi de florins par an. Quand on doubleroit même & le nombre des habitans & le montant de leur dépences, l'Auteur auroit bien de la peine à prouver ce qu'il avance.

Or il n'eſt pas douteux, que ſi l'on connoiſſoit les différentes ſommes qui reſtent oiſives dans les différentes caiſſes ſoit publiques ſoit particulieres, l'on trouveroit des Capitaux plus conſidérables, même dans notre République ſeulement.

On ſçait que la *Hollande*, dans une proportion générale, eſt le pays qui poſſede le plus d'or & d'argent en eſpeces. S'il étoit poſſible de faire un pareil calcul, on ſeroit ſurpris du total que formeroit l'enſemble des ſommes renfermées dans les caiſſes des principaux Négotians du pays, dans celle de la Banque d'*Amſterdam*, ſurtout dans certains tems de l'année, pour ne rien dire des ſommes quelquefois

(8) Voyez *Traité de la Circulation & du Crédit*. page 34.

ſurprenantes renfermées dans les Coffres de pluſieurs particuliers.

L'an 1773 on trouva chez un ſimple fabriquant de cire à cachetter, demeurant ſur l'*Amſtel*, dans des armoires & autres coffres, lors de ſa mort, environ 53 mille florins en eſpeces entaſſées ſucceſſivement, provenant des gains qu'il avoit fait dans ſon état, & dont une grande partie étoit récluſe depuis bien des années, & n'avoit par conſéquent contribué en rien dans la circulation.

De pareils exemples ne ſont pas rares en *Hollande*; mais je me bornerai à celui que je viens de citer, pour paſſer tout d'un coup à un exemple d'un autre genre, & qui ſera toujours frappant & mémorable pour la poſtérité.

A quelle ſomme ne ſe monta pas l'impôt du *denier* 50, levé dans tous les Etats des *Provinces-Unies*, tant dans l'*Europe* que dans les Colonies Orientales & Occidentales, dans l'année 1747, impôt connu ſous le nom de *don gratuit*, & qu'on exigea ſous un ſerment formel que la déclaration que l'on faiſoit de ſes biens étoit fidele? Les Etats eurent la ſatisfaction de voir que leurs vues furent remplies dans un très court eſpace de tems (9).

Cette 50eme partie de toutes les richeſſes quel-

(9) Je n'entre pas dans ce moment dans un plus ample détail ſur la maniere dont cette levée ſe fit, parce que j'aurai occaſion de revenir ſur cet objet dans mon ſecond Volume.

conques, que la Nation poſſédoit, ſoit en terres, ſoit en effets commerçables, ſoit en créances chez l'Etranger, ſoit en argent monnoyé, ſe monta à pluſieurs millions. Cet exemple, peut-être unique dans l'hiſtoire, peut ſervir à rectifier les idées peu juſtes que certaines perſonnes ſe forment des Richeſſes qui ſe trouvent dans les *Provinces-Unies* (10).

Mon deſſein n'étant pas de faire une critique détaillée de l'Ouvrage *ſur la Circulation*, je me bornerai à cette ſeule obſervation, perſuadé qu'on ne trouvera rien dans mon calcul qui répugne à la vraiſemblance, & qu'on ne m'accuſera point de l'avoir fondé ſur des ſuppoſitions gratuites.

J'ajouterai encore, que l'expérience que j'ai acquiſe dans le maniement d'affaires d'une certaine étendue, m'a mis à même d'appuyer mes raiſonnemens ſur des principes aſſez ſolides.

Les ſignes intermédiaires ayant donc été augmentés par la découverte du Nouveau Monde, on vit l'or & l'argent réfluer de toutes parts en *Europe*.

Il faudroit, s'il étoit poſſible, pouvoir calculer avec un peu de juſteſſe l'or & l'argent, monnoyé & non monnoyé, qu'il y avoit déjà en *Europe*, & qui ſuffiſoit aux Echanges d'alors, afin de pouvoir

(10) Si l'on faiſoit entrer en ligne de compte la valeur des Terres, & celle des maiſons des principales Villes des Sept Provinces Unies, à quelle prodigieuſe ſomme ne monteroient par ces deux ſeuls objets?

juger ſi la maſſe entiere d'or & d'argent avant 1492, eſt à la maſſe actuelle en même proportion que les prix des denrées, main d'œuvre &c. étoient alors en général avec ce que ces mêmes choſes coutent aujourd'hui.

Nous avons obſervé dans les Chapitres précédens, que depuis la découverte de l'*Amérique* l'argent a augmenté en numéraire comme de 1 à 4¾ en *France*, & en *Hollande* comme de 1 à 3¼ environ: enſorte que celui qui avoit un revenu de mille florins en 1492, en gardant la proportion de l'augmentation ſur le numéraire des Eſpeces, auroit aujourd'hui un revenu de trois mille deux cent cinquante florins. Mais les choſes ayant augmenté dans la proportion de 1 à 12 & au-deſſus, ce même particulier ſe trouveroit réellement appauvri; car avec ſes 3250 florins il ne peut aujourd'hui ſe procurer ce qu'il étoit alors à même de faire avec ſes 1000 florins.

Nous avons vu combien cette immenſe quantité d'or & d'argent venue de l'*Amérique* a occaſionné de déſordres ſur la valeur des ſignes, ainſi que ſur celle des différens objets qui conſtituent nos beſoins journaliers; nous pouvons donc dire que cet argent, qui s'eſt répandu avec une trop grande profuſion, a été ſemblable à un torrent impétueux, qui briſe, qui renverſe, & qui finit par rendre tout ſtérile.

Non content d'augmenter le mal directement, on l'a encore augmenté indirectement; car les disproportions que j'ai déjà indiquées ont eu elles-mêmes aussi leurs causes physiques ou naturelles, & celles-ci ont entr'elles leurs raisons & leurs rapports.

Si les hommes sont parvenus à mesurer la distance des Globes, à connoître leur marche, & la loi qui les fait graviter autour de leur centre, ne parviendront-ils donc jamais à sentir & à comprendre l'ordre qui doit régner dans la valeur des choses qui regardent de plus près leur existence? Cela ne dépend cependant que de leur VOLONTÉ.



CHAPITRE XI.

De la proportion actuelle entre l'Or & l'Argent, & de leur valeur respective.

ON est assez d'opinion, que dans les premiers tems de la République Romaine la valeur proportionnelle entre l'or & l'argent étoit comme de 1 à 10 (1); & on appuye cette conjecture sur ce

(1) „ Dans les premiers tems de la République (selon GARRAUT) „ l'or étoit estimé dix fois autant que l'argent, & selon cette proportion la Monnoie d'or fut marquée au bœuf, & celle d'argent à la „ brebis, proportionnément au nombre des drachmes; cependant cette analogie varioit suivant l'abondance ou la rareté de l'une ou l'autre matiere." Voyez *Traité des Monnoies* article *Proportion*.

SAVOT, dans son Discours sur les Médailles, dit au Chapitre IX page 176 „ que du tems de *Pline* la proportion entre l'or & l'argent étoit d'un à douze; que cette proportion douzieme eut un „ grand cours; qu'elle vint aussi à 13; qu'elle descendit à 10, & „ même à un peu moins que 8. Un Traité fait entre les Romains „ & les Etoliens, par lequel, selon POLYBE & TITE-LIVE, ces „ derniers pouvoient donner dix talens d'argent pour un d'or, nous „ fait connoître que la proportion d'un à 10 de l'or à l'argent existoit „ chez les Grecs comme chez les Romains. Cependant, quoique „ cette estimation ait eu lieu dans le Traité dont il est question, cela ne „ démontre pas sans appel la réalité de la proportion: car si nous „ prenons pour exemple l'évaluation de dix brebis pour un bœuf, „ nous devrons observer qu'il ne s'agissoit dans l'évaluation réelle „ que d'un seul métal, c'est-à-dire, du cuivre, seul alors en usage „ dans les premieres années de la République.

M. A. de BAZINGHEN, qui fait aussi mention du Traité conclu avec les Etoliens, dit également, que les Amendes étoient limitées à deux bœufs ou 20 brebis, lesquelles en Monnoies furent évaluées, sça-

qu'un bœuf valloit dix brebis. Mais eſt-on fondé à prendre cette eſtimation, pour établir là-deſſus la proportion entre ces deux métaux ? *Rome* fut cinq ſiecles ſans connoître chez elle d'autre Monnoie réelle que le cuivre. Les Amendes établies pour avoir manqué de reſpect aux Magiſtrats, ſe payoient d'abord en beſtiaux. Il me paroît donc plus probable, ainſi que je l'ai déjà obſervé au Chapitre II, que lorſque les Romains commencerent ſous les Conſuls à ſe ſervir de l'argent & de l'or, la proportion entre ces deux métaux fut de 1 à 15; ce qui vraiſemblablement a enſuite varié, par l'alliage que l'on ajouta aux eſpeces d'or & d'argent, ſurtout lorſqu'on étendit les conquêtes, & que l'on commença à prendre le goût des richeſſes. Ce fut alors qu'inſenſiblement le déſordre s'introduiſit partout. Si la grandeur des Romains avoit eu pour baſe le Commerce, comme chez les Carthaginois, je crois que leur Empire ſe feroit écroulé encore plutôt. „ Les citoyens Romains, (dit un Auteur céle-

voir : le bœuf à 100 *as*, & la brebis à 10; mais il faut entendre livres de cuivre. Il n'eſt dont ici queſtion que d'un ſeul métal.

„ POLUX & HESYCHIUS (dit le même Auteur) „ écrivent „ que de leurs tems cette analogie dixieme étoit encore en uſage ; „ cependant pluſieurs ſont du ſentiment, qu'il faut entendre par l'or „ qui avoit cours, non de l'or fin, mais ſeulement de l'or d'*Ophir*, „ qui tenoit quelqu'alliage, que les anciens ſavoient très bien diſtin„ guer ; car, comme le remarque *Hérodote*, lorſque *Crœſus* envoya „ des tuiles d'or à Delphes, quatre étoient d'or fin, & les autres „ d'or allayé. "

„ bre) (2), regardoient le Commerce & les Arts „ comme des occupations d'efclaves, ils ne les „ exerçoient point". Et en effet, dès qu'une fois l'or & l'argent abondent dans un pays, ils ne fervent plus pour l'ufage inftitué, mais ils fervent uniquement de moyen pour parvenir à tel but qu'on fe propofe.

Dès que *Rome* connut la Monnoie d'or, on vit en peu de tems leurs mœurs fe corrompre; les tréfors tirés des mines d'*Efpagne* & d'*Afrique* acheverent de rendre la corruption univerfelle, & ce fut alors qu'on ne reconnut plus de République Romaine.

Lorfqu'à *Rome* (dit M. l'Abbé MILLOT) l'amour des richeffes fit préférer l'argent à l'honneur, fruit naturel des grandes conquêtes, ce fut le figne infaillible d'une prompte décadence.

Marius, enfuite *Silla*, & puis *Céfar*, fe rendirent les maîtres des élections à prix d'argent.

En jettant les yeux fur l'Hiftoire Romaine, on voit, furtout fous les Empereurs, des exemples frappans de richeffes, de luxe, & de magnificence. Jamais la République Romaine ne fe vit fi opulente qu'à l'époque de fon bouleverfement (3).

(2) MONTESQUIEU, *Confidérations fur les Caufes de la grandeur & de la décadence des Romains.* Chap. X.

(3) *Hiftoire naturelle de l'or & de l'argent* par DURAND page 32.

Lorſque *Céſar* revint triomphant des *Gaules*, il apporta à *Rome* une ſi grande quantité d'or, que celui-ci n'étoit eſtimé que ſept fois & demi autant que l'argent. *Auguſte* ayant conquis l'*Egypte*, apporta en *Italie* les tréſors des *Ptolomées* : l'or & l'argent devinrent alors très communs en *Europe* (4), ce qui changea quelque tems après, lors de la décadence de l'Empire.

Ces idées préliminaires m'ont paru néceſſaires pour affermir mon opinion ſur la proportion entre l'or & l'argent, dans les commencemens de la puiſſance Romaine. Au déclin de ce grand Empire, au lieu d'une abondance, on apperçoit ſouvent la rareté de ces métaux. Vers l'an 395, ſelon l'Auteur que j'ai déjà cité (5), la proportion ſe trouvoit établie comme de 1 à 14 $\frac{2}{5}$. ce qui doit avoir été confirmé en 534. Mais cela feroit-il probable, puiſque dans les V & VI ſiecles, ſous les Rois de *France* de la premiere Race, on veut que la proportion ne fut que de 1 à 10? Je penſe donc que tant que l'on ne ſçaura pas au juſte le titre & le poids précis d'un denier d'or & d'argent de ce tems-là, on ne pourra pas établir avec certitude la proportion qui exiſtoit entre ces matieres; & que tout ce que

(4) *Hiſtoire naturelle de l'or & de l'argent par* DURAND. Voyez auſſi *Traité des Monnoies*. Sous *Tibere* l'argent étoit auſſi commun en Italie, qu'il peut l'être aujourd'hui en quelque partie de l'Europe que ce ſoit. Voyez encore MONTFAUCON Tome III.

(5) M. A. de BAZINGHEN.

l'on peut faire, c'eſt tout au plus d'eſperer qu'on approche de la probabilité.

Les Amendes établies dans quelques Codes de Loix ſont plus propres à répandre de la lumiere ſur cet objet; par exemple, dans le Code des Loix des *Friſons*, onze livres d'argent me paroiſſent évaluées à une livre d'or, ainſi que je l'ai obſervé au Chapitre VII. Cette proportion ſe trouve également établie ſous *Pépin*; il paroît donc que l'or étoit alors plus abondant qu'aujourd'hui, & qu'il ne l'avoit jamais été, du moins ſelon mes idées, aux V & VI ſiecles de la République Romaine.

Au IXme. ſiecle de l'Ere Chrétienne, la proportion paroît avoir monté à 12, ce qui depuis à varié, car nous voyons, d'après un Acte du regne de *Philippe le Bel*, qu'un marc d'or eut cours pour 10 marcs d'argent (6).

En Hollande, l'an 1336 le marc d'argent valloit 4 florins, & le marc d'or $42\frac{1}{2}$ environ, ce qui établit la proportion comme de 1 à $10\frac{1}{2}$ (7).

(6) *Traité des Monnoies* à l'article *Louis* IX, ou *Saint Louis*, page 108.

(7) Le prix que j'attribue ici au marc d'or n'eſt que par ſuppoſition, & d'après ce que j'ai vu que le marc d'or valloit en 1388. Or en gardant la même proportion de l'or à l'argent, $58\frac{3}{4}$ ou 59 ſont à $42\frac{1}{2}$ environ pour l'or, comme ſont les *f* 5 11 : à 4 pour l'argent. Dans mes Recherches, je n'ai pu trouver d'autres Actes authentiques de nos Monnoies d'or dans la Province de Hollande, que celui de 1388, dont j'ai fait mention au Chap. V. Cependant il y a des Auteurs, tels que M. ALCKEMADE d'après W. van GOUTHOEVEN dans ſa *Chronique de Hollande* (en Hollandois), qui prétendent que *Guillaume*

En 1388 l'or valut en France (aux Monnoies) 67 livres, & l'*argent-le-Roi* 6 livres, ce qui donne la proportion de 1 à 10$\frac{3}{4}$ (8).

Dans la même année, l'or valloit en Hollande environ 59 florins, & l'argent fin 5 florins 11 fols le marc, ce qui établit une proportion de 1 à 10$\frac{4}{7}$ (9).

Peu après, cette proportion vint chez nous à 10, mais depuis elle eft infenfiblement montée aux environs de 11 : elle a continué ainfi jufques longtems après la découverte du Nouveau Monde, deforte qu'en 1589, un fiecle après cet événement, la proportion étoit encore environ à 11, c'eft-à-dire, comme de 1 à 11$\frac{23}{107}$. Depuis ce tems-là la proportion a encore bien augmenté (10), car elle eft venue fucceffivement depuis 11$\frac{1}{4}$ jufqu'à 14, & même au-delà, & c'eft à ce taux, & toujours au-deffus, qu'elle eft reftée chez nous depuis environ un fiecle, quoiqu'avec quelques variations, rélativement aux circonftances particulieres, foit du

II. Roi des Romains, qui vivoit au XIIIme fiecle, auroit déjà eu des Monnoies d'or, que l'on connoiffoit fous le nom d'*Agnels*. Voyez la Préface d'ALCKEMADE. Cet objet cependant me paroît trop environné d'obfcurités, pour le donner comme une preuve de ce que j'avance.

(8) Voyez la Table des Efpeces, à la fuite du *Traité des Monnoies* à l'an 1388, & *Effai fur les Monnoies*. Six livres pour l'*argent-le-Roi* établit l'argent fin à environ 6$\frac{1}{4}$, & donne la proportion de 10$\frac{3}{4}$.

(9) Voyez Chapitre V.

(10) En 1641, du tems de *Louis* XIII, la proportion fut établie en France fur le pied de 13$\frac{1}{2}$. En Flandres & dans les Pays-bas elle fut fur celui de 12$\frac{1}{2}$. Voyez Chap. III.

Commerce, ſoit des affaires politiques de l'Europe.

Cette proportion s'établit donc toujours ſuivant le prix des métaux, lequel varie ſelon l'abondance ou la rareté de la matiere. On a vu à *Amſterdam*, que dans l'année 1763 (11), & à la fin de 1772, ou au commencement de l'année 1773, des faillites conſidérables occaſionnerent un diſcrédit ſurprenant, qui produiſit une grande rareté d'eſpeces, & une altération dans les prix reſpectifs de ces deux métaux.

La proportion varie auſſi un peu dans chaque Pays, ſuivant les rélations qu'ils ont avec celui où ſe trouvent les ſources de l'or & de l'argent.

Par exemple, l'Angleterre, qui par ſon Commerce avec le Portugal, ou par celui qu'elle fait ſous le nom des Portugais dans ſes Etabliſſemens de l'Amérique, ſe trouve continuellement créanciere de

(11) Dans l'année 1763 à l'ouverture de la Banque dans le mois de Juillet, le déſaſtre arrivé alors par quelques faillites conſidérables, diminua la confiance, & ferma les Bourſes des particuliers qui ſe trouvoient ſur la place d'*Amſterdam*, au point que *Hambourg* & *Londres* ſe reſſentirent de ce terrible coup porté au Commerce : l'or & l'argent, en lingot ou en eſpeces monnoyées, dût venir au ſecours. Le papier ne mérita plus cette confiance, ſoit réelle ou imaginaire, qu'il avoit eue ci-devant.

On vit alors des choſes étranges, & qui doivent encore être bien préſentes à la mémoire de pluſieurs de mes Compatriotes. Je fus témoin, lorſque le prix de l'Agio de la Banque fut porté à $\frac{1}{2}$ pour cent au deſſous de l'argent de caiſſe. Il eſt vrai que cela n'eut lieu que pendant une ſeule matinée, & ne dura pour ainſi dire qu'un inſtant.

de cette Nation, qui n'a pas affez de produits, foit en Europe, foit dans fes poffeffions en Amérique, pour lui donner des marchandifes en payement. Le Portugal doit donc continuellement liquider ou fuppléer à fes comptes par l'or en efpeces ou en barres qu'il reçoit ordinairement de l'Amérique. Nous ne prétendons point borner par là à la feule Angleterre les payemens en or & en argent effectifs; on fçait que les autres Nations en reçoivent auffi, comme par exemple les *Génois* & les *Hollandois*.

De l'Angleterre ces métaux fe répandent dans les autres parties du Nord de l'Europe, dans l'Allemagne, la Hollande &c. felon que les circonftances du Commerce en général ou des affaires politiques ou particulieres l'exigent.

La même chofe a lieu avec l'Efpagne, qui paye en argent à ceux pour qui ou avec qui elle fait principalement le commerce de l'Amérique; c'eft-à-dire, elle en donne une partie aux François, une partie aux Hollandois, foit pour eux, foit pour le compte des Fabricans de la Silefie, & enfin une partie aux Anglois: mais cette Nation fait actuellement moins d'affaires avec l'Efpagne qu'autrefois (12).

(12) On m'a affuré que pendant le cours de l'année 1775 l'Angleterre a eu plus qu'à l'ordinaire un débouché confidérable de fes manufactures pour les Colonies Efpagnoles de l'Amérique; déforte que par cette augmentation de Commerce, & encore par celle que cette même Nation a eu à-peu-près dans la même époque dans la Pologne, le Gouvernement Anglois fe fera probablement moins reffenti de la diminution

Voici comment la proportion & la valeur de ces deux métaux ſe trouvent aujourd'hui établies:

A Paris le marc d'argent fin valut le 5 May 1777. . . . . ₤ 53-15 } donne la proportion
Et l'once d'or fin. $99\frac{1}{2}$ } de 1 à $14\frac{174}{215}$ Marcs

A Londres, l'once d'argent du titre dont la Monnoie eſt compoſée (le 4 Juillet 1777). 5 Eſcalins & $7\frac{1}{2}$ den. } de 1 à $14\frac{1}{3}$
Et l'or (13) 4 Liv. ſterl. } environ.

A *Amſterdam* le marc d'argent fin (le 4 & 11 Juillet 1777) . . . *f* 25-17 } de 1 à $14\frac{1}{2}$
L'or, argent de Banque 355- : } envir. (14).
Et l'Agio . . . . $5\frac{1}{2}$ pour Ct. }

L'or comparé à l'argent eſt donc aujourd'hui en

que les troubles avec les Colons devoient naturellement produire ſur ſon Commerce en général. Aujourd'hui que Angleterre a tant de troupes à habiller, & à fournir de tout le néceſſaire, il eſt apparent que les Commerçans & les Fabricans ne ſe reſſentiront pas ſitôt des calamités qui ont déjà lieu ſur une très grande partie de la Terre.

(13) L'or dont le prix eſt noté ci-deſſus eſt de 22 Karats, & l'argent du titre de $11\frac{1}{10}$. Le prix de ces deux métaux portés au fin, donnent la dite proportion.

(14) L'an 1776 au mois de Juin, l'or fin ſe payoit à *Paris* dans le Commerce 100 Livres & $\frac{1}{4}$ l'once, ou de 802 à 804 le marc; & l'argent fin de 11 den. 20 grains 54 ₤. A *Londres*, vers ces temslà l'or Livres ſterlings, 3-17-7 l'once
Et l'argent . . . . . . 66- $\frac{1}{8}$ (pence) ou deniers.
à *Amſterdam* l'or fin valut 355 florins de Banque & en ſus, l'Agio de $5\frac{1}{2}$ pour cent.
L'argent fin de 12 deniers *f* 25-15 argent courant.

Hollande 40 à 50 pour cent plus cher qu'en 1393, & moins cher qu'il ne l'étoit y a 50 années. Le détail ſuivant le confirmera.

L'an 1720 (en Août) l'argent fin valloit *f* 25 - 12 ſols, & l'or *f* 355 argent de Banque, l'Agio ou prime 4 $\frac{5}{8}$ pour cent. En Septembre l'argent fin valloit *f* 25 - 9, & l'or 3 $\frac{3}{4}$ pour cent; & en Décembre *f* 25 - 10 & 5 $\frac{1}{8}$. En tablant ſur le prix du mois de Septembre, la proportion ſe trouve comme de 1 à 14 $\frac{1}{2}$, ou quelque choſe de moins (15).

L'an 1723 (en Janvier) l'argent fin valloit *f* 24 - 4 $\frac{1}{2}$, & l'or 355 & 6 pour cent. En Février 24 - 4 & 8 pour cent. En Octobre l'or ſe paya 5 pour cent, & l'argent *f* 24 - 6.

L'an 1725 le prix de l'argent varia de 24 - 6 à 24 - 10, & l'or reſta aux environs de 5 $\frac{1}{2}$ pour cent.

L'an 1728 l'or valut de 4 à 4 $\frac{7}{8}$ pour cent, & l'argent de *f* 24 - 6 à 24 - 9.

Pendant ces périodes, en prenant le plus haut prix pour l'or de 8 pour cent, & le plus bas prix pour l'argent de 24 - 4, la proportion eſt comme de 1 à 15 $\frac{5}{6}$ (16).

(15) La proportion de nos Eſpeces d'or & d'argent ſe trouve établie à la Monnoie ſur le pied de 1 à 14 $\frac{9}{10}$, ainſi qu'on le verra au Chapitre ſuivant.

(16) Il ſe peut que les changemens & les variations qui eurent lieu dans les Monnoies en France contribuerent alors à faire abonder dans ces Pays l'argent, & en firent diminuer le prix.

Obſervons un inſtant comment les prix de l'or & de l'argent ſe trouvoient à la révolution arrivée dans l'année 1763 (17). Au commencement de cette année [1763] l'argent valut *f* 25-6., & l'or 5 $\frac{1}{4}$ pour cent. En Août de la même année, & pen-

Voici maintenant le cours de l'Agio de Banque pendant les ſuſdites années. En 1720 agio 4 $\frac{3}{4}$ à 4 $\frac{1}{8}$. En 1723 5 $\frac{1}{16}$ à 5 $\frac{3}{16}$. En 1725. 4 $\frac{1}{4}$ à $\frac{3}{8}$, & en 1728 4 $\frac{1}{2}$ à 5 pour cent.

Les *Mexicaines* (*Piaſtres* d'*Eſpagne*) valurent en 1720 *f* 22-15 à 23-6. En 1723. 22-13 à 9$\frac{1}{2}$. En 1725. 22-5 à 6. à 22-15; & en 1728. 22-11 à 9, le marc.

Les *Colonnes* valurent en 1720 *f* 23-12. à 23-18. En 1723. 22-15 à 22-7 $\frac{1}{2}$. En 1725. 22-11. à 22-17; & en 1728. 22-10 $\frac{1}{2}$ à 15.

La prime des *Rysdalers* en 1720. $\frac{1}{4}$ à $\frac{3}{4}$ pour cent. En 1723. $\frac{1}{8}$ à 1 pour cent. En 1725. $\frac{3}{4}$ à 1 $\frac{1}{4}$; & en 1728 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$ pour cent.

(17) L'an 1762 le prix de l'argent fut en Janvier *f* 26-2; & l'or 5 $\frac{1}{2}$; l'Agio de la Banque 2 pour cent. En May 25-16; & l'or 3 pour cent. Le 28 Juin *f* 25-5 & l'or 5 pour cent. En Juillet 25-5 & l'or 5 pour cent. En Septembre 25-6 & l'or 5 $\frac{1}{2}$, ce qui dura juſqu'en Février de l'année ſuivante.

On peut par-là expliquer comment, au commencement de l'année 1763, les prix de l'or & de l'argent déclinerent. Cela fut cauſé par l'abondance des matieres qui nous arrivoient continuellement, à l'occaſion des refontes qui ſe firent en Allemagne des diverſes Monnoies au ſortir de la Guerre. Cette opération occaſionna une circulation immenſe, qui ſe termina par les grandes faillites qui eurent lieu cette même année 1763.

Au commencement d'Août de la même année le prix de l'argent fut porté dans le prix courant de la ſemaine à *f* 25-6 & celui de l'or à 5 $\frac{1}{4}$. Du 8 au 15 Août il fut à *f* 25-1. l'or 5 $\frac{1}{4}$, ce qui continua, quant au prix de l'argent, juſques vers la fin d'Octobre à 25-1: & le prix de l'or tomba pendant ce tems à 4 $\frac{1}{2}$. Enſuite l'argent fut à 25-4 à 3; & l'or monta juſqu'à 6 $\frac{1}{8}$ pour cent. En Août de l'année 1764 l'argent fut à *f* 25-5. En Décembre 25-6 à 7. En Octobre de l'année 1765. à *f* 25-14, & en Décembre 25-15.

dant tout ce mois jufqu'en Octobre, le prix de l'argent refta aux environs de *f* 25 - 1. & celui de l'or de 4 ½ à 5 : ce qui établit une proportion de 1 à 14 ⅘ ou environ.

Les prix de l'argent & de l'or augmenterent dans la fuite à mefure que la confiance fe rétabliffoit, & que le papier circula de nouveau dans le Commerce, enforte qu'en Octobre de l'année 1765 l'argent fin valut le marc *f* 25 - 14 ; & en Décembre de la même année 1765 *f* 25 - 15.

On peut donc hazarder de dire, que fi les chofes reftent fur le pied où elles fe trouvent depuis environ dix années, il feroit néceffaire de faire quelque changement dans nos Monnoies, rélativement feulement à la proportion établie entre les deux métaux, *& non autrement.*

Le prix de l'argent en lingots indiqueroit par exemple que l'or eft fur notre place plus abondant que l'argent, foit qu'il ne vienne pas de ce dernier métal une fi grande quantité que ci-devant, foit qu'on en confume d'avantage pour les meubles, ou pour le Commerce que nous faifons chez l'Etranger.

Cependant je dois obferver, que fi la quantité d'or & d'argent de l'*Amérique* continue de venir en fi grande abondance en *Europe*, comme cela a eu lieu depuis quelques années, l'or pourroit bien dès-lors monter en prix, & fe rapprocher non feule-

ment de la proportion qu'on a établie ci-devant dans nos Monnoies, mais la ſurpaſſer, parce que

1°. On fait paſſer plus d'or qu'autrefois aux Indes Orientales pour le Commerce (18).

2°. On fabrique plus de tabatieres & de montres à boëtes d'or, qu'on ne faiſoit il y a 50 ans.

3°. La guerre que les Anglois ont actuellement avec leurs Colonies Américaines, fera repaſſer vers ce Continent une quantité prodigieuſe de ce précieux métal, deſorte que je ne ſerois pas ſurpris, ſi cela continue, de voir que la proportion qui eſt au deſſous de 15, montât dans la ſuite des tems au deſſus de 15, & même à 16. Ce qui ſeroit un objet ſur lequel les diverſes Puiſſances feront bien d'avoir égard pour leurs avantages reſpectifs.

Au reſte il me ſemble qu'il ſeroit néceſſaire que la proportion entre l'or & l'argent fut réglée aux Monnoies de la part des Souverains. Si on vouloit fixer le prix du marc d'argent ſeulement, on ne devroit pas fabriquer des monnoies d'or. En évaluant les différentes eſpeces d'or & d'argent dans le public, on établit de ſoi-même la proportion entre ces métaux. Cela ſeroit plutôt praticable ſi les

(18) Dans mes Recherches j'ai rencontré à la fin du Siecle dernier & au commencement de celui-ci, qu'il vient outre cela quelquefois de l'or des Indes Orientales: par exemple, le 5 Juillet 1701 arriva de la Chine aux Dunes le Vaiſſeau l'*Interlope* & le *Toſcan Galy*, portant entr'autres 711 onces d'or.

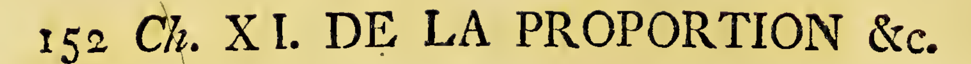
efpeces avoient, comme du tems de *Charlemagne*, leur poids réel, correfpondant à leur dénomination; qu'une livre de 12 onces fut divifée en 12 parties, & chacune de ces parties encore fous-divifée; que par exemple le marc d'or ou d'argent fut divifé en 8 onces, ou florins, l'once en 20 eftelins ou fols, & le fol en 32 as. ou deniers (19), & que dans chaque partie il y eut la quantité néceffaire pour compofer en total le poids de l'or fin ou de l'argent fin; mais il feroit difficile aujourd'hui d'établir les chofes fur ce pied.

Enfin c'eft toujours l'abondance ou la rareté des matieres qui en doit régler la proportion, & fervir de bafe aux valeurs des Monnoies (20).

Il feroit à fouhaiter pour le bien des trois prin-

(19) On fe fert aujourd'hui du cuivre pour former la plus petite fous-divifion des Monnoies; auffi paroit-il le plus propre pour cela. Le cuivre rouge, c'eft-à-dire le meilleur, & celui dont on fe fert pour les Monnoies, vaut aujourd'hui *f* 62 à 63 les 100 ℔. Le cuivre, réduit dans nos moulins en plaques propres à la fabrique des dutes, vaut *f* 78 les 100 ℔: 160 dutes de cuivre font notre florin, & pefent une livre de 16 onces. Si on n'y comprend pas les fraix de la fabrication, la proportion feroit de l'argent fin (calculé fur le pied de 26 le marc) au meilleur cuivre brut (au prix de 62) comme de 1 à 84; au cuivre travaillé pour fervir à cette Monnoie, comme de 1 à 66: & la proportion entre la monnoie de cuivre & entre celle d'argent (florin) comme de 1 à 50 ou 52. c'eft-à-dire, que 50 à 52 livres de cuivre en dutes, font égales en valeur numéraire à une Livre pefant d'argent: & en valeur intrinfeque, c'eft-à-dire, matiere contre matiere, comme de 84 à 1, ainfi que je l'ai déjà dit.

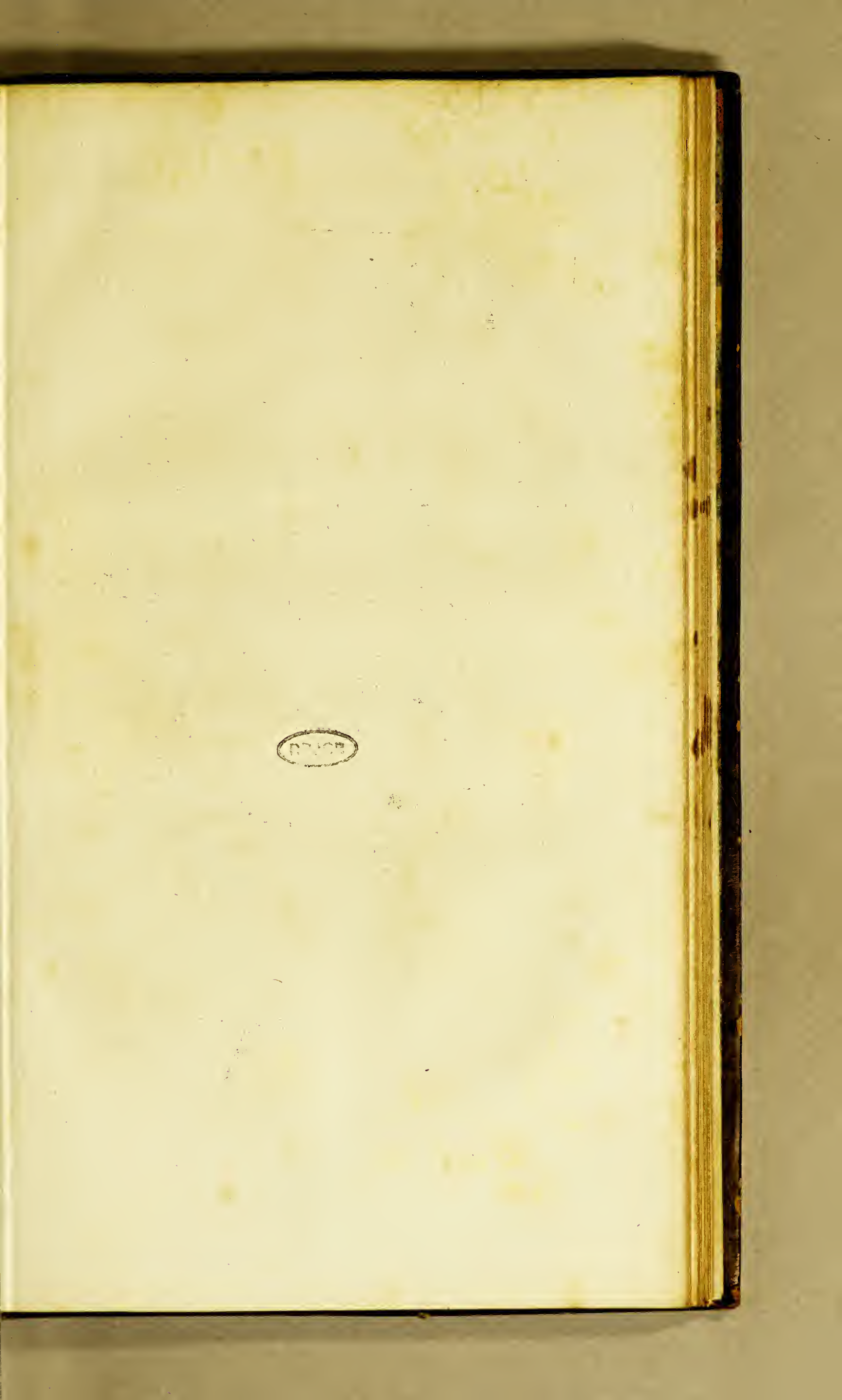
(20) Voyez les Idées juftes (felon moi) que M. *Macé de* RICHEBOURG a expofé fur cette importante matiere dans fon *Effai* &c. [Introduction].

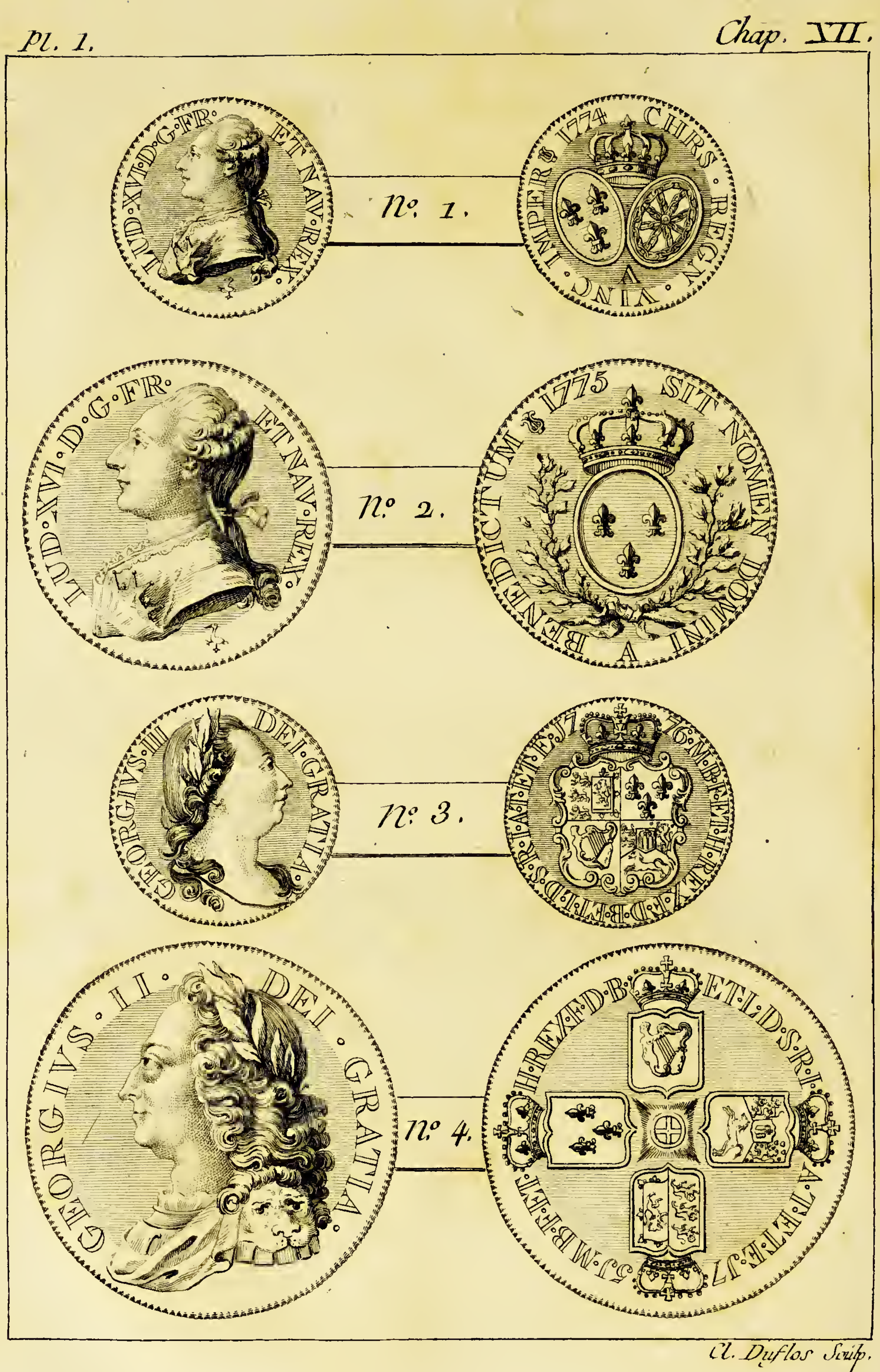


cipaux Etats Commerçans qu'on trouve aujourd'hui dans l'*Europe*, qu'on put s'accorder ſur la fixation de la valeur des Monnoies, & ſurtout ſur la proportion du taux entre l'or & l'argent, objet de la plus grande importance pour eux.

Je n'entends pas par là que le Prince ou le Gouvernement regle cette proportion par un Acte de ſon autorité, & établiſſe en conſéquence la valeur des eſpeces; mais je veux ſeulement inſinuer, que ſon Autorité devroit dans un cas pareil ſervir à maintenir la loi qui auroit été promulguée, après avoir pris les avis & le conſeil des perſonnes expertes ſur ces matieres.







Pl. 1.
Chap. XII.
LUD·XVI·D·G·FR·ET·NAV·REX·
CHRS·REGN·VINC·IMPER·1774
Nº. 1.
LUD·XVI·D·G·FR·ET·NAV·REX·
1775 SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM
Nº 2.
GEORGIVS·III·DEI·GRATIA·
Nº. 3.
GEORGIVS·II·DEI·GRATIA·
Nº 4.
Cl. Duflos Sculp.



BELG·HOLLAND· MO·AUR·PRO·CONFŒD·

Nº 5.

17 63 CONCORDIA·RES·PARVÆ·CRESCUNT· 14 G^L

HANC TVEMVR HAC NITIMVR 1764

Nº 6.

MO·ARG·ORD·FŒ·BELG·WESTF· 3 G^L

HANC TVEMVR HAC NITIMVR 1762

Nº 7.

MO·ARG·ORD·FŒD·BELG·HOLL· I G

Cl. Duflos Sculp.

CHAPITRE XII.

Des Monnoies actuelles de France, d'Angleterre & de Hollande.

Chaque pays à ſa Monnoie particuliere, qui eſt la meſure par laquelle la Société apprécie les choſes, comme les denrées, la main d'œuvre &c., ſoit dans ſon propre pays, ſoit chez l'Etranger.

Si une plus grande ou une moindre quantité d'or & d'argent dans le Commerce regle la proportion des métaux dont ces monnoies ſont compoſées, il eſt néceſſaire que le cours, ou le numéraire des eſpeces, ſoit établi ſur cette baſe dans chaque pays.

Il eſt donc eſſentiel qu'on ne perde jamais cet objet de vue, dans quelque opération que ce ſoit.

En *France* (1), en *Angleterre* & en *Hollande*, il y a des Officiers qui ſont particuliérement chargés de veiller ſur cette intéreſſante partie.

Chaque Etat à là-deſſus ſes Regles & ſes Loix particulieres (2).

(1) En France il y a des Hôtels des Monnoies établis en pluſieurs Villes du Royaume. Chaque Hôtel a une Juriſdiction compoſée de pluſieurs Officiers. Voyez le *Traité des Monnoies*, à l'article *Hôtel des Monnoies*.

(2) Parmi les clauſes du celebre Traité d'*Union* d'*Utrecht* (en 1579) il eſt dit dans l'Art. XII: *Que les Provinces conviendront entr'Elles ſur*

Or la Monnoie devant être par ſon inſtitution la meſure commune de toutes les choſes qui conſti-

l'article des Monnoies, ou du cours de l'argent. Voyez *Etat préſent des Provinces-Unies* Tome XI. page 155. en Hollandois. Peu de tems après ce fameux Traité, on érigea une Chambre des Monnoies pour les Provinces-Unies.

Par le contenu de l'Art. XII, on voit que les Provinces s'étoient mutuellement engagées de faire des nouvelles Ordonnances ſur les Monnoies, & de n'y rien changer que d'un accord unanime.

Quoique chaque Province, comme étant Souveraine chez elle, ait le droit de faire battre Monnoie à ſon empreinte, on eſt cependant convenu que la Monnoie de chaque Province particuliere auroit cours dans toute la République, & contiendroit une même valeur intrinſeque; & c'eſt ce qui a rendu néceſſaire l'érection d'une Chambre générale des Monnoies. Elle eſt compoſée de trois Conſeillers & Maîtres Généraux de la Monnoie, d'un Eſſayeur général, & d'un Secrétaire, qui tiennent leurs Aſſemblées dans un des appartemens de la Cour *à la Haye.* Les Membres de cette Chambre ſont élus par les Etats Généraux. Cette Chambre a la direction de toutes les affaires quelconques concernant les Monnoies de nos Pays.

Dans la Province de *Hollande* il y a deux Villes ou l'on bat monnoie, l'une dans la *Hollande* Méridionale, à *Dordrecht*, l'autre alternativement de dix en dix ans dans trois Villes de la *Nord-Hollande*, ou *Weſt-Friſe*, ſçavoir à *Horn*, à *Enkhuiſen* & à *Medenblik*: c'eſt dans cette derniere Ville qu'on bat la Monnoie actuellement, ce qui doit continuer juſqu'à l'année 1781.

En *Gueldre* la Monnoie ſe frappe ordinairement à *Harderwyk*; la place de Maître de la Monnoie dans cette ville eſt actuellement vacante, depuis une ou deux années.

Dans la Province d'*Utrecht* c'eſt dans la Capitale du même nom. Dans celle de *Zélande* à *Middelbourg*. Toutes ces Monnoies ont été juſqu'à préſent en plein exercice toutes les fois que le beſoin de l'Etat ou celui du Commerce l'ont exigé.

Quant à la *Friſe*, les Monnoies ſe fabriquent à *Leuwaarden*; dans la Province d'*Overyſſel* à *Zwol*, à *Deventer* ou à *Campen*, & dans celle de *Groningue* dans la Ville du même nom: mais depuis quelques années on frappe rarement Monnoie dans ces Provinces. Une Perſonne en place dans un des Hôtels des Monnoies de la Répu-

tuent le Commerce d'une Société, il faut qu'elle foit fabriquée dans le dégré le plus jufte poffible; & il feroit même utile que fa valeur intrinfeque fut univerfellement connue.

N'eft-il pas dans l'ordre des chofes que chaque Pere de famille foit au fait de tout ce qui peut intéreffer fa maifon? Et ne doit-on pas toujours veiller à ce que l'homme foit à l'abri d'être furpris?

La principale Monnoie de *France* eft, comme tout le monde le fçait, le *Louis d'Or*, de vingt-quatre livres, & l'*Ecu* de fix & de trois livres.

L'*Angleterre* a la *Guinée*, de vingt-un Efcalins, & l'*Ecu* ou *Crown* de cinq Efcalins.

La *Hollande* a le *Ryder*, piece d'or de quatorze florins, la piece d'argent de *trois Florins* & le (*Gulden*) *Florin* de vingt fols (*ftuivers*) (3).

blique m'a appris, à la fuite de quelques autres informations, qu'elle ne recevoit point de falaire; que l'ufage n'étoit pas d'en affigner, & que leurs profits fe tiroient principalement des avantages que pouvoit leur procurer le Commerce relatif aux Efpeces, joint à l'exemption d'accife, &c. Voyez fur toute cette matiere l'Ouvrage qui j'ai déjà cité, *Etat préfent des Provinces-Unies* à la page 336 & fuivantes. Et les Ouvrages de G. VAN LOON.

(3) Tant que le prix courant ne permet par d'achetter de l'or ou de l'argent pour le battre en Monnoie fans perte, l'Etat, ou les Maîtres des Monnoies, n'en font point ordinairement l'emplette. La derniere Réfolution de LL. HH. PP. pour faire fabriquer des *Ryders d'or*, eft du 21 Avril 1761. La cherté & la rareté de la matiere fut caufe qu'on ne pût l'exécuter qu'en 1763. Un Maître des Monnoies m'a affuré, que depuis 1761 le Gouvernement n'avoit pas fait fabriquer des *deniers* (*Stand penningen*) pour fon compte. Mais les Maîtres de la Monnoie ont eu la liberté d'en faire pour leur propre comp-

Entrons un peu en détail ſur les poids, titres & figures de ces différentes eſpeces.

Suivant les Edits de l'année 1726, 30 *Louis* ſont taillés d'un marc, & ont cours pour 720 Livres.

Un marc, ou 4608 grains de poids.
Remede de poids 9

4599 grains

4599 grains de poids en matiere fine, & d'or pur dit être de . . . . 22 Karats.
Remede de fin ſur le titre . . $\frac{10}{32}$

21 $\frac{22}{32}$ Karats.

21 $\frac{22}{32}$ Karats, à raiſon de 6 grains de poids par $\frac{1}{32}$, forment un total en grains de poids, matiere pure, pour un marc, de 4164 grains de poids

Et dans la même proportion, ſi 4608 grains poids de marc ſe trouvent réduits à 4164 grains: à combien devront être réduits 4599 grains?

à . . 4155 $\frac{111}{128}$ grains.

Or 4156 grains de poids en matiere fine & d'or pur, ſont donc livrés en *France* au public en valeur numéraire pour 720 *Livres* (4). Et l'or

te, ce qui arriveroit fréquemment, ſi le prix de l'argent ſe trouvoit aſſez bas pour cela, ainſi qu'il eſt arrivé depuis 1762 juſqu'en Janvier 1765.

(4) Voyez *Eſſai de M. Macé* de RICHEBOURG.

fin, évalué à 99 Livres 10 fols l'once, ainfi que le prix a été à *Paris* dans le Commerce, (Voyez le Chapitre précédent) font pour les 4156 grains £ 717-18-4., & l'or à 100 livres l'once fait revenir 4156 grains à . . . . £ 721-10. (5)

Voyons maintenant comment l'Ecu de 3 livres répond à fa valeur intrinfeque: 8 $\frac{3}{10}$ Ecus de 6 livres, ou 16 $\frac{6}{10}$ Ecus de 3 livres, courent dans le public pour 49 livres 16 fols, & font taillés d'un marc, ou de . . . . . 4608 grains de poids

Remede de poids 9

Refte 4599 grains de poids

en matiere fine pur argent, dit être 11 deniers: remede de fin fur le titre . . . . $\frac{2\frac{1}{2}}{24}$

Refte 10 $\frac{21\frac{1}{2}}{24}$ deniers

10 $\frac{21\frac{1}{2}}{24}$ deniers, à raifon de 16 grains de poids par $\frac{1}{24}$, forment un total en grains de poids, matiere pure, pour un marc, de 4184 grains.

Et dans la même proportion, fi 4608 grains poids de marc fe trouvent réduits à 4184: à combien devront être réduits 4599 grains? à 4175 $\frac{53}{64}$ grains.

Si donc aujourd'hui 4608 grains argent fin valent dans le Commerce 53 $\frac{3}{4}$ livres, 4176 grains don-

(5) A Paris le 28 Juin 1776 le marc d'or fin valloit 802 à 804. livres, & l'argent, de 11 deniers 20 grains, 54 livres.

nent 48 livres 14 $\frac{1}{4}$ fols; & au prix de 54 livres environ 49 livres, ce qui eſt moins que le numéraire qui a cours dans le public, c'eſt-à-dire que les 49 livres 16 ſols (6).

Il réſulte de ce détail, que le *Louis d'Or*, dont la figure ſe trouve à la Planche I *figure* 1, peſe 153 $\frac{3}{10}$ grains, dont 138 $\frac{1}{2}$. environ ſont en matiere pure, & le reſte en alliage. Cette Piece d'or revient, à raiſon de 718 livres environ pour les 30 Louis, à 23 livres 18 $\frac{2}{3}$ ſols, & non à 24 livres.

L'Ecu d'argent de 3 livres (Voyez *fig.* 2.) peſe 277 $\frac{1}{20}$ grains, dont 251 $\frac{2}{5}$ environ de matiere pure, reviennent, ſur le pied de 53 livres 15 ſols pour le marc, à 58 ſols 8 deniers & $\frac{1}{3}$, & non à 60 ſols, *que l'Ecu repréſente.*

En *Angleterre* (7) la Monnoie ſe trouve établie de la maniere ſuivante:

D'une Livre de douze onces, ou de 5760 grains, ſe taillent 44 $\frac{1}{2}$ Guinées, l'or en eſt du titre de 22 Karats, & chaque *Guinée* ayant cours pour 21 eſcalins (*Shillings*) établit le prix de l'or

(6) Voyez *Eſſai de M. Macé* de RICHEBOURG.

(7) En *Angleterre* toutes les Eſpeces ſe fabriquent à la *Tour de Londres*, & nulle autre part. C'eſt toujours pour le compte du Gouvernement, ou bien pour celui de la Banque, qui en même-tems fourniſſent les matieres pour cet effet. Chacun peut envoyer de l'or ou de l'argent en barres à la Monnoie, & l'y faire monnoyer aux dépends du Roi. On lui rend en argent Monnoyé au titre du Royaume le même poids qu'il fait porter en or ou en argent fin à la Monnoie, ſans aucune déduction.

fin, ou de 24 Karats, pour la Livre de douze onces à 50 Livres $19\frac{1}{2}$ efcalins (*fterlings*) ou environ.

$12\frac{2}{5}$ Ecus (*Crown*) fe taillent auffi d'une livre: l'argent en eft du titre de $11\frac{1}{10}$ deniers; chaque Ecu a cours dans le public pour 5 efcalins: en calculant fur la valeur des 62 efcalins pour la livre d'argent de $11\frac{1}{10}$ deniers, l'argent fin revient à 3 Livres $7\frac{3}{11}$ efcalins fterlings.

Ce qui établit la proportion comme de 1 à $15\frac{1}{4}$.

Voici à préfent la valeur intrinfeque des Efpeces à *Londres*, depuis quelques mois.

La Guinée d'Or (Voyez pl. 1. *fig.* 3.) pefe $129\frac{19}{89}$ grains, & contient, lorfqu'elle eft neuve ou de poids (8), en matiere pure $118\frac{2}{3}$ grains. La

(8) La *Guinée*, dont on voit ici l'empreinte, pefe 5 Eftelins 14 as de notre poids, ce qui répond à quelque chofe de plus que les 129 grains Anglois, deforte que celle-ci contient fon poids. On eftime à *Amfterdam* l'or de la *Guinée* être du titre de 21 Karats $11\frac{1}{2}$ grains, & non de 22 karats, fur lefquels elles font fabriquées en *Angleterre*.

Suivant une Déclaration du Roi du 12 Avril 1776, une *Guinée* eft de poids lorfqu'elle pefe 5 deniers 8 grains. Sur ce pied il y a 45 pieces à la livre de 12 onces, lefquelles, à 21 Efcalins chacune, font en numéraire 47 liv. 5 efcalins fterlings, & non £ 46-14-6 que donnent les $44\frac{1}{2}$ Guinées.

A *Londres* les *Portugaifes*, ou *Lisbonines*, ont cours dans le public: celles de 6400 *Rees*, du titre de 22 Karars, pefent $9\frac{1}{4}$ deniers, pour 36 Efcalins, ce qui eft dans la jufte proportion des 21 Efcalins pour la *Guinée* de poids, c'eft-à-dire de $129\frac{39}{89}$ grains.

A *Londres* un karat contient 4 grains, & un grain 24 parties. A *Amfterdam* le karat eft fous-divifé en 12 grains, qui peuvent fe divifer en moindres parties à volonté.

matiere d'une Livre d'or de 22 Karats pour les $44\frac{1}{2}$ Guinées, au prix du mois de Juin dernier, fait 48 Livres ſterlings, & calculée au fin de 24 Karats, fait revenir la livre à 52 livres $7\frac{3}{11}$ eſcal. ſterl.

L'Ecu d'argent (Voyez pl. 1. *fig.* 4.) peſe $464\frac{3}{62}$ grains, & en matiere pure $429\frac{2}{3}$ grains (9). La matiere du titre dont cette Monnoie eſt compoſée, ſe paya (au mois de Juin dernier) l'once $67\frac{1}{2}$ deniers (*pence*), ou pour la livre Sterling $3\text{-}7\frac{1}{2}$, qui calculés ſur le fin, ou les 12 deniers, fait revenir la livre à . . . . 3 livres 13 eſcalins ſterlings.

La proportion actuelle ſe trouve donc comme . . . de 1 à $14\frac{1}{3}$ (10).

Or

(9) On m'a aſſuré que depuis le Regne de George III on n'a pas encore fabriqué des *Ecus* ou *Couronnes*, mais ſeulement des *demi-Couronnes*, des *Eſcalins* & *demi-Eſcalins*. Si ces Eſpeces ſe trouvent en poids dans la proportion de l'Ecu, comme il eſt probable, alors la même diſproportion exiſte.

(10) Lorſqu'on en étoit (le 15 Décembre 1777) à imprimer ce XII Chap. je fus informé que le prix de l'Or de 22 Karats à *Londres* avoit été le 9 Décembre dernier à 4 *livres & 4 deniers ſterlings l'once*, ce qui fait revenir l'Or fin, ou les 24 Karats, à 4 livres 7 Eſcalins & $7\frac{2}{3}$ deniers ſterlings.

Le prix de l'argent, du titre de *la Couronne*, étoit le même jour 5 eſcalins 9 deniers pour l'once, & par conſéquent l'argent fin, ou du titre de 12 deniers, s'établiſſoit à 6 eſcalins 2 deniers & $\frac{2}{3}$ environ, ce qui établit la proportion entre l'or & l'argent encore moindre que ci-deſſus: car ſur ce pied, une livre de douze onces d'or fin eſt évaluée égale à $14\frac{1}{11}$ livres de douze onces d'argent fin: ce qui déran-

ge

Or la *Guinée* de poids ayant cours dans le public pour 21 efcalins, contient, au prix de 4 livres l'once . . . . . 21 efcalins 7 den. environ (11).

Et l'Ecu de poids, à 67 ½ den. l'once, 5 efcal. 5 d. & ⅗.

Ce qui démontre que les efpeces en *Angleterre*, quand elles font de poids, repréfentent plus que leur numéraire, *ce qui ne porte aucun préjudice*; (il fuffit pour lors qu'on ait foin que la Monnoie qui a cours dans le public foit de poids): mais ce qui doit en caufer, *c'eft que l'Angleterre n'obferve pas aujourd'hui la proportion qui fe trouve établie dans le Commerce.*

Car les 7 deniers qu'il y a de plus en matiere d'or fur chaque *Guinée*, font fur la Livre, contenant 44 ½, pieces, 26 efcalins (12).

ge encore plus la proportion qui fe trouve établie à la Monnoie, & rend le préjudice dont je fais mention encore plus confidérable.

Cette nouvelle hauffe à *Londres* fur le prix de l'argent, provient probablement de ce qu'on fait auffi paffer des efpeces d'argent Monnoyées (des *Piaftres* &c.) dans l'*Amérique* Septentrionale.

(11) Si la *Guinée* de poids eft feulement de 5 deniers 8 grains, alors, au prix de 4 livres fterlings l'once, la *Guinée* contient en matiere 21 Efcalins & ⅓, ou 4 deniers, & non 21 Efcalins 7 deniers, ce qui dérange encore d'avantage la proportion qu'il y a entre les Monnoies d'or & d'argent; car je fuppofe que toutes les Efpeces d'argent en *Angleterre* font du titre de 11 $\frac{1}{10}$ deniers, dont fe trouve compofée la piece qu'on nomme *Couronne.*

(12) Si la *Guinée* ayant cours dans le public pour 21 Efcalins, & pefant feulement 5 deniers 8 grains, ou 128 grains, ne contient que

Et les 5 deniers & $\frac{1}{3}$ fur chaque Ecu font fur les 12 $\frac{2}{5}$ Ecus, ou une livre d'argent, 66$\frac{1}{5}$ deniers, & fur les 15 $\frac{1}{4}$ livres d'argent 84 efcalins.

En déduifant donc les 26 efcalins en matiere de trop fur la Livre d'or, des 84 efcalins en matiere de trop fur les 15 $\frac{1}{4}$ ℔ d'argent, il y a fur cette quantité d'argent contre l'or de trop, 58 Efcalins,

ce qui fait une différence au préjudice du Gouvernement d'environ une livre en poids d'argent, ou de 58 Efcalins (13).

Il doit donc néceffairement réfulter de-là, & l'expérience le prouve, que les Efpeces d'argent doivent être très rares en *Angleterre.*

Cet objet eft d'une grande conféquence pour un Royaume, qui depuis environ quarante années doit fouvent folder ou liquider les Engagemens qu'il a contractés avec l'Etranger, par le moyen des Efpeces, ou par l'or & l'argent en nature.

21 $\frac{1}{3}$ Efcalins de matiere, au prix de 4 livres fterlings l'once, alors le tiers d'un efcalin fur chaque *Guinée* fait fur la livre de 12 onces, ou fur les 45 Pieces, feulement 15 Efcalins, & non 26.

(13) Suppofons que de la livre fe taillent 45 pieces d'or, lefquelles, à 21 Efcalins, font 945 Efcalins, & divifés par 67 Efcalins, comme on l'a établi pour la livre d'argent: c'eft-à-dire, que l'une & l'autre foient converties en matiere fine, alors la proportion fe trouve comme de 1 à 15 $\frac{1}{3}$. ce qui eft encore plus que 15 $\frac{1}{4}$, & feroit par conféquent plus d'une livre en poids de différence au défavantage du Gouvernement d'*Angleterre.*

Venons maintenant aux Monnoies de *Hollande*. Dans le fiecle dernier (Voyez Chapitre VI.) la Monnoie dont nous nous fervons aujourd'hui fut établie fur la proportion de $14\frac{9}{10}$, c'eft-à dire, qu'un marc d'or fin fut évalué à $14\frac{9}{10}$ marcs d'argent fin.

Un Marc d'or fin à 355 florins de Banque, Agio 5 pour cent, font . . . . . *f* 372-15-:

Et $14\frac{441}{501}$, ou $14\frac{9}{10}$ marcs d'argent fin à *f* 25-1. fait auffi 372-15-:

Voilà le fondement fur lequel les évaluations ou le cours de nos Efpeces fe trouvent réglés.

Voyons à préfent comment elles répondent aujourd'hui à la mefure générale, c'eft-à-dire à l'or & à l'argent en maffe.

Le *Ryder* (14), dont on trouve l'empreinte (Planche 2. *fig.* 5), eft à préfent la feule Monnoie

(14) Il y a des *demi Ryders* du même titre, & d'un poids proportionné, c'eft-à-dire de 3 Eftelins $7\frac{1}{2}$ as, ayant cours pour 7 florins. Suivant une Inftruction pour les Maîtres des Monnoies, en date du 17 Février 1606, le *Ryder* doit pefer 6 Eftelins & 15 as en fus, c'eft-à-dire, plutôt plus que moins. En 1606 le *Ryder* eut cours pour 10 florins 2 fols. Par une Ordonnance du premier Août 1749 cet article rélatif au poids fut confirmé. Voyez les Livres de M. C. CAU Tome VII. page 1107.

On taille d'un Marc $26\frac{1}{2}$ *Ryders* & $\frac{22}{101}$ parties. Voici un autre calcul : 100 Marcs d'or de 22 Karats font en or fin 91 Marcs 16 Karats : & donnent $26\frac{1}{2}$ *Ryders* & $\frac{22}{101}$, ou *f* 374-0 $\frac{100}{101}$, ou *f* 374-1 *f* 34287-18-16 faifant 2449 *Ryders* à 14 & *f* 1-18-16.

d'or du pays, qui ait cours dans la République pour 14 florins. Il pese 6 estelins 15 $\frac{1}{40}$ as. Mille Pieces pesent 40 marcs 3 onces 9 $\frac{17}{32}$ estelins. Le *Ryder* se trouve composé ou allié de 22 Karats en or, de 16 grains d'argent fin, & de 8 grains de cuivre. Cette masse de métaux contient donc $\frac{22}{24}$ parties d'or fin, $\frac{1\frac{1}{3}}{24}$ d'argent fin, & $\frac{\frac{2}{3}}{24}$ de cuivre.

En voici le poids en or fin: 37 marcs 1 karat 7 grains, & la valeur à *f* 355 pour le marc . . . . *f* 13158 - 10

L'Agio de Banque & celui du prix de l'or	723 - 14
donnent	*f* 13882 - 4
en Argent 2 - 1 - 19$\frac{13}{32}$ à 25 - 17 . .	58 - 1
en Cuivre 1 - 0 - 19$\frac{23}{32}$	
Marcs 40 - 3 - 9$\frac{17}{32}$	*f* 13940 - 5

On peut donc sans perte fabriquer des especes d'or: mais en y ajoutant un pour cent, auquel on évalue les frais & droits de la Monnoie, il y a de la perte. Toujours est-il vrai que la matiere, ou poids de *mille Ryders*, contiennent *f* 60 moins que leur numéraire, ou que les 14000 florins qu'ils représentent.

Quant à la Monnoie d'argent, outre les pieces de 1 & de 3 florins, il y en a de plusieurs poids & titres; par exemple, les pieces de 30 sols, de

28 fols, de 6 fols, de 5 ½, de 2, & d'un fol (15). Je ne ferai ici mon calcul que fur les deux premieres Efpeces, dont on trouve les empreintes à la Planche 2 *fig.* 6 & 7 (16).

La Piece de trois florins pefe 1 once & 17 ⅞ as. 200 pieces 25 marcs 5 onces 11 ⅝ eftelins compofées de . . 10 deniers 23 ¾ grains d'argent
1 —— ¼ —— de cuivre,

(15) 2000 Efcalins, ou 600 florins, doivent pefer 40 Marcs, 4 onces 9 Eftelins, du titre de 6 deniers 20 ½ grains, font en argent fin 23 Marcs 1 denier 23 grains 12 ½ parties à *f* 25 - 2 . . *f* 581 - 8 - 38
Et à 25 - 17 . . . . *f* 598 - 16

6000 double fols (*dubbeltjes*) ou 600 florins, pefent 39 Marcs 2 onces 8 ½ Eftelins du titre de 6 deniers 20 grains, qui font (en argent fin) Marcs 22 - 4 · 13. 4 ¾ à 25 - 2 . . . . *f* 557 - 8 - 38
Et à 25 - 17 . . . . *f* 578 - 10

Ces exemples, outre les précédens, fuffiront pour expliquer ce que je m'étois propofé d'expofer au fujet de nos Monnoies.

(16) Par un Placard du 25 Septembre 1681, les Etats de *Hollande & de West-Frife* inftituerent quatre nouveaux deniers d'argent de la premiere Claffe, fçavoir la piece de 3 florins, nommé *Staten Gulden*, la piece de 2 florins, & celle de 1 & demi florin.

Voici comment les pieces de 3 & 1 florins répondent au cours de *f* 25 - 2, felon le prix qu'on affigna à ces Efpeces.

200 Pieces pefent 25 Marcs 5 onces 12 ½ Eftelins du titre de 10 deniers 23 ¾ grains, qui font en argent fin 23 Marcs 6 deniers 11 grains 4 ½ parties, à 25 - 2 le Marc fin. . . . . *f* 590 - 6 - 22 Mites

600 Pieces pefent 25 Marcs 5 onces 15 Eftelins, qui à 10 deniers 22 ½ donnent en argent fin 23 Marcs 5 deniers 7 grains 4 parties, à *f* 25 - 2 . . . . . *f* 588 - 4 - 7

font en argent fin 23 marcs 4 onces $4\frac{1}{4}$ eſtelins; à *f* 25 - 17. pour le marc d'argent fin . *f* 608 - :

Et la piece d'un florin peſe 6 eſtelins 27 $\frac{7}{24}$ as.

600 pieces 25 marcs 5 onces 11 $\frac{5}{8}$ eſtelins allié de . . . . . 10 deniers $22\frac{3}{4}$ grains d'argent
1 —— $1\frac{1}{4}$ —— de cuivre,

font en argent fin 23 marcs $3\frac{1}{2}$, à 25 - 17 *f* 607 - :

Il y a donc de la perte, outre les fraix de la Monnoie, à faire fabriquer les dites Eſpeces d'argent, & du profit s'il étoit permis de s'en ſervir comme Marchandiſe; c'eſt-à-dire, ſi l'on pouvoit le fondre & l'envoyer chez l'Etranger pour de l'argent en maſſe.

D'après le détail où je ſuis entré ſur nos Eſpeces d'or & d'argent dans ce Chapitre & dans le précédent, il réſulte, qu'aujourd'hui ſur le prix de *f* 325. $8\frac{2}{3}$ & $5\frac{1}{2}$ pour cent d'Agio pour l'or de 22 Karats, & de 25 - 17 pour l'argent de 12 deniers, ou *f* 23 - 14 pour celui de 11 deniers, ou bien 10 - $23\frac{3}{4}$, la proportion de l'or à l'argent ſe trouve établie comme de 1 à $14\frac{1}{2}$ environ, & non comme de 1 à $14\frac{9}{10}$, baſe cependant ſur laquelle eſt établi le cours de nos Eſpeces.

Tel eſt donc l'état actuel de la valeur réelle des Monnoies reſpectives en *France*, en *Angleterre* & en *Hollande*.

Au reſte, je hazarde les idées ſuivantes, qui peut-être ſeront de quelque utilité pour le public.

1°. Il ſeroit très à ſouhaiter qu'on ne fabriquât les Monnoies qu'avec le moins d'alliage poſſible; moins d'alliage fait une épargne, & procure par conſéquent du profit. La matiere qu'on emploie pour cet alliage a un certain prix, & n'eſt jamais portée en ligne de compte dans la réfonte, plus donc les Monnoies contiennent de matiere fine, moins elles coutent à celui qui les fait fabriquer.

2°. Il faudroit en même tems que les fraix des Monnoies fuſſent partout, ainſi que du tems des Romains, pour le compte du Gouvernement.

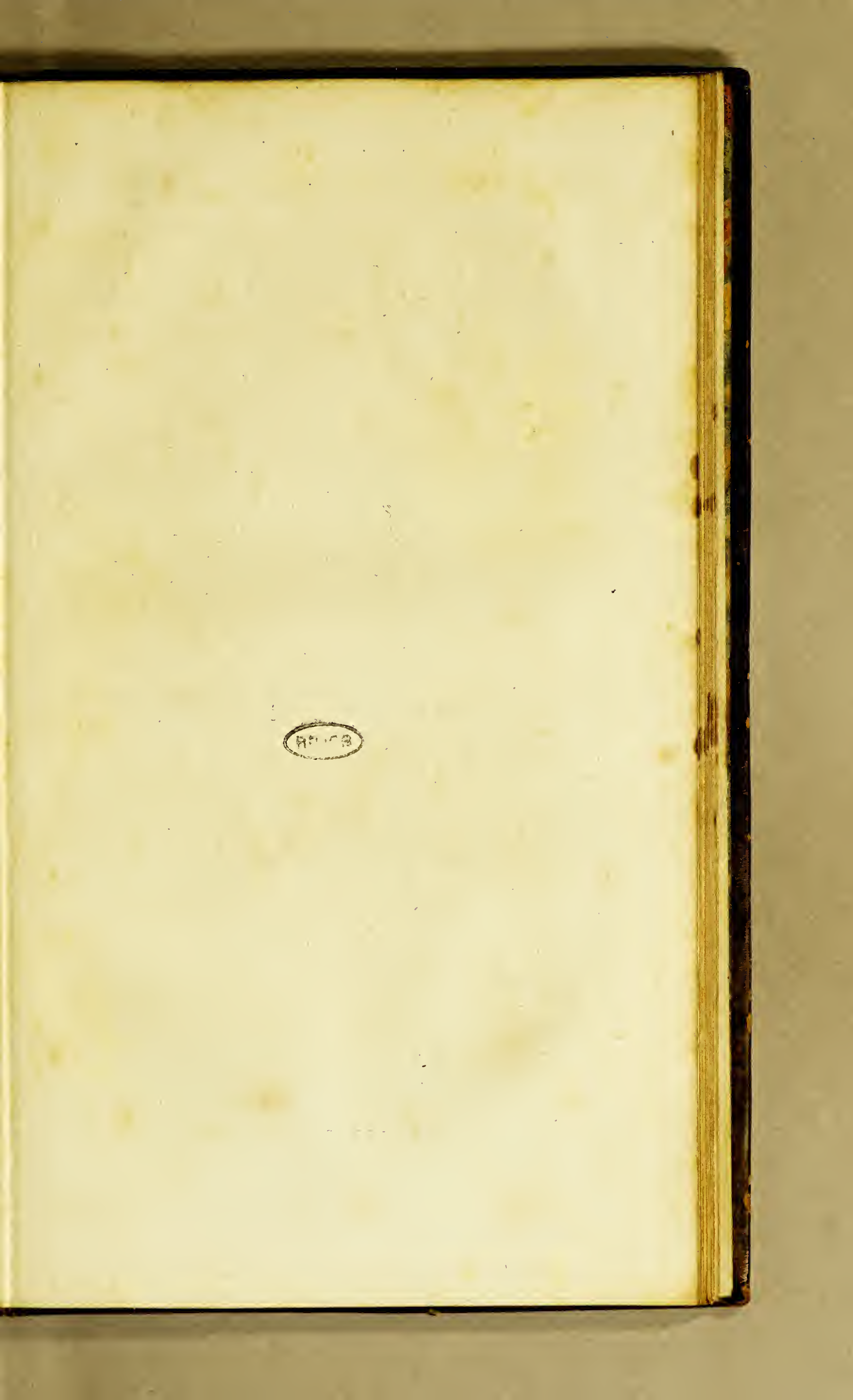
3°. On ne devroit accorder aucun remede ſur le titre & poids des eſpeces aux Maîtres des Monnoies, mais ce devroit être ſur le titre & ſur le poids réel, ou ſur la maſſe réelle, que ſe reglât toujours le cours de chaque denier d'or ou d'argent. Quand une piece d'or ou d'argent a ſon titre & ſon poids précis, elle en vaut davantage. Si le Maître des Monnoies doit être dédommagé là-deſſus de quelque choſe, il faudroit que ce fût pour le compte du Gouvernement.

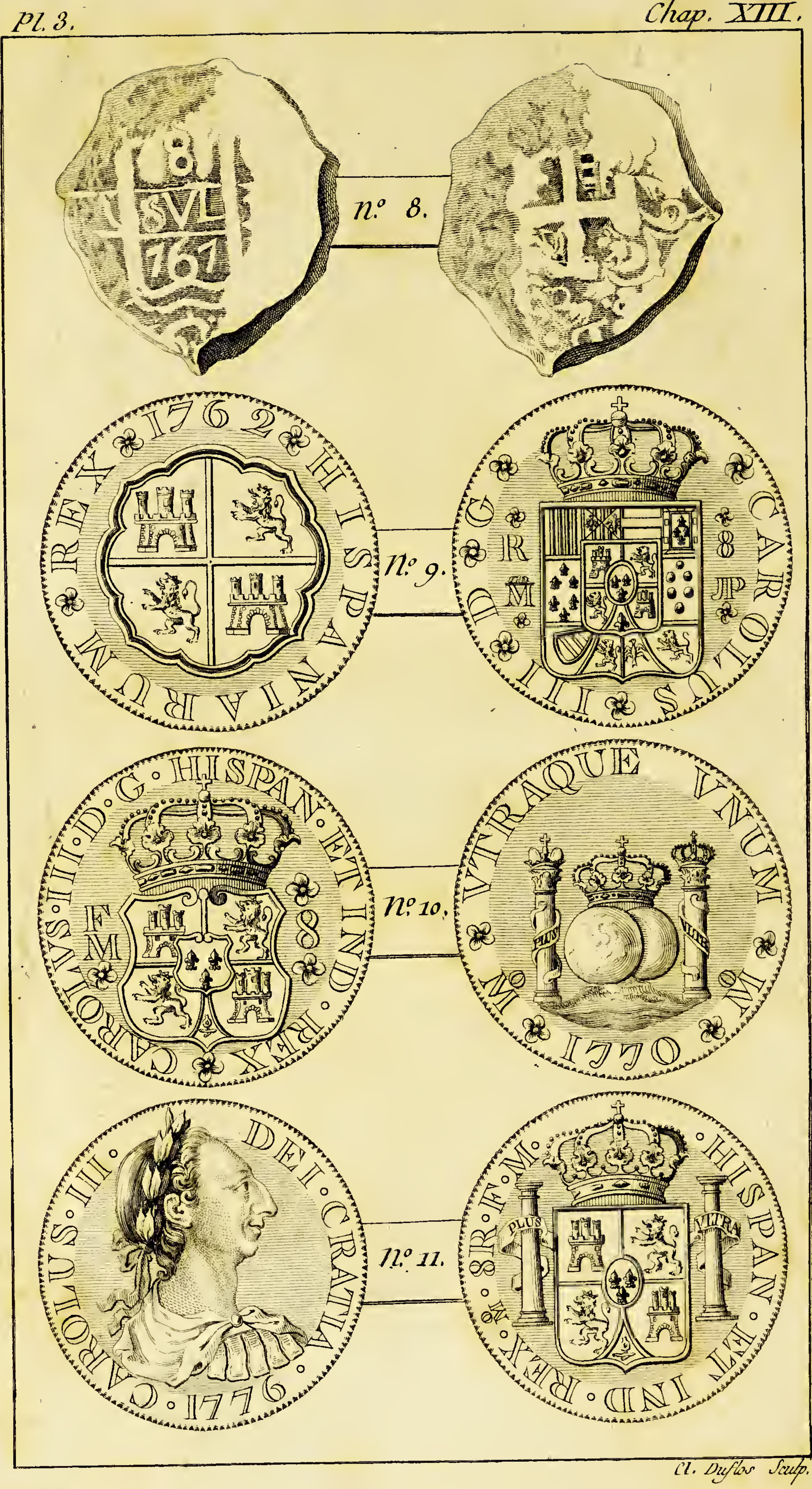
Enfin on ne peut aſſez répéter dans un Ouvrage de ce genre les expreſſions du Celebre Montesquieu: „ ce n'eſt pas le nom qui

„ doit régler le cours des eſpeces, mais la maſſe
„ de la matiere".

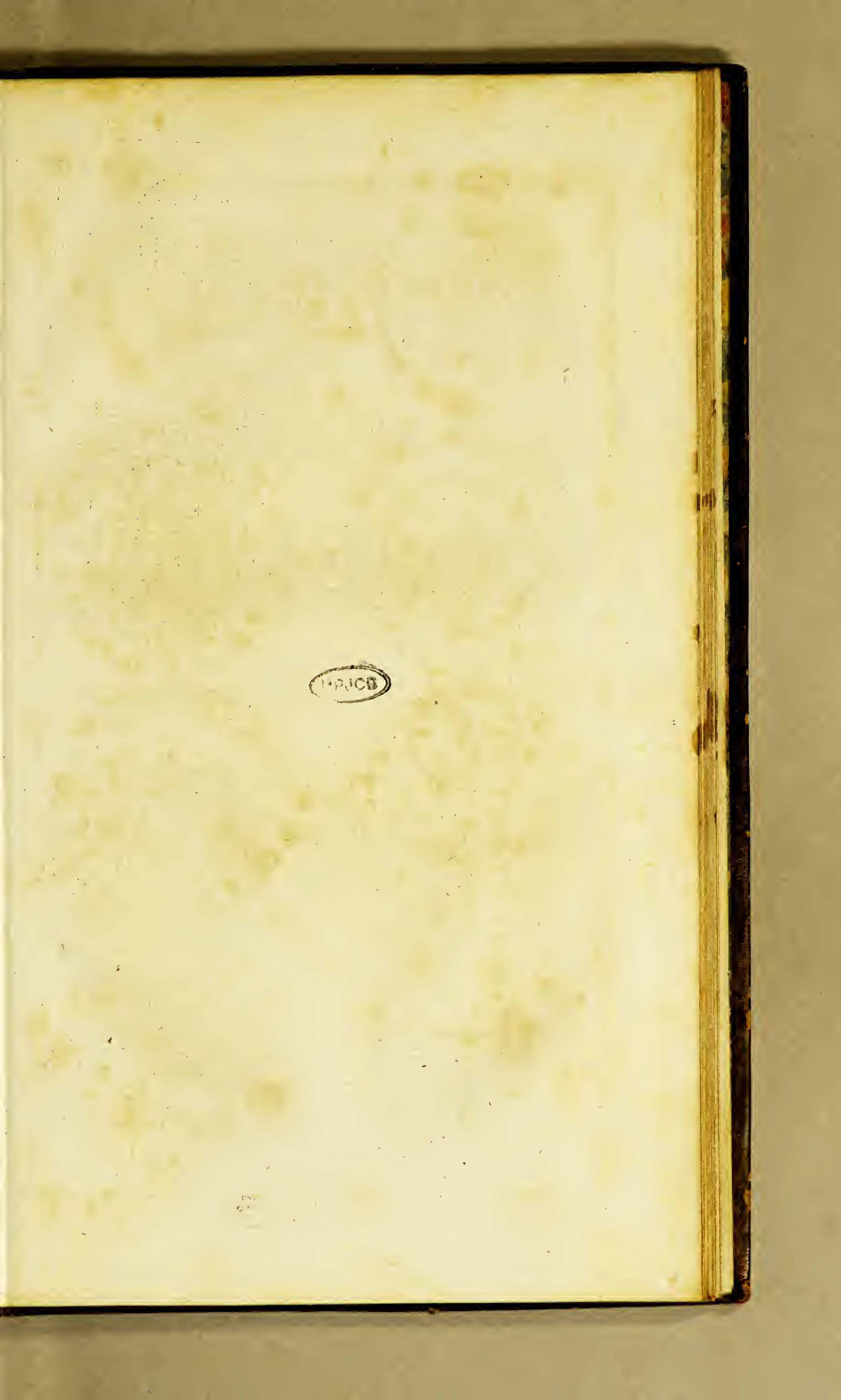
C'eſt en effet elle qui regle, par la quantité de matiere pure, la valeur réelle des eſpeces, & non pas le numéraire (ou la valeur) qu'il plait au Prince d'aſſigner ou de faire marquer ſur ſa Monnoie.

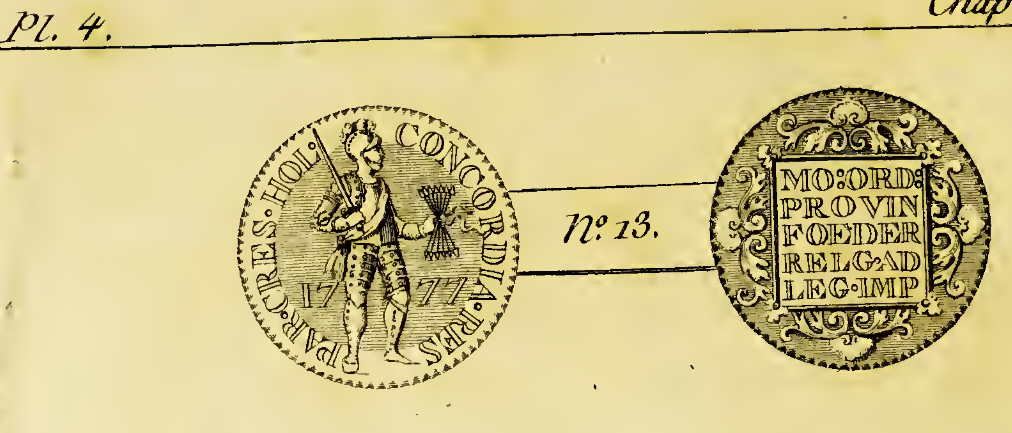


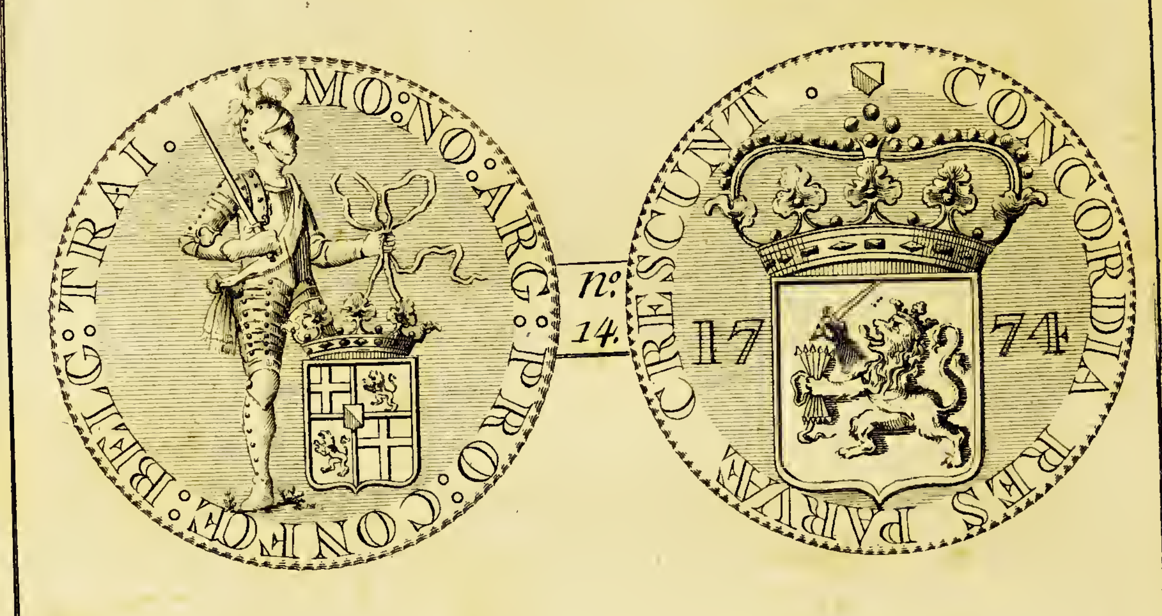




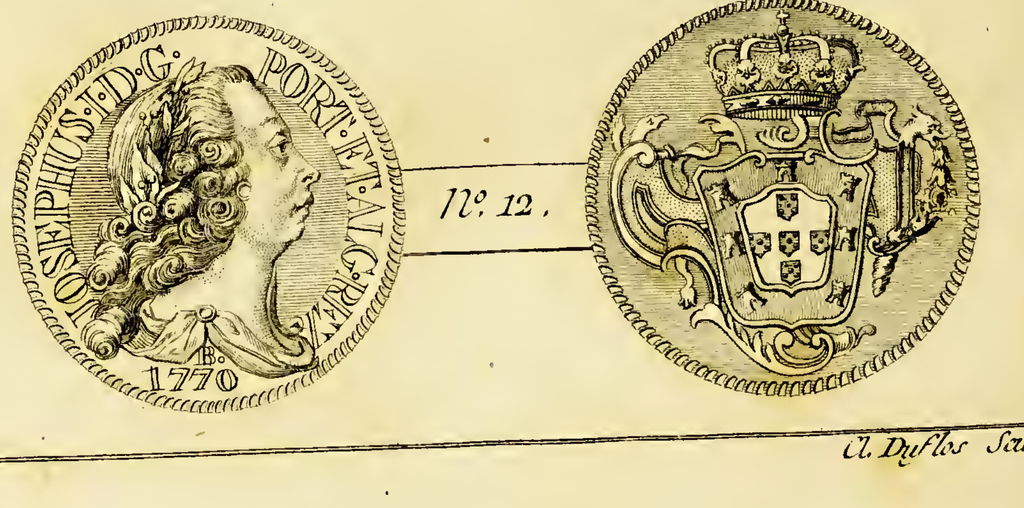
Cl. Duflos Sculp.











Cl. Duflos Sculp.

CHAPITRE XIII.

De la Monnoie Univerſelle.

APrès avoir parlé des Monnoies qui ont cours dans les Etats des trois Puiſſances Commerçantes de l'*Europe*, il convient de dire un mot de l'or & de l'argent en maſſe ; c'eſt-à-dire, de celui qui ſe trouve en barres ou en lingots.

Lorſque ces métaux, qui ſont ordinairement plus ou moins alliés avec du cuivre, en contiennent le moins, ils approchent le plus de ce que nous nommons *fin*; l'or fin ne peut pas entiérement être porté au titre de 24 Karats, & l'argent à celui de 12 deniers (1).

Dès qu'une fois le titre (par le moyen de l'eſſai) & le poids de ces métaux ſont connus, ils peuvent facilement être évalués dans le Commerce; cette évaluation repoſe dans chaque Société ſur le numéraire attaché aux Monnoies.

Quand l'or & l'argent deſtinés à ſervir de Monnoies ne ſont pas aſſ.z fins, on peut, par le moyen de l'affinage, les purifier des autres métaux, &

(1) En Allemagne on eſt dans l'uſage d'eſtimer la fineſſe de l'argent par *loths*. L'argent fin eſt de 16 *loths*, le *loth* ſe diviſe en 4 gros, & le gros en 4 deniers. Voyez *Traité des Monnoies*, &c.

par cette opération les rendre plus purs, plus fins, & de plus haut prix. Quand l'or & l'argent se trouvent d'un titre trop fin, on y ajoute un équivalant en cuivre, ou *billion*, autant qu'il en faut pour les rendre du titre fixé par les Loix ou Ordonnances.

Outre l'or & l'argent en lingots ou en barres, il y a encore des Monnoies qu'on peut considérer comme si elles ne différoient point de l'or ou de l'argent en lingots.

On doit ranger dans cette Classe les Monnoies d'*Espagne* & de *Portugal*, connues & reçues aujourd'hui dans le Commerce, que les Mines de l'*Amérique* nous fournissent, & qui se répandent ensuite dans tous les Pays commerçans de l'*Europe*.

Les *Piastres* d'*Espagne*, Monnoies d'argent, ont cours dans les quatre parties du Monde; elles se distinguent aujourd'hui en *Piastres Colonnes*, en *Piastres Sévillanes* (d'Espagne), en *Piastres Méxicaines*, & en *Piastres neuves*.

Les trois premieres sont à-peu-près du même titre & poids, & ne différent pour ainsi dire que par l'empreinte & par la forme. La derniere est d'une moindre valeur, parce que le titre en est moindre.

Entrons en détail sur ces especes.

La premiere de ces *Piastres*, connues chez nous sous le nom de *Pylaaren*, voyez Pl. 3. *fig.* 8, est

fabriquée en *Amérique*. Elle eſt du titre de 10 deniers 22 ½ grains, & chaque piece peſe ordinairement 17 ½ eſtelins (*engels*) de notre poids *de Troyes*. Les 913 pieces peſent 100 marcs. Le marc vaut aujourd'hui à *Amſterdam* 22 florins 8 ſols argent de Banque.

Les *Piaſtres Sévillanes* (voyez *fig.* 9.) ſe fabriquent en *Eſpagne* (ſelon qu'on me l'a aſſuré.) Ces eſpeces varient entr'elles par rapport au poids, deſorte qu'on en rencontre ſouvent où il y a une piece de plus ou de moins ſur les 100 marcs. Quant à leur titre, il eſt de 10 deniers 22 grains: mais cette eſpece ſe rencontre aujourd'hui rarement dans le Commerce.

Les *Piaſtres à deux globes*, connues ſous le nom de *Méxicaines vieilles* (voyez *fig.* 10.) ſont auſſi du titre de 10 deniers 22 grains. Ordinairement il y a 912 ¾ pieces dans les 100 marcs. Elles ſe vendent préſentement à *Amſterdam* 22 florins 8 à 9 ſols le marc.

Ces *Piaſtres Méxicaines*, vieilles & nouvelles, ſont d'un même poids; on trouve la figure des dernieres auſſi ſur la Pl. III *fig.* 11, mais elles ſont du titre de 10 deniers 18 grains. C'eſt depuis 1774, ſi je ne me trompe, que cette nouvelle eſpece a été introduite dans notre Commerce. On les vend actuellement environ 22 florins argent de Banque le marc.

Lorſque ces *Piaſtres* ſe vendent, il eſt d'uſage de donner ſur chaque 100 marcs 2 *Piaſtres* au deſſus du poids.

Entrons maintenant un inſtant dans un plus ample détail ſur la valeur réelle de ces eſpeces.

J'ai obſervé, en liſant quelques notices, écrites il y a environ un demi ſiecle, que le titre des *Piaſtres* a été ci-devant bien plus haut. J'ai trouvé que les *Piaſtres Colonnes* (*Pylaaren*) ont été au commencement de ce ſiecle du titre de 11 deniers, $2\frac{1}{2}$ grains, à 11 deniers 2 grains, quelque tems après à environ 11 deniers, enſuite à 10 deniers $22\frac{1}{2}$ grains, telles que nous les avons encore aujourd'hui. Les *Piaſtres Méxicaines*, ſelon leſdits Papiers, auroient été auſſi du titre de 11 deniers, & ſont venues enſuite à 10 deniers 22 grains, comme elles ſont à préſent (2), excepté les nouvelles, qu'on nomme auſſi *Méxicaines*, & dont j'ai fait mention ci-deſſus.

Les *Piaſtres neuves* étant reſtées en *Eſpagne* ſur

(2) Dans l'Ouvrage qui a pour titre : *le Commerce* d'*Amſterdam*, par le *Moine* de l'ESPINE, continué par *M. Iſaac le* LONG, Tome I page 192, on obſerve que les *Piaſtres Méxicaines* contenoient autrefois 11 deniers en argent, & les *Piaſtres Colonnes* (*Pylaaren*) 11 deniers 3 grains, & que le titre de ces deux eſpeces depuis 1728 a été porté à 10 deniers 22 grains.

Le 1000 Piaſtres peſent ordinairement $109\frac{1}{2}$ Marcs. Dans cette proportion les $913\frac{1}{4}$ *Piaſtres* peſent 100 Marcs *poids de Troyes*, en uſage en Hollande. L'expérience m'a auſſi appris que lorſque les *Piaſtres* ſont neuves, il y a 912 pieces dans les 100 Marcs.

le même pied que celui des anciennes; mais leur titre étant moindre de quatre grains, il en résulte nécessairement que les vieilles sortiront de l'*Espagne*, & se disperseront aussi peu-à-peu chez l'Etranger.

Il est difficile de déviner la véritable cause qui a produit la diminution de ces *Piastres*; l'opinion, que l'État gagne en diminuant le titre des Monnoies, sous prétexte que l'Etranger préférera les Marchandises aux especes, seroit-elle admise en *Espagne*?

L'expérience cependant prouve qu'on se trompe, puisqu'il est certain que l'Etranger mesure tout ce qu'il vend ou achette, sur l'argent effectif, & non pas sur la valeur assignée au numéraire. Lorsqu'en Octobre de l'an 1686 on augmenta en *Espagne* de 32 à 38 réaux la valeur de la piece d'or nommée *Doublon*, le cours du change sur *Amsterdam* tomba subitement de 129 à 109, & ensuite à 103 gros. Depuis que les dernieres *Piastres neuves* sont connues, le cours du change sur *Amsterdam* s'est établi dans la proportion. Le cours du change est le meilleur baromêtre pour tout ce qui concerne le Commerce, & ce cours n'a d'autre base que la valeur réelle de l'argent.

J'ai déjà dit que les *deux Piastres, vieille* & *nouvelle*, sont du même poids; elles ont cours chacune pour 10 $\frac{5}{8}$ Réaux, ou 361 $\frac{1}{4}$ *marevedis*. Mais elles différent cependant en valeur, à cause d'un

moindre dégré de finesse qui se trouve dans la nouvelle: car le rapport de la *vieille* à la *nouvelle Piastre*, est comme les 10 deniers 22 grains sont au 10 deniers 18 grains, ou ce qui est la même chose, comme le numéraire de 361 $\frac{1}{4}$ *marevedis* est au numéraire de 355 $\frac{1}{4}$. Par conséquent les *vieilles Piastres* ont une valeur intrinseque supérieure aux *nouvelles* d'environ 1 $\frac{1}{2}$ pour cent.

On m'a assuré que les *vieilles Piastres* en *Espagne* se sont échangées contre les nouvelles dans le courant de cette année avec un Agio de 2 pour cent; desorte que pour 102 *neuves* on n'a pu obtenir que 100 *vieilles*, ce qui fait voir que ces dernieres sont estimées du public comme ayant plus de valeur que les *nouvelles*.

Au commencement de l'année 1776, lorsque les *vieilles Piastres* valoient à *Amsterdam* *f* 22 - 8 $\frac{1}{2}$ à 9 $\frac{1}{2}$ le marc, les *neuves* valurent *f* 22 - 0 $\frac{1}{2}$, ou *f* 21 - 19 $\frac{1}{2}$. A la fin de la même année les *vieilles Piastres* valant 22 - 8 $\frac{1}{2}$ à 7 $\frac{1}{2}$, les nouvelles valurent 21 - 18 $\frac{1}{2}$ à 18. Dans le courant de cette année les *vieilles Piastres* ont été à 22 - 9 ou 8; & les *neuves* à 22 - 1 ou 22. Vers la fin du mois d'Octobre 1777 les *Piastres Méxicaines* valoient 22 florins 9 $\frac{1}{2}$ sols à 9 sols, les *nouvelles* *f* 22 - 1 $\frac{1}{2}$, ou 22 - 0 $\frac{1}{2}$. Et en prenant pour base le prix de 22 florins 9 sols pour les *Piastres* de 10 deniers 22 grains, celles du titre de 10 deniers 18 grains dans

la proportion devoient valoir *f* 22 - 2½ le marc; prix cependant auquel elles n'ont pas encore été portées. Il n'est pas probable que les nouvelles *Piastres* puissent s'établir, proportion gardée, au même prix que les vieilles, tant que ces dernieres existeront dans le Commerce.

Il me semble que le profit que l'*Espagne* croit faire sur ces especes n'est pas un avantage solide pour elle, car étant continuellement débitrice envers l'Etranger, à cause de ce qu'elle prend chez lui pour ses possessions dans l'Amérique, elle se trouve continuellement obligée de liquider ses dettes à son désavantage.

Le *Portugal* paroît connoître mieux ses intérêts, puisqu'il continue sa Monnoie d'or au titre de 22 Karats. Ce qui me paroît d'autant plus avantageux & plus prudent, que les Monnoies d'or en *France*, en *Angleterre* & en *Hollande* sont toutes établies sur le même titre.

La *Cruzade*, ou *Lisbonnine* de *Portugal*, de 6400 *Rees*, pese 4 *Octovos*, ou une demi once poids de *Portugal* (Voyez Planche IV *figure* 12 au bas de cette planche); elle est du titre de 22 Karats, & pese ordinairement 9 estelins & 11 as.

500 de ces pieces pesent communément 29 Marcs 1 once, & 2 ou 3 estelins. Elles se vendent à un prix fixe de *f* 325 - 8 ⅝, argent de Banque le Marc, avec un Agio en sus, qui est plus

ou moins haut dans le Commerce (3). Aujourd'hui (au commencement de Novembre 1777) cet Agio est seulement de $\frac{7}{16}$ à $\frac{3}{8}$ pour cent.

Outre ces Monnoies étrangeres, la *Hollande* en a de particulieres qui forment elles-mêmes un objet de Commerce, & qui servent de gage intermédiaire chez l'Etranger. Elles doivent être considérées comme égales à celles d'*Espagne* & de *Portugal*, dont je viens

(3) Rendons ceci plus sensible par la supposition suivante : 500 de ces especes d'or venues de *Lisbonne*, à 6400 *Rees*, font en *Cruzades*

(chacune de 400 *Rees*)		*f* 8000 - :
Et au cours du change de 46 gros, la *Cruzade* de 400 *Rees*		9200 - :
Les dites 500 Pieces pésant 29 Marcs 1 once $2\frac{1}{2}$ estelins, font à *f* 325 ; $8\frac{2}{3}$		*f* 9482 - 17
L'Agio $\frac{3}{8}$ pour cent.		35 - 11
		f 9518 - 8
A déduire pour le fret à 1 pour cent sur un Vaisseau de Guerre	*f* 95 - 3	99 - 19
Courtage de vente à $\frac{1}{2}$ par mille . . .	4 - 16	
Ainsi le produit des 500 desdites pieces d'or se trouve être à *Amsterdam*		*f* 9418 - 9 :

& le profit *f* 218, ou environ $2\frac{3}{8}$ pour cent : duquel il faudroit encore déduire les assurances, ou le risque de Mer, & les droits de Commission, soit au Correspondant de *Lisbonne* soit à celui d'*Amsterdam* ; mais d'ordinaire dans ces sortes d'affaires les Négotians se font un compte à demi, c'est-à-dire, qu'ils le font de part & d'autre libre de Commission ou de Provision, en partageant entr'eux le profit ou la perte qu'il y a eu. Le risque de mer, lorsque le transport se fait sur un Vaisseau de Guerre, est évalué à un demi, ou à un pour cent, selon la saison.

viens de parler, ou comme égales à l'or & à l'argent en masse ou en lingots.

Tel est par exemple le Ducat d'or (Voyez Pl. IV. *fig.* 13) qui doit peser 2 estelins 8 $\frac{24}{35}$ as, & qui est du titre de 23 Karats 7 grains, ou 23 $\frac{7}{12}$.

Ainsi 1000 Ducats pesent 14 Marcs 1 once 11 estelins $\frac{7}{16}$, qui à 355 florins argent de Banque pour le Marc d'or fin, font Marc fin 13. 22 Karats 9 $\frac{17}{24}$ grains, & font en argent de Banque. *f* 4952 - 7 - 8

L'Agio calculé à ½ pour cent . .	24 - 15 - :
Ensemble argent de Banque . .	*f* 4977 - 2 - 8

Le Ducat pouvant être reçu à la Banque pour *f* 4 - 19 - 8, les 1000 pieces donnent *f* 4975; & en l'évaluant à 5 florins argent de Banque, *f* 5000: il y auroit donc de reste *f* 22 - 17 - 8 pour les fraix, salaires, alliages &c. du Maître des Monnoies (4).

Le Ducat d'or a cours parmi nous pour 5 florins 5 sols argent courant, mais on ne peut obliger personne à le recevoir en payement. Cependant le plus souvent le Ducat, surtout quand il est neuf, vaut dans le Commerce plus que les 5 florins 5 sols, c'est-à-dire un huitieme de sol, ou un sol entier de plus par piece. Il y a environ 25 années qu'on

(4) 1000 Ducats d'or à *f* 5 - 5. font *f* 5250. Et *f* 4977 - 2 - 8 argent de Banque, font, avec 5 pour cent d'Agio, *f* 5226.

Pour peu que les Ducats soient démandés dans le Commerce, nos Monnoies en font des neufs. Le bas change de *Londres* fait aujourd'hui abonder l'or chez nous, & influe sur le prix de ce prétieux métal.

vit le prix du Ducat d'or porté à environ *f* 5 - 4 ; & à moins.

Le Ducat, ainſi que la *Rysdale* (Monnoie d'argent) ſervent principalement pour le Commerce du Nord, de l'Allemagne, ſurtout de la Ruſſie, de la Pologne & de la Pruſſe. On peut voir l'empreinte de cette derniere Piece dans la Planche IV *figure* 14. L'argent en eſt du titre de 10 deniers 10 grains, & chaque *Rysdale* doit peſer 18 eſtelins 8 as & un cinquieme.

200 Pieces, peſant 22 Marcs 6 onces 11 $\frac{1}{4}$ eſtelins, font, le Marc fin à 25 - 19 (5), en argent courant environ *f* 514 $\frac{1}{2}$.

A quoi il y auroit à ajouter les fraix de la Monnoie, qu'on évalue ordinairement à un pour cent.

Et comme ces Eſpeces ſont preſque toujours demandées dans le Commerce, elles ſe vendent

(5) L'argent fin a valu pendant le cours de l'Eté dernier *f* 25 - 17 le Marc : & à ce prix, la valeur des 200 *Rysdales* feroit environ *f* 512. L'Agio des *Rysdales* a été dans les mois de Juillet & d'Août aux environs de 3 à 3 $\frac{1}{8}$ pour cent. Ainſi les 200 *Rysdales* ont valu environ *f* 518 $\frac{1}{2}$: ſçavoir, 200 *Rysdales* tirées de la Banque à 48 ſols

piece font	*f* 480 - :
L'Agio 3 $\frac{1}{8}$ pour cent, y compris l'intérêt des avances de la Banque	15 - :
	495 - :
Agio de l'argent de Banque, à 4 $\frac{3}{4}$ pour cent, environ .	23 - 10
	f 518 - 10

Suivant l'Auteur du *Commerce* d'*Amſterdam*, Tome I. page 193. 200 *Rysdales* doivent peſer 22 Marcs 6 onces 15 eſtelins.

avec un Agio. Le prix de cet Agio eſt ordinairement plus haut pendant l'Eté, car c'eſt alors qu'on en expédie le plus vers les Ports ſitués ſur la Mer Baltique, & ſervent en grande partie pour le payement des Grains que nous tirons continuellement de la Pologne & de la Pruſſe. Aujourd'hui l'Agio de la *Rysdale* eſt de 3 pour cent, & par conſéquent ſa valeur intrinſeque vaut actuellement environ 51½ à ¾ ſols la piece.

Le Ducaton (Voyez Pl. IV. *figure* 15) doit peſer une once, un eſtelin & 5¾ as. Son titre eſt de 11 deniers 5¾ grains.

200 Ducatons peſent 26 Marcs 3 onces 15¾ eſtelins, qui, à *f* 25-19 le marc fin, font *f* 643-10; à quoi il faut ajouter les fraix de la Monnoie. Ils ont été payés dans le mois de Février dernier avec un Agio de 2¾ pour cent (6).

C'eſt de cette Eſpece dont notre Compagnie des Indes Orientales ſe ſert principalement dans ſes Etabliſſemens au *Cap de Bonne Eſperance*, dans toute l'*Iſle de Java*, ainſi que dans les Iſles *Molucques*, où elles ont cours comme Monnoie; & c'eſt auſſi ſur

(6) En évaluant l'argent fin à *f* 25-15 le Marc, ainſi que le prix a été au commencement de l'année, alors les 200 Ducatons auroient eu en valeur d'argent 638-10: & à 63 ſols, avec l'Agio de 2¾ pour cent, ils ont couté *f* 647-6, ou environ 64¾ ſols la piece.

Suivant ce même Auteur, Tome I. page 193, 200 Ducatons doivent peſer 26 Marcs 3 onces 15 eſtelins, & le titre de ces eſpeces eſt de 11 deniers 6 grains.

ces Ducatons qu'on fait l'eſtimation de ce qu'on vend ou achette dans ces Pays. Il eſt donc eſſentiel d'obſerver ſi les Monnoies Nationales de l'Inde ſont dans une juſte proportion entr'elles, & avec les nôtres. Le Ducat d'or de *Hollande* a cours auſſi dans nos Poſſeſſions hors de l'*Europe* ; mais quelle eſt la juſte proportion entre l'or & l'argent dans cette partie du Monde ? C'eſt ſur quoi je crois que la Compagnie n'a pas encore des éclairciſſements aſſez certains, pour établir un jugement précis, tant ſur la valeur des Eſpeces, que ſur l'évaluation des changes avec la *Hollande*.

La juſteſſe ſur les titres & poids de toutes ces pieces, conſtamment obſervée dans la fabrication, en établit la Renommée dans tous les Pays Commerçans, & fait honneur aux Souverains dont elles portent l'Empreinte.

Les *Séquins de Vénise* (7), & les *Talleris de la*

(7) M'étant procuré un *Séquin* de *Véniſe*, je l'ai trouvé du même poids que nos Ducats d'or, c'eſt-à-dire, 2 eſtelins 3 $\frac{1}{2}$ as environ ; & l'ayant fait fondre, j'ai trouvé que le titre en étoit de 23 Karats 11 grains, c'eſt-à-dire de l'or le plus fin.

Examinons un inſtant la valeur intrinſeque de ces deux eſpeces à *Amſterdam*, & comparons-là enſuite à ce que chacune de ces eſpeſes repréſente dans un Empire aſſez éloigné de chez nous, mais avec lequel nous avons cependant continuellement des rélations par rapport au Commerce.

L'or fin de 24 Karats valant *f* 355, & 5 $\frac{1}{2}$ pour cent d'Agio (ou *f* 374. 10 le Marc) l'or de 23 Karats 11 grains vaut *f* 373. 4.

Et celui de 23 Karats 7 grains. *f* 368.

Ainſi le *Ducat de Véniſe* peſe 2 eſtelins 8 $\frac{1}{2}$ as, & contient en or

Reine (8), qui ſe fabriquent à *Halle* en *Tyrol*, (& je crois auſſi à *Augsbourg*), jouiſſent d'une gran-

en notre numéraire $105\frac{2}{3}$ ſols. Et le *Ducat de Hollande* du même poids $104\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{5}$ ſols.

Ces deux Eſpeces ont un grand cours dans tout l'Empire de *Turquie*, deſorte que dans les principales Places de Commerce de ce vaste Empire on voit autant de ces eſpeces que de celles du Pays même.

Avant la derniere guerre entre les *Ruſſes* & les *Turcs*, par conſéquent avant que les Monnoies aient été en dernier lieu affoiblies en Turquie, le *Séquin de Vénife* avoit cours à *Conſtantinople* pour $3\frac{7}{8}$ *Piaſtres*, ou 155 *paras*; & le *Ducat de Hollande* pour 3 *Piaſtres* 27 *paras*, ou 147 *paras*.

Depuis l'affoibliſſement des Monnoies, ou depuis l'augmentation qui s'eſt faite dans leur numéraire, le cours du *Séquin de Vénife* a été (à ce qu'on m'a aſſuré) de 4 *Piaſtres* & 12 *paras*, ou 172 *paras*, & le *Ducat de Hollande* de 160 *paras*.

Or, qu'on obſerve maintenant ſi le numéraire de $104\frac{1}{5}$ eſt au numéraire de $105\frac{2}{3}$. comme les 147 *paras* ſont aux 155 *paras*. J'ai préféré de faire mon calcul ſur le cours ancien de ces eſpeces, parceque je ſais très poſitivement qu'alors le cours de ces eſpeces fut établi ſur ce pied-là.

Il eſt donc démontré, qu'en *Turquie* le *Séquin de Vénife* étant d'un or très pur, repréſente dans la proportion beaucoup plus que le *Ducat d'or de Hollande*; car pour payer un Million de *Piaſtres* à *Conſtantinople*, $258064\frac{1}{2}$ *Séquins de Vénife* me ſuffiroient, leſquels me couteroient ici (à *Amſterdam*) calculés ſur le poids de l'or à $105\frac{2}{3}$ ſols par *Séquin*, *f* 1,363441.

Et pour un pareil payement en *Ducats de Hollande* 272109, leſquels, évalués de même ſur le Poids de l'or à $104\frac{1}{5}$ par Ducat, feroient *f* 1,417688.

Ce qui prouve ce que j'ai dit plus haut, qu'il eſt de l'intérêt des Nations en général, que les Eſpeces ſoient fabriquées de l'or ou de l'argent les plus purs qu'il ſoit poſſible.

(8) Un *Talleri de la Reine*, nommé chez nous *Rysdale de Convention*, peſe $18\frac{1}{4}$ Eſtelins, & l'argent en a été trouvé du titre de 10 deniers 1 grain.

Autrefois ces eſpeces avoient cours dans le Levant pour 2 *Piaſtres*, Monnoie Turque, à 40 *paras* chacune. Le cours du change de *Cons-*

de réputation dans le *Levant*, car les *Séquins de Vénise* ont cours jusques dans l'intérieur de l'*Asie*, comme nous l'avons observé au Chapitre X. Je me serois fait un plaisir d'exposer dans cet Ouvrage leur poids, leur Titre & leur empreinte, si j'avois pu avoir là-dessus des informations plus exactes (9).

J'en aurois fait autant à l'égard des Monnoies *Russes*, si j'avois été assez heureux de recevoir le fruit des instances réitérées que j'ai fait rélativement à cet objet. Une personne qui a des rélations à *Petersbourg*, & à laquelle j'avois remis depuis quelque tems un Mémoire (10), où je demandois

tantinople sur la *Hollande* étoit ci-devant 27 à 28 *paras* pour le florin. Présentement on paye environ 33 *paras* le florin.

Les 100 *Talleris* se vendent à *Livourne* environ 115 *Pezze*, ou *Piastres* de 8 *Réaux*. Ce qui varie selon que le cours du Change se trouve établi avec les Places Etrangeres.

(9) C'est-à-dire, si on m'avoit informé du titre & du poids précis sur lesquels ces Especes sont fabriquées à *Vénise*, à *Halle* ou à *Augsbourg*.

(10) Contenu du Mémoire. Je désirerois sçavoir:

1. De combien en RUSSIE la Population s'est accrue depuis l'année 1700.

2. Quelle quantité de Terrain est employée à l'Agriculture, & dans quelles Contrées sont situées les Terres qui y sont propres?

3. Si l'Agriculture s'est accrue depuis le Czar *Pierre I*, ou depuis le commencement de ce Siecle, & en quelle proportion?

4. Quelles sortes de Fabriques se trouvent établies dans l'Empire, & quel progrès elles y ont fait dans ce Siecle?

5. De quelle maniere se fait la perception des Impôts? A quelle somme peut se monter la recette, & à quelle somme les dépenses?

6. De quelle nature est le Commerce des Russes avec les Peuples Asiatiques situés vers l'Orient de l'Inde?

des détails, m'a assuré l'avoir envoyé; mais comme il ne m'est rien parvenu jusqu'à ce jour, je présume que je ne dois plus attendre de réponse, & je désespere même de pouvoir jamais acquérir sur cet objet important les éclaircissements que je désirois, & dont j'aurois fait part au public, avec la circonspection nécessaire.

Cependant je ne puis m'empécher d'observer, que cette matiere, très intéressante par elle-même, présenteroit aux personnes un peu au fait un champ vaste à leurs réflexions. Cet Empire immense, plus grand que ne le fut jamais l'Empire Romain, ni celui de *Darius* conquis par *Alexandre*, de plus de huit cents lieues du Midi au Nord, & de plus de deux mille de l'Orient à l'Occident, confinant en même-tems à la *Pologne* & à la Mer Glaciale, ainsi qu'à la *Suede* & à la *Chine*, cet Empire, dis-je, sorti depuis un Siecle des ténebres de la barbarie,

7. Si les rélations avec les *Chinois* sont de quelque importance, rélativement au Commerce.

8. Quel est le Plan de Commerce qu'on a formé, ou de quelle nature sont les matieres du Commerce qu'on veut établir avec les *Turcs* & les *Tartares*, depuis le dernier Traité de Paix, & depuis que la Mer Noire est pour ainsi dire ouverte pour la *Russie*?

9. Quels avantages la *Russie* peut-elle tirer de la révolution survenue dans la *Pologne*?

10. Quel est l'état des Monnoies dans tout l'Empire? Quel est le poids & titres des Especes d'or & d'argent?

11. A combien se monte à-peu-près la somme de l'argent qui entre annuellement en *Russie*, & le nombre à-peu-près des Vaisseaux, tant *Russes* qu'Etrangers, qui entrent & sortent des Ports de l'Empire?

12. Enfin le luxe fait-il des progrès, est-il borné à la Ville Capitale, se répand-il aussi dans le reste de l'Empire?

ſe trouve dans la néceſſité d'avoir dans l'étendue immenſe de ſes poſſeſſions des Monnoies, qui non ſeulement varient conſidérablement entr'elles dans leur poids, figure &c. mais auſſi dans la valeur reſpective des métaux dont elles ſont formées. Cet objet ne peut être regardé avec indifférence par les perſonnes en place, & qui prennent à cœur les intérêts de l'Impératrice actuellement regnante, & celui de ſes Peuples.

Les ſoins que S. M. Czarine ſe donne pour la félicité de ſes Sujets, la renommée qu'elle s'eſt acquiſe par la ſageſſe de ſes Etabliſſements, ſa gloire affermie par la protection éclairée qu'elle accorde aux talens, tout cela doit concourir à engager des obſervateurs éclairés à ſeconder de tout leur pouvoir les louables intentions de cette Princeſſe. Et quel ſujet plus intéreſſant que celui qui nous occupe! N'eſt-il pas évident que c'eſt de-là que dépend à plus d'un titre la ſureté des opérations de toute Puiſſance quelconque, qui veut établir ſon Commerce ſur des principes ſolides & ſtables?

C'eſt par une application conſtante à de tels objets qu'un Souverain mérite l'amour de ſes Peuples, & les monumens éternels que lui éleve la reconnoiſſance. Tel eſt ſurtout celui que Catherine II. s'eſt déjà élevé, non ſeulement dans les cœurs de tous ſes Sujets, mais encore de tous les Etrangers inſtruits, qui entendent prononcer ſon Auguſte nom.

CHAPITRE XIV.

Conclusion de la premiere & seconde Partie de ce premier Volume.

NOus avons vu dans le Vme Chapitre, qu'avant la découverte de l'*Amérique* on avoit déjà connu & employé l'expédient ruineux d'affoiblir les Monnoies, ou de multiplier les especes (1). Plus les

(1) M. A. DE BAZINGHEN dit, dans son *Traité des Monnoies*, à l'article *Affoiblir la Monnoie:* „ L'affoiblissement des Monnoies fut „ très fréquent, particuliérement sous les Rois (de France) de la troi- „ sieme race: dès que ces Rois manquoient d'argent, ils affoiblis- „ soient leurs Monnoies pour subvenir à leurs besoins & à ceux de „ l'Etat. Il n'y avoit alors n'y Aides ni Tailles.

„ *Charles* VI, dans une de ses Ordonnances, déclare qu'il est obli- „ gé d'affoiblir ses Monnoies pour résister à notre adversaire d'Angle- „ terre, & obvier à sa damnable entreprise. . . attendu qu'à présent „ nous n'avons aucun autre revenu de notre Domaine, dont nous „ nous puissions aider.

„ On lit dans l'Abregé de *Charles* VI, ensuite de celui de *Juvenal* „ *des Ursins*, un portrait très fidele des maux que causa l'affoiblisse- „ ment des Monnoies sous *Charles* VI, &c."

Voici encore comment MEZERAY s'explique, en parlant de l'affoiblissement sur les Monnoies qui eut lieu sous *Philippe le Bel* en 1302.

„ Il (le Roi) avoit levé une armée plus grande qu'il n'eut encore „ fait; & pour l'entretenir, il affoiblit d'un tiers l'alloi & le poids de „ la Monnoie courante. Cette invention Italienne, donnée par un „ Florentin nommé *Musciati*, mit tant de confusion parmi les Mar- „ chands & le peuple, qu'il se fit une sédition à *Paris*, tout le mon- „ de courant aux armes pour avoir justice par force."

Le même Auteur, en rapportant les suites qu'eut cette furieuse sé-

Monnoies des diverfes Puiffances ont fubi de changemens, plus les Princes ont cru augmenter leurs Richeffes. Le Souverain méfurant alors fon état fur celui d'un fimple particulier, & fe regardant, fi l'on peut fe fervir de ce terme, comme un Négociant qui ne connoît que le profit prompt & direct, opera fouvent d'une maniere contraire aux vrais intérêts de fes Peuples. C'eft ainfi que celui qui fe trouva le premier poffeffeur des immenfes tréfors que l'*Amérique* a fournis à l'*Europe*, fe perfuada fauffement qu'en réduifant ces métaux en efpeces, & les chargeant d'un plus fort numéraire, il fe procuroit un avantage évident, & augmentoit la maffe de fes richeffes ; fans réflechir, que cette valeur idéale qu'il donnoit à la matiere, tournoit contre lui-même, & devoit par la fuite repréfenter beaucoup moins que ci-devant dans fon propre tréfor. Mais on a vu en tout tems que c'eft l'opinion qui feule gouverne les hommes : l'appas d'un gain momentané engage très fouvent dans des fauffes opérations, qui quelquefois font fujettes aux plus grands défavantages.

Si l'on eut voulu agir d'une maniere plus conféquente & plus analogue à l'état des chofes, il auroit fallu diminuer le numéraire des efpeces au lieu

dition, dit qu'à cette occafion, les *Templiers* ayant été accufés d'avoir eu part dans ces factions, le Roi conferva toujours depuis du reffentiment dans fon cœur contr'eux, & forma dès-lors le deffein de s'en venger. *Voyez* MEZERAY, *Tome II. page* 325 *de l'Edit. in Folio de l'an* 1685.

de l'augmenter : on se seroit par là plus rapproché de la valeur intrinseque des métaux, signes intermédiaires des Richesses, & on auroit introduit par ce moyen des appréciations plus conformes à l'intérêt des Sociétés.

Pourroit-on se désavouer à soi-même, que par tous ces changemens & par toutes ces variations sur les Monnoies, on a rendu méconnoissables, non seulement les biens & revenus des particuliers, mais encore ceux des Puissances mêmes, qui ne se trouvent plus dans la même proportion de force qu'autrefois ?

Toujours est-il certain, que dans les XIV & XV Siecles moins d'argent & moins des Chiffres représentoient plus de Denrées &c. que ces métaux n'en représentent dans notre XVIII Siecle. Nous l'avons déjà fait sentir plus d'une fois, on n'est pas plus riche parce qu'on a plus à nombrer : ou pour m'expliquer encore plus clairement, parce qu'on possede plus en chiffres.

M. DE VOLTAIRE dit, à l'occasion de l'or & de l'argent venus de l'*Amérique* en *Europe*, que le public n'y gagna rien ; qu'il seroit même très avantageux d'avoir peu de métaux qui servissent de gages dans les échanges. J'ose ajouter, d'après les détails où je suis entré, que la somme actuelle des richesses de chaque individu en général de l'*Europe* est moindre qu'avant la découverte du Nouveau Monde ; car ce n'est pas le tas ou la masse de mon argent que je dois considérer, mais ce qu'elle me

repréſente, ce que je puis me procurer en donnant mon argent en échange, enfin l'uſage que j'en puis faire pour mes beſoins.

Il eſt cependant une claſſe d'hommes qui a profité de toutes ces révolutions, c'eſt celle des Négotians, dont les fortunes ſe ſont accrues à meſure, pour ainſi dire, que les ETATS perdoient; c'eſt ce dont on eſt forcé de convenir, ſi l'on examine les pertes qui ſe ſont faites, & qui ont encore lieu dans la maſſe générale des Puiſſances Européennes.

Plus donc, dans l'état actuel des choſes, la ſomme des ſignes repréſentatifs augmentera, plus les intérêts divers des Sociétés en ſouffriront, & plus l'équilibre général ſe dérangera.

Et comme ſi le mal n'eut été fait qu'à demi, cette abondance de ſignes, déjà trop grande par ellemême, ſe trouve encore augmentée par le papier qui les repréſente, & qui contribue également à la diſproportion qui regne entre le numéraire des eſpeces, les prix des Denrées &c.

Cette matiere eſt d'autant plus intéreſſante, que le papier eſt aujourd'hui un objet immenſe de circulation entre tous les Etats commerçans. Je vais tacher de la mettre encore dans un plus grand jour dans le Volume ſuivant.

FIN DU PREMIER TOME.

Du Tome I. Partie II. Chap. XIV.

PRIX DES BLEDS,

Pendant quelques Années dans le XVIIme Siecle.

L'an 1646, en Florins d'or (*Goud gulden*) évalués aujourd'hui à 28 fols (*ſtuivers*) chacun, le Laſt

	Froment	Seigle.
L'an 1646	125	82
En 1647	140 à 200	84 à 105
1648	180 à 260	108 à 124
1649	190 à 224	140 à 145
1650	208 à 234	128 à 185
1651	199 à 234	169 à 181
1652	232 à 250	156 à 185
1653	238 à 170	116
1654	140 à 166	98 à 100
1655	130 à 152	68 à 95
1656	140 à 170	110 à 114
1657		96
1658	140 à 144	85
1677	148 à 170	100 à 112
1692	108 à 132	100 à 150
1693	145 à 175	116 à 135
1695	134 à 178	75 à 105
1697	150 & 200	117 à 136
1698	180 à 230	160 à 260

En 1699 le premier d'Octobre le Froment de Pologne valut . 236 à 276.
le Seigle de Pruſſe 176 à 200

En 1700 le 13 Mars le Magiſtrat d'*Amſterdam* réſolut de donner le Seigle aux Boulangers à 150 florins d'or le Laſt: mais ce prix diminua enſuite dès le 1 Octobre 1700 . . . . à 125 à 155 . . . . 78 à 100

N

Pendant le cours de ce Siecle, jusques & compris l'année 1777.

L'an	Froment de *Pologne*.		Seigle de *Prusse*.	
1701 le 1 Oct. Fl. d'Or	90 à	122	60 à	78
1702	86	114	56	70
1703	85	128	60	80
1704	95	125	58	77
1705	91	122	58	77
1706	90	115	56	69
1707	88	118	56	70
1708	108	138	77	95
1709	242	326	204	240
1710	145	225	128	152
1711	146	164	83	101
1712	130	148	78	93
1713	135	160	84	96
1714	157	177	95	110
1715	94	134	74	92
1716	104	135	70	94
1717	97	125	74	87
1718	106	126	73	83
1719	100	114	85	95
1720	92	100	76	82
1721	92	112	57	70
1722	82	104	47	60
1723	92	120	57	68
1724	97	121	77	86
1725	116	130	82	92

L'an	Froment de *Pologne*	Seigle de *Prusse*.
1726 le 1 Oct. Fl. d'Or	98 à 128	74 à 92
1727	94 118	82 95
1728	90 110 .. 78	64 78
1729	100 110	61 75
1730	78 98 109	48 56 à 60
1731	77 97 111	53 60 64
1732	70 81 96	48 55 57
1733	74 86 98	54 59 61
1734	100 110 124	72 78 81
1735	96 112 125	62 70 72
1736	96 106 116	74 81 84
1737	108 116 130	62 72 75
1738	106 112 122	62 71 74
1739	104 114 124	68 75 77
1740	188 207 242	105 119 123
1741	156 180 208	106 118 122
1742	94 114 134	60 80 82
*1743 31 Octobre	120	70
*1744 Septembre	111	64
*1745 1 Octobre	114	74
*1746	136	86
*1747 Août	155	109
Octobre	142	94
*1748	141 à 152	94
*1749	140 à 143	80
*1750 Août	133	73
*1751 Octobre	128	79
*1752	128 *de Dantzick*	77

L'an		Froment de *Pologne*.			Seigle de *Prusse*.	
*1753	Octobre	124 à 128			70 à 71	
*1754		106			70	
*1755	31 Octobre	116			80	
*1756	Juillet	112			87	
	Octobre	152			152	
	Novembre	143			136	
*1757		160			128	
*1758	Septembre	140			101	
	Novembre	151		*de Dantzick*	109 à 113	
*1759	Octobre	137		*Prusse*	78	
*1760		121			79	
*1761	Septembre	132			76	
*1762		136			98	
*1763	Octobre	128		*de Dantzick*	84	
*1764	25 Septembre	134			82	
1765	1 Octobre	134 à	150 à 166		80 à	91
1766	Mars	138	158		94	103
	Octobre	156	170		94	103
1767	Mars	146	162		85	95
	Novembre	172	210		75	92
1768	Juillet	194	220		82	96
	Novembre	196	210		98	108
				de Zélande		
	Décembre	188	204	250	100	113
1769	en Mars	186	208	186	114	122
	Juillet	144	166	170	80	94
	Décembre	138	160	154	84	94
1770	Mars	128	145	144	81	91
	Août	138	152	166	94	104

L'an		Froment de *Pologne*,		de *Zélande*,	Seigle de *Prusse*.	
1770	Octob. Fl. d'Or	150 à	174	190	130 à	140
	Décembre	145	162	176	120	131
1771	Février . .	162	175	185	134	144
	Avril . . .	160	175	178	146	152
	Octobre .	180	206	220	180	200
	Novembre .	192	210	225	196	206
	Décembre .	195	222	230	198	214
1772	Janvier . .	. .	218	250	210	236
	Avril . .	178	214	. . .	140	208
	Août . .	190	230	. . .	168	138
	Décembre .	182	210	236	158	152
1773	Février . .	185	220	230	140	150
	Juin . . .	184	215	235	110	134
	Août . . .	176	202	234	90	114
	Décembre .	180	200	206	84	112
1774	Janvier . .	175	200	196	80	110
	Mai . . .	172	192	200	70	88
	Septembre .	188	200	216	102	114
	Décembre .	158	200	. . . .	108	118
1775	Février . .	154	198	. . . .	105	118
	Juin . . .	160	200	. . . .	118	128
	Août . . .	168	202	. . . .	114	125
	Décembre .	152	192	156 .	105	120
1776	Février . .	150	192	164 .	106	120
	Mai . . .	140	170	150 .	100	116
	Juillet . .	132	164	150 .	90	104
	Septembre .	128	162	150 .	76	98
	Octobre . .	130	164	150 .	86	104
	Décembre .	120	156	146	76	98

		Froment de *Pologne*,	de *Zélande*,	Seigle. de *Prusse*.
1777	Mars Fl. d'Or	122 à 150	. 146	. 74 à 94
	Mai . . .	110 140	. 140	. 64 88
	Juin . . .	100 135	. . .	. 60 78
	Juillet . .	115 155	. 165	. 80 98

Les prix ci-dessus mentionnés m'ont été communiqués par un de nos premiers Courtiers en grains, excepté ceux avec la marque * qui manquoient au même Courtier, & lesquels je me suis procuré par les annotations des achats faits par une Société Commerçante. Je dois cependant prévenir, que vraisemblablement les prix désignés par une * ne sont pas les plus hauts, parce que ces grains servirent à faire du pain & du biscuit pour l'équipage des Vaisseaux.



Voici encore une Notice des prix du Froment de Zélande, tels qu'ils ont eu lieu à Amſterdam pendant les 8 dernieres années, & ainſi que le Courtier me les a communiqués.

L'an					
1770	du 15 Mars	au dernier Avril	de 142	à 150	flor. d'or le Laſt.
	15 Mai . .	15 Juin .	160	168	
	15 Août . .	15 Octobre	170	187	
	15 Octobre .	15 Déc.	165	185	
1771	du 15 Mars	au dernier Avril	168	185	
	15 Mai . .	15 Juin .	176	192	
	15 Août . .	15 Octobre	194	225	
	15 Octobre . .	15 Déc.	200	225	
1772	du 15 Mars	au dernier Avril	174	190	
	15 Mai . .	15 Juin .	190	214	
	15 Août . .	15 Octobre	232	264	
	15 Octobre .	15 Déc.	236	270	
1773	du 15 Mars	au dernier Avril	225	238	
	15 Mai . .	15 Juin .	236	248	
	15 Août . .	15 Octobre	242	260	
	15 Octobre .	15 Déc.	220	245	
1774	du 15 Mars	au dernier Avril	206	225	
	15 Mai . .	15 Juin .	210	230	
	15 Août . .	15 Octobre	225	242	
	15 Octobre . .	15 Déc.	220	232	
1775	du 15 Mars	au 15 Juin il n'y eut point de Froment de *Zélande* au Marché d'*Amſterdam*, du moins la quantité n'en fut pas aſſez conſidérable pour en noter le prix.			
	du 15 Août	au 15 Octobre	155	à 168	
	15 Octobre .	15 Déc.	144	156	
1776	du 15 Mars	au dernier Avril	125	160	
	15 Mai . .	15 Juin .	122	150	
	15 Août . .	15 Octobre	122	156	
	15 Octobre .	15 Déc.	124	156	
1777	du 15 Mars	au dernier Avril	116	146	
	15 Mai . .	15 Juin .	115	140	
	15 Juin . .	15 Juillet	135	165	

LISTE
DES
LIVRES HOLLANDOIS

cités dans ce Premier Tome, & dont nous donnons ici le titre en François, en y ajoutant, par rapport à quelques-uns, celui qu'ils portent dans la langue originale.

Antiquités de *Katwyk* (en Hollandois : A. Pars *Katwykſche Oudheden*) in 8°. 1745.

Annales de H. Grotius, (en Hollandois : *Jaarboeken van* Hugo de Groot.)

Batavia Illuſtrata, par van Leuwen in folio 1685.

Beninga, Hiſtoire *de la Friſe* Orientale (en Hollandois : Beninga, *Hiſtorie van Ooſt-Friesland.*)

Chroniques de *Friſe* par O. Scharlenses, in 4°. 1742.

Chronique d'*Egmond* par J. van Leyden, in 4°. 1739.

Chroniques de *Flandre*, *Bruges* 4. Vol. in fol.

Chroniques de *Zélande* par J. Rygersbergen, in 4°. 1551.

Chroniques de *Zélande* par J. Rygersbergen, continuées par Boxhorn (en Hollandois : *Chronyk van Zeeland, eertyds beſchreven door* J. Rygersbergen, *en vermeerdert door* M. Z. van Boxhorn :) in 4°. 1644.

Chroniques de la Ville de *Horn* par *Velius* (en Hollandois : Velius, *Chronyk van Hoorn*, *met*

Aantekeningen van S. CENTEN) in 4°. 1740.

Chroniques de *Hollande* par W. van Goudhoeven (en Hollandois: *De Oude Chronyk en Historie van Holland &c. door* W. VAN GOUDHOEVEN) in fol. 1636.

Chroniques d'*Anvers* (en Hollandois: *F. G. V. Antwerpsch Chronykje*) in 4°. 1743.

Chroniques de *Rotterdam* par S. LOIS, in 4°. 1746.

Chroniques de *Médemblik* par BURGER VAN SCHOORL. in 12°. 1736.

Commerce d'*Amsterdam* par Le Moine de l'Espine, augmenté par *Isaac le Long* (en Hollandois: *Koophandel van Amsterdam door* LE MOINE DE L'ESPINE &c.) in 12°. 1763.

Construction, ou l'Art de batir les Vaisseaux par *N. Witsen* (en Hollandois: N. WITSEN, *Aloude en Hedendaagsche Scheepsbouw*) in fol. 1671.

Chartres de *Frise* (en Hollandois: *Groot Placaat en Charter-Boek van Friesland door* G. F. BARON THOE SCHWARTZENBERG EN HOHENLANSBERG) in fol.

Chartres de M. van Mieris (en Hollandois: *Groot Charter-Boek der Graven van Holland, Zeeland, en Heeren van Friesland, door* F. MIERIS) in fol. 1754.

Description des Monnoies & des Sceaux des Evêques d'*Utrecht* par *M. van Mieris*, (en Hollandois: *Beschryving der Bischopelyke Munten en Zegelen van Utrecht* &c. door F. VAN MIERIS) in 8°. 1726.

Description de la Seigneurie de *Frise* entre le *Vlie* & le Lauwers (en Hollandois: *Beschryving van de Heerlykheid van Friesland tusschen 't Vlie en de Lauwers*) (sans date).

Description de la Ville de *Dordrecht* par M. BALEN, in 4°. 1677.

Description d'*Amsterdam* par COMMELIN, in fol. 1726.

Description d'*Amsterdam* par J. WAGENAAR, in fol. 1760.

Description des Evénemens remarquables &c. (en Hollandois: *Gedenkwaardige geschiedenissen door* G. VAN SPAAN) in 8°. 1701.

Etat présent des *Provinces-Unies* (en Hollandois: *Tegenwoordige Staat der Vereenigde Nederlanden*) in 8°. 1739.

E. van Reyd, Guerres des Pays-Bas (en Hollandois: E. VAN REYD, *Nederlandsche Oorlogen.*)

DANIEL WILLINKS, *Amsteldamsche Arkadia*, in 12°.

Histoire de la Patrie par J. WAGENAAR, in 8vo. Amsterdam chez J. Tirion 1756.

Histoire Ancienne de Hollande, par van Loon, (en Hollandois: GERARD VAN LOONS *Aloude Hollandsche Historie*) in fol. 1734.

Histoire des Monnoies des Pays-Bas par van Loon (en Hollandois: G. VAN LOONS *Beschryving der Nederlandsche Historie-Penningen*) in fol. 1723.

Hiſtoire de Friſe par Schotanus, (en Hollandois : *De Geſchiedenisſen van Friesland, Ooſt en Weſt, door* C. SCHOTANUS) in fol. 1658.

Hiſtoire des Pays-Bas par P. C. HOOFT, in fol. 1642.

Hiſtoire abrégée des Comtes de Hollande, par J. M. VAN HEMERT, in 8vo. 1749.

Hiſtoire de la Ville d'Enkhuiſen par BRAND & CENTEN, in 4to.

Hiſtoire de la Ville d'Enkhuiſen par EGB. VAN DEN HOOF, in 4to. 1666. (le plus ſouvent je me ſuis ſervi de ce dernier Livre).

Hiſtoire de Haarlem par M. DE BRUIN.

Hiſtoire &c. par M. VAN MIERIS, in fol.

Hiſtoire d'Alcmaar (en Hollandois : S. EIKELENBERG *Geſchiedenisſen van Alckmaar, vermeerdert door* G. BOOMKAMP) in 4to. 1747.

La très excellente Chronique de Brabant, de Hollande, de Zélande, de Flandre en général (en Hollandois : *Die aller excellenſte Chronyke van Braband, Holland, Zeland, Vlaanderen, in 't generaal*) in 4to. 1512.

Placards, Ordonnances, Edits &c. par C. CAU (en Hollandois : CAU, *Groot Hollands Plakaat-Boek*) 7 Vol. in fol.

Livre contenant les Privileges de la Ville d'Amſterdam (en Hollandois : *Handveſten der Stad Amſterdam*) in fol. 1624.

Recueil des Ordonnances, Privileges & coutumes

d'Amfterdam (en Hollandois : *Handveften van Amfterdam*, *door M.* H. NOORDKERK) in fol. 1755.

Les Monnoies des Comtes & Comteffes de Hollande par *Alckemade* (en Hollandois: *De Goude en Silvere Penningen der Graven en Gravinnen van Holland*, *door* C. VAN ALCKEMADE) in fol. 1700.

Nouvelles découvertes &c. de N. STRUYCK (en Hollandois : *Nader ontdekkingen nopens den Staat van 't Menfchelyke Geflagt*).

Recueil &c. (en Hollandois: *Placaat-Boek op 't ftuk van de Lyftocht*, *door M.* D. GRASWINCKEL) in fol.

P. BOR, *Oorfprong &c. der Nederlandfche Oorlogen*, c'eft-à-dire, Origine &c. des Guerres des Pays-Bas, in folio.

P. J. TWISK *Chronyk.*

Situation de la Weft-Frife par Eikelenberg (en Hollandois: EIKELENBERGS *Gedaante en gefteldheid van Weft-Friesland*) in 4to.

Introduction à la Géographie & à l'Aftronomie par N. Struyck (en Hollandois: N. STRUYCK *Inleiding tot de Algemeene Geographie en Sterrekunde*) in 4to.

Traité de G. VAN LOON (en Hollandois: *Hedendaagfche Penningkunde*, *door* G. VAN LOON) in fol. 1732.

Fin de la Lifte.





